

HSBC Continental Europe

**1er Amendement au Document d'enregistrement universel
et Rapport Financier Semestriel 2023**

Sommaire

2	Présentation de l'information
2	Incorporation du Document d'enregistrement universel
2	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
3	Faits significatifs
4	Présentation des activités et stratégie
11	Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe
12	– Compte de résultat consolidé résumé
13	– Compte de résultat
17	– Produit net bancaire publié par pays
17	– Informations sur le bilan consolidé
19	Notations
20	Risques
20	– Synthèse des risques
20	– Facteurs de risques
30	– Aperçu des risques / Risques principaux et émergents
32	– Gestion des risques
35	– Risques de crédit
41	– Risques liés à la trésorerie
43	– Fonds propres ("CC1") (non audité)
44	– Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire
44	– Risques de marché
46	Etats financiers semestriels consolidés résumés
53	Notes annexes aux comptes consolidés résumés
72	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
73	Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements
74	Responsables du contrôle des comptes
75	Table de concordance et de référence

Présentation de l'information

Cet amendement au Document d'enregistrement universel a été déposé le 1 août 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Toutes les références au Document d'enregistrement universel 2022 font référence au Document d'enregistrement universel et *Rapport Financier Annuel 2022* déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2023 sous le numéro D.23-0052.

Les références au «Groupe HSBC» dans ce document font référence à HSBC Holdings plc ainsi que ses filiales.



Incorporation du Document d'enregistrement universel

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel renvoie au Document d'enregistrement universel et *Rapport Financier Annuel 2022* déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2023 sous le numéro D.23-0052.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel est susceptible de contenir des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, en lien avec les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG»), résultats d'activité ou lignes métier du groupe. Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple indications concernant les opinions ou attentes du groupe, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que «s'attend à», «anticipe», «souhaite», «projette», «pense que», «recherche», «estime», «potentiel» ou «raisonnablement possible», ainsi que les variations de ces mots ou expressions similaires doivent être considérées comme des énoncés prospectifs.

De tels énoncés prospectifs sont basés sur les évaluations, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée dans ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà du jour durant lequel ils sont constitués. HSBC Continental Europe ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques inhérents et incertitudes. Les lecteurs sont informés que nombre de facteurs, y compris les facteurs liés à l'ESG, sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Faits significatifs

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2023	30 juin 2022
Au cours de la période (€m)		
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (publié) ¹	3 951	1 029
Résultat avant impôt (publié)	2 587	54
Résultat net part du groupe (publié)	1 933	31
A la fin de la période (€m)		
Total des fonds propres – Part du groupe	13 171	8 190
Total de l'actif	287 404	238 847
Encours pondérés des risques	58 634	47 893
Prêts et avances à la clientèle (nets de provisions pour dépréciation) ²	62 537	57 717
Comptes créditeurs de la clientèle ³	104 183	66 912
Ratios de fonds propres (%)		
Fonds propres de base de catégorie 1	15,3	13,7
Fonds propres de catégorie 1	17,8	15,8
Fonds propres totaux	20,4	18,7
Ratios de performance, rentabilité et autres ratios (% annualisés)		
Rendement annualisé des capitaux propres moyens ⁴	31,4	0,8
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques (publié)	4,4	0,1
Coefficient d'exploitation (publié) ⁵	34,2	94,8
Ratio moyen de liquidité à court terme ("LCR") ⁶	159	145
Ratio moyen de liquidité à long terme ("NSFR") ⁶	138	129

- 1 Le "Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" est également désigné comme un revenu.
- 2 Les Prêts et avances à la clientèle de la succursale grecque sont classés comme détenus en vue de la vente et ne sont pas inclus. Se référer à la Note 10 dans «Notes annexes aux comptes consolidés résumés».
- 3 Comptes créditeurs de la clientèle de la succursale grecque sont classés comme détenus en vue de la vente et ne sont pas inclus. Se référer à la Note 10 dans «Notes annexes aux comptes consolidés résumés».
- 4 Le rendement annualisé des capitaux propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe divisé par la moyenne des fonds propres part du groupe sur la période.
- 5 Le coefficient d'exploitation publié est calculé à partir du total des charges d'exploitation divisé par le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit.
- 6 Sur la base de la réglementation EU 2019/876 du Parlement Européen («CRR II»).

Performance semestrielle

Au premier semestre 2023, la performance de HSBC Continental Europe a été positive, avec une hausse de la profitabilité liée aux revenus des activités de banque de financement et de marchés pour les entreprises et les institutions financières, démontrant la force de notre franchise mondiale et de notre connectivité internationale. De faibles pertes de crédit et une maîtrise des charges d'exploitation participent également à la hausse de la profitabilité.

HSBC Continental Europe a acquis HSBC Allemagne et HSBC Malte le 30 novembre 2022. Les données financières ci-dessous intègrent donc les résultats de ces deux entités pour le premier semestre 2023.

Le 14 avril 2023, nous avons annoncé que la cession des activités de banque de détail en France ne remplissait plus les critères pour que ces activités soient classées comme détenues en vue de la vente, ce qui a conduit à la reprise de 1,9 milliard EUR de dépréciations précédemment comptabilisées. Le 14 juin 2023, nous avons signé un nouveau Protocole d'Accord avec l'acquéreur concernant certaines modifications potentielles des termes de la cession, destinées à permettre à l'acquéreur de satisfaire aux exigences futures qui lui seront applicables en matière de fonds propres (à la suite de la hausse significative des taux d'intérêt depuis la première conclusion des termes de la vente) et d'obtenir les autorisations réglementaires requises pour l'opération. Il n'y a pas de changement immédiat du traitement comptable de ces activités selon les normes IFRS. L'opération reste soumise au processus d'information et de consultation des comités sociaux et économiques (CSE) de chaque partie et à l'obtention des autorisations réglementaires et les parties ont pour objectif de réaliser l'opération le 1er janvier 2024.

Ces opérations soutiennent notre ambition de devenir la première banque internationale de financement et de marchés pour les entreprises et les institutions financières en Europe continentale avec la création d'une plateforme pan-européenne dont le siège se situe à Paris, tout en proposant une offre ciblée de banque privée et de gestion de patrimoine.

Le résultat avant impôt consolidé publié est de 2 587 millions EUR, en hausse par rapport à 54 millions EUR au premier semestre 2022, et inclut la reprise des dépréciations précédemment comptabilisées en lien avec la cession planifiée des activités de banque de détail en France (1 943 millions EUR).

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes de crédit attendues publié est de 3 951 millions EUR, en hausse par rapport à 1 029 millions EUR au premier semestre 2022, et inclut la reprise des dépréciations précédemment comptabilisées en lien avec la cession planifiée des activités de banque de détail en France et l'effet de l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte. Les revenus du premier semestre 2022 comprenaient également des pertes de 111 millions EUR liées à la vente des activités de la succursale en Grèce, finalisée en juillet 2023. Les revenus de la Banque d'entreprises et de la Banque de financement et d'investissement sont en hausse au premier semestre 2023, particulièrement sur l'activité *Global Payment Solutions* qui bénéficie de la remontée des taux d'intérêt et d'encours de dépôts en hausse.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes de crédit attendues publiées constituent une charge de 13 millions EUR, alors qu'elles étaient nulles au premier semestre 2022. Le coût du risque, à 4 points de base, reste bas et la hausse est principalement due à des provisions sur créances douteuses.

Les charges d'exploitation publiées s'élevaient à 1 351 millions EUR, en hausse par rapport à 975 millions EUR au premier semestre 2022. Cette hausse est liée à l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte, et atténuée par la baisse des coûts d'infrastructure et des contributions au Fonds de Résolution Unique.

Le résultat net part du groupe publié est de 1 933 millions EUR sur le premier semestre 2023, contre un résultat de 31 millions EUR au premier semestre 2022.

Présentation des activités et stratégie

A propos du Groupe HSBC

Notre raison d'être et notre ambition

Notre mission est de « créer un monde d'opportunités » et notre ambition est de devenir le partenaire financier privilégié de nos clients pour leurs opérations à l'international.

Les valeurs du Groupe HSBC

Nos valeurs définissent ce que nous sommes en tant qu'organisation et jouent un rôle clé dans notre succès à long terme.

Valoriser les différences

En recherchant différents points de vue.

Réussir ensemble

En collaborant au-delà des frontières.

Prendre nos responsabilités

En nous responsabilisant et en privilégiant une vision à long terme.

Agir à vos côtés

En évoluant et en faisant en sorte que les actions se concrétisent.

La stratégie du Groupe HSBC

Le Groupe poursuit la mise en place de notre stratégie en ligne avec notre raison d'être, nos valeurs et notre ambition annoncées en février 2021. Cette stratégie repose sur quatre piliers : se concentrer sur nos points forts, accroître la digitalisation, dynamiser la croissance et accompagner la transition écologique vers la neutralité carbone.

Se concentrer sur nos points forts : sur chacune des lignes de métier, le Groupe HSBC va se concentrer sur les activités où il excelle et pour lesquelles il a identifié des opportunités de croissance ;

Accroître la digitalisation : le Groupe HSBC va investir dans de nouveaux moyens technologiques pour améliorer l'expérience client tout en assurant la sécurité et la résilience de ses opérations. Ces investissements technologiques permettront également de réduire la base de coûts en automatisant les opérations de *middle* - et *back-office* ainsi qu'en innovant pour diminuer l'empreinte immobilière de nos bureaux ;

Dynamiser la croissance : le Groupe HSBC adapte son modèle opérationnel pour retrouver une organisation plus rationnelle et plus simple soutenue par une culture d'entreprise dynamique et inclusive permettant d'attirer et de développer les talents ;

Accompagner la transition écologique vers la neutralité carbone : le Groupe aspire à être une banque leader pour la construction d'un avenir durable en accompagnant ses clients dans leur transition vers une économie bas carbone tout en visant à devenir une banque « *Net Zero* » à horizon 2050.

A propos de HSBC Bank plc

Avec des actifs d'environ 723 milliards de livres sterling au 30 juin 2023, HSBC Bank plc est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers en Europe. HSBC Bank plc compte environ 14 200 employés à travers l'Europe.

HSBC Bank plc est la société mère de HSBC Continental Europe.

HSBC en Europe

L'Europe représente une part importante de l'économie mondiale avec approximativement 40 % des échanges mondiaux de biens et un quart du Produit Intérieur Brut (CNUCED, 2022). L'Europe est également le plus grand exportateur mondial de services et le second

plus grand exportateur de biens manufacturés (CNUCED, 2022). HSBC Bank plc facilite les échanges au sein de l'Europe et entre l'Europe et les autres pays dans lesquels le Groupe HSBC est présent.

HSBC opère sur 20 marchés en Europe. HSBC Bank plc est responsable des activités de HSBC en Europe (hormis ses activités de banque de détail et la plupart de ses activités de Banque d'entreprises au Royaume-Uni, qui sont gérées par HSBC UK Bank plc à la suite du "*ring-fencing*"), facilitant les échanges au sein de l'Europe et avec les autres pays où le Groupe HSBC est présent. HSBC Bank plc est organisée autour des activités principales suivantes :

Le hub de Londres assure la gouvernance globale et la gestion de l'ensemble des activités en Europe et est un centre mondial d'excellence pour les activités de banque de grandes entreprises ;

HSBC Continental Europe comprend notre *hub* à Paris, ses succursales au sein de l'Union Européenne (Allemagne, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque et Suède) et sa filiale à Malte. Nous travaillons à la mise en place d'une banque intégrée en Europe continentale (dont le siège est à Paris), plus simple et bien positionnée pour servir au mieux nos clients.

La stratégie de HSBC Bank plc

La vision de HSBC Bank plc est de bâtir la première banque internationale de financement et de marchés pour les entreprises en Europe, connectant les pays occidentaux et les pays orientaux, à l'aide d'un modèle opérationnel adapté et d'un système de contrôle robuste (voir la section "Nos activités globales" en page 7). HSBC Bank plc a également une activité complémentaire de Banque privée et de gestion de patrimoine.

La raison d'être de HSBC Bank plc est d'offrir des opportunités à ses clients en les connectant aux marchés internationaux. L'Europe constitue le plus grand bloc commercial de biens au monde, l'Asie étant son premier partenaire commercial et dont la relation croît le plus rapidement (CNUCED, 2022). HSBC Bank plc bénéficie d'un positionnement unique pour matérialiser cette opportunité et jouer un rôle de pivot au sein du Groupe.

A propos de HSBC Continental Europe

HSBC en Europe continentale

L'UE abrite certaines des entreprises les plus performantes et innovantes du monde, de la start-up entrepreneuriale à la grande multinationale. Elle constitue l'un des plus grands blocs commerciaux au monde, un marché dynamique de plus de 450 millions de consommateurs. L'Asie est le premier partenaire commercial de l'UE (Eurostat, 2022). Les États-Unis et l'UE entretiennent les relations les plus importantes au niveau de l'investissement et des échanges commerciaux bilatéraux (Commission Européenne, 2022).

HSBC Continental Europe s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC : bâtir la première banque internationale de financement et de marchés pour les entreprises en Europe continentale tout en proposant une offre ciblée de banque privée et de gestion de patrimoine.

La stratégie du Groupe HSBC déclinée en Europe continentale

Nous fournissons ci-dessous un détail des progrès accomplis au cours du premier semestre 2023 quant à nos engagements et initiatives stratégiques. Avec une pression inflationniste soutenue en Europe, des taux d'intérêt des banques centrales élevés et la persistance des impacts de la guerre en Ukraine, nous anticipons de continuer à opérer dans un environnement extérieur incertain pour le reste de l'année 2023.

Dans ce cadre, la vision stratégique de HSBC en Europe continentale s'appuie sur les principes-clés du Groupe HSBC.

Se concentrer sur nos points forts

Être la première banque internationale de financement et de marchés pour les entreprises en Europe continentale tout en proposant une offre ciblée de banque privée et de gestion de patrimoine

HSBC Continental Europe a pour objectif de devenir une organisation plus simple et plus compétitive, avec une approche stratégique plus ciblée pour soutenir sa croissance. Nous avons ainsi remodelé notre franchise autour des besoins de nos clients internationaux, en simplifiant nos activités tout en maintenant et développant les produits et services dont ils ont le plus besoin. Nous soutenons l'ambition de l'Europe d'être à l'avant garde des efforts internationaux pour lutter contre le réchauffement climatique, en devenant une banque leader de la finance durable, en ayant pour objectif d'être Net Zero à 2030 ou plus tôt, sur nos opérations et chaînes d'approvisionnement et en alignant les émissions financées du Groupe sur l'objectif Net Zero à 2050 ou plus tôt de l'Accord de Paris.

Nous simplifions notre structure opérationnelle. En réponse aux exigences liées à la mise en place d'une société-mère intermédiaire ("IPU") en ligne avec la Directive sur les Exigences de Fonds Propres ("CRD V") s'appliquant aux entités bancaires opérant dans l'UE, nous avons acquis les sociétés HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH ("HSBC Allemagne") et HSBC Bank Malta p.l.c. au cours du second semestre 2022.

Le transfert de HSBC Allemagne de HSBC Bank plc à HSBC Continental Europe a eu lieu en novembre 2022. HSBC Continental Europe a finalisé le transfert des activités commerciales et de l'ensemble des équipes de HSBC Allemagne vers sa succursale allemande le 30 juin 2023. C'est un jalon significatif dans la construction d'une Europe unifiée, simplifiée et renforcée pour mieux servir nos clients.

L'acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) SA devrait être finalisée au cours du quatrième trimestre 2023. Cela constituera la dernière étape de la réponse du Groupe HSBC aux exigences réglementaires liées à la mise en place d'une IPU.

La vente planifiée des activités françaises de banque de détail et des activités de notre succursale en Grèce

HSBC Continental Europe a finalisé la cession des activités de la succursale en Grèce.

Au cours du premier trimestre de 2023, les hausses importantes des taux d'intérêt en France ont rendu moins certaine la réalisation de la vente prévue de nos activités de vente au détail en France, car le capital requis devant être détenu par l'acheteur à la conclusion de la transaction augmentera de manière significative. En conséquence, nous avons dû modifier la classification comptable de nos activités de banque de détail en France pour ne plus être classées comme détenues en vue de la vente. En juin, nous avons convenu de nouvelles conditions pour la vente de ces opérations qui impliqueront que HSBC conserve un portefeuille de prêts immobiliers et autres. La transaction reste soumise à des processus d'information et de consultation avec les comités d'entreprise respectifs et les approbations réglementaires, et les parties visent à être finalisée le 1er janvier 2024. Une perte avant impôts estimée à 2,0 milliards EUR devrait être comptabilisée au second semestre 2023. Lors du reclassement en détenus en vue de la vente.

Accroître la digitalisation

Le Groupe HSBC poursuit son programme d'investissements dans les nouvelles technologies afin d'offrir des services de premier plan à ses clients et d'améliorer la productivité à travers l'organisation.

Dans le but d'améliorer l'expérience client, le Groupe HSBC accélère le déploiement de ses plateformes digitales à la pointe de la technologie dans le monde entier. L'utilisation croissante du Cloud et le développement d'une architecture technique moderne et résiliente lui assurent la mise en place d'une organisation plus agile et solide.

Dans cette période de profondes mutations où les usages mobile et digitaux sont devenus prépondérants, le Groupe HSBC poursuit le développement et l'amélioration de ses canaux et fonctionnalités digitaux pour ses clients au sein de ses activités européennes de paiement et de gestion de liquidités ("Global Payment Solutions" ou GPS). Le Groupe HSBC a par ailleurs poursuivi ses investissements technologiques pour les clients utilisateurs de l'application HSBCnet afin de réduire le temps de démarrage et fournir un accès plus rapide aux produits bancaires, tout en continuant le déploiement des signatures électroniques et en maximisant les services en accès libre disponibles sur la plateforme. Ces développements ont conduit à une augmentation significative du nombre de clients ayant adopté l'offre mobile, lesquels bénéficient ainsi d'un accès privilégié à des services bancaires en libre-service. Le Groupe HSBC a également mis à disposition des équipes HSBC des outils de service-client améliorés, permettant une visibilité étendue du traitement des dossiers, notamment le statut des paiements clients. Cela a permis de réduire le temps de traitement des requêtes client. Le Groupe HSBC a également investi dans le développement de HSBC Developer Portal et d'API Sandbox (interface de développement d'application), qui permettent aux clients et développeurs d'explorer les interfaces de programmation de HSBC, en y intégrant rapidement leurs propres produits. En parallèle, l'outil DevOps est de plus en plus installé pour l'automatisation des recettes fonctionnelles ainsi que les déploiements automatisés lors du cycle de vie du code informatique.

La stratégie des activités de finance commerciale et de financement de créances ("Global Trade and Receivables Finance" ou GTRF) est de rendre le commerce international plus sûr, plus rapide, et plus facile, tout en assurant une croissance durable et rentable. HSBC Continental Europe renforce ainsi ses fonctionnalités digitales à travers des améliorations continues de sa plateforme propriétaire HSBCnet et à travers des investissements dans la plateforme SWIFT for Corporates, afin de fournir les standards de marché les plus récents à ses clients.

HSBC Continental Europe poursuit également ses efforts visant à davantage intégrer son offre de produits au sein de l'écosystème de financement du commerce international, en collaborant notamment avec des partenaires technologiques en vue, entre autres, de fournir des solutions de financement de la chaîne d'approvisionnement basées sur une technologie de pointe, de déployer une solution basée sur la blockchain digitalisant complètement les lettres de crédit, mais aussi pour répondre aux besoins multi-bancaires de ses clients faisant du commerce de matières premières. En conséquence, plus de 80 % des transactions liées au financement du commerce international, pour les clients HSBC à travers l'Europe, sont réalisées via un canal digital.

HSBC Continental Europe a amélioré son infrastructure de trading électronique pour ses solutions de change afin de faciliter la gestion du risque de change pour ses clients. Sa priorité est de répondre aux besoins de ses clients en termes de change et de paiements internationaux via des outils de tarification et de e-trading de premier plan.

Enfin, HSBC poursuit le renforcement de la sécurité de son infrastructure technologique et l'alignement des systèmes informatiques à travers les différentes entités de HSBC Continental Europe. La simplification et la rationalisation du parc applicatif est partie intégrante de la stratégie de l'informatique de HSBC Continental Europe et a pour objectif d'accroître la résilience et la flexibilité des solutions pour nos clients. La création d'une banque de grandes entreprises, de financement et d'investissement intégrée permettra à HSBC Continental Europe d'améliorer ses procédures d'autorisation de crédit pour ses activités de banque d'entreprises.

Présentation des activités et stratégie

Ses clients bénéficieront ainsi d'un processus simple et rapide pour leurs demandes de financements.

Dynamiser la croissance

HSBC Continental Europe reste engagé à mettre en place une culture dynamique afin que ses collaborateurs contribuent activement à une organisation plus efficace et plus agile qui leur donne davantage de responsabilités. Au sein de HSBC Continental Europe, le dialogue permanent avec les collaborateurs favorise la mise en pratique de ces valeurs dans leur travail quotidien et avec leurs clients.

Instiller une culture dynamique

HSBC Continental Europe met en place une culture dynamique, inclusive et connectée, et permet aux collaborateurs de développer leurs compétences du futur.

HSBC Continental Europe s'est engagé à favoriser un environnement bienveillant dans lequel une attention toute particulière est portée à la santé mentale et au bien-être, et à encourager les collaborateurs à adopter des modes de travail alternatifs et plus flexibles.

Pour accompagner ses collaborateurs et managers dans sa transformation, HSBC Continental Europe a mis en place un programme complet de développement. Ce programme se décline en plusieurs modalités, dont des conférences inspirantes, des ateliers de partage entre pairs pour les managers et des ateliers bien-être.

Favoriser l'inclusion

HSBC Continental Europe s'est engagé à accroître la diversité dans l'organisation (y compris atteindre plus de 35 % de femmes dans des rôles à haute responsabilité d'ici fin 2025), en mettant en lumière cette problématique à l'agenda du Comité Exécutif, et des différents comités de gouvernance et observatoires « Diversité et Inclusion » au sein des lignes de métiers et des fonctions, et en travaillant en étroite collaboration avec les réseaux associatifs internes de HSBC Continental Europe (ERG : Employees Resources Group). Au premier semestre 2023, 30 ERGs étaient actives au sein de HSBC Continental Europe.

Au premier semestre 2023, HSBC Continental Europe a : (i) contribué à la culture d'inclusion du Groupe en participant à la semaine du programme Inclusive Europe, avec 14 conférences sponsorisées par des membres du Comité Exécutif européen ; (ii) continué la formation / sensibilisation de ses collaborateurs en promouvant la formation Inclusive Workshop, ouverte à tous les collaborateurs, en complément des formations spécifiques sur les enjeux de la santé mentale ; (iii) travaillé à l'atteinte des objectifs sur la mixité pris dans le cadre de la charte signée avec l'association Financi'Elles ; (iv) poursuivi la sensibilisation à la diversité culturelle via des sessions d'échanges combinant engagements de nos dirigeants, témoignages de nos collaborateurs et discussions ouvertes avec les collaborateurs ; et (v) poursuivi la politique positive en faveur de l'inclusion des personnes LGBTQ+ en signant notamment la Charte de l'Autre Cercle le 31 mai 2023.

Développer les compétences du futur

Le programme de développement des compétences du futur (« Future Skills ») de HSBC Continental Europe a continué à proposer des formations générales et transverses en 2022 et au premier semestre 2023. Par ailleurs, l'académie du développement durable a été lancée pour les collaborateurs de HSBC Continental Europe. Les managers ont également bénéficié de programmes et formations spécifiques sur le management via le nouveau Programme People Management. De plus, HSBC Continental Europe a continué à encourager les collaborateurs à s'approprier la plateforme de formation intégrée Degreed, et à prendre du temps toutes les semaines pour explorer des opportunités de formation afin de soutenir leur développement personnel.

Mener la transition vers la neutralité carbone

L'Europe se trouve à l'avant garde des efforts internationaux pour la lutte contre le changement climatique et est le leader mondial de la finance durable. Dans le domaine de l'ESG, l'environnement réglementaire européen se renforce considérablement, avec des exigences croissantes en termes de gestion des risques et de publication, pour, au-delà des risques climatiques intégrer les risques

environnementaux (par exemple la biodiversité) ainsi que les aspects Sociaux et de Gouvernance de l'ESG.

L'un des piliers stratégiques du Groupe est d'accompagner la transition vers une économie mondiale Net Zero.

La transition vers la neutralité carbone est l'un des plus grands défis de notre génération. Pour réussir, les gouvernements, les clients et les acteurs de la finance devront travailler ensemble. La couverture géographique mondiale du Groupe signifie que nous avons de nombreux clients qui opèrent dans des secteurs et des régions pour lesquels le défi de réduire les émissions de gaz à effet de serre est particulièrement ambitieux. Cela signifie que la transition du groupe sera difficile mais également qu'elle nous donne l'opportunité d'avoir un impact.

Le Groupe est conscient que pour réaliser son ambition climatique, il doit être transparent sur les opportunités, les défis, les risques et les progrès qu'il réalise. La réalisation de cette ambition requiert l'amélioration des processus et des contrôles, ainsi que de nouvelles sources de données. Le Groupe continue d'investir dans les ressources et les compétences climat, et d'intégrer les impacts liés au climat à tous les niveaux de son activité. Certains aspects des reporting du Groupe s'appuieront sur un traitement manuel pour l'identification et la classification des données jusqu'à ce que les systèmes, les processus, les contrôles et la gouvernance s'améliorent. En 2023, le Groupe continue d'examiner son approche en matière de publications. Les reporting devront évoluer pour suivre le rythme des développements du marché.

Devenir une banque Net Zero sur son portefeuille clients en alignant ses émissions financées sur une trajectoire Net Zero d'ici à 2050

En 2020, le Groupe HSBC a rendu publique son ambition d'aligner ses émissions financées aux exigences de l'Accord de Paris afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Pour réaliser cette ambition de neutralité carbone, HSBC Continental Europe met en œuvre les politiques de risque basées sur des principes scientifiques publiées par le Groupe. Ces politiques définissent son appétit au risque pour certains secteurs d'activité et encouragent les clients à s'aligner sur les standards internationaux. Le Groupe a récemment publié deux politiques : la première concerne la politique en matière de charbon afin de cesser le financement des centrales au charbon et des mines de charbon (d'ici à 2030 au sein de l'UE et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques – "OCDE" –, et d'ici à 2040 pour le reste du monde) ; la seconde concerne la politique Énergie dans laquelle le Groupe s'est engagé à cesser tout nouveau financement ou service de conseil pour des projets liés à des nouveaux champs pétroliers et gaziers ainsi que pour des infrastructures dont l'utilisation première concernerait des nouveaux champs.

En complément des politiques du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe analyse et suit ses émissions financées. Les émissions financées font le lien entre les financements accordés aux clients et leurs activités dans l'économie réelle, et elles permettent de suivre les émissions de gaz à effet de serre qui y sont associées. Elles font partie du scope 3 de la banque, qui inclut les émissions associées à l'utilisation des produits et services d'une entreprise. En 2021, HSBC Continental Europe a commencé à mesurer les émissions financées pour ses clients des secteurs du pétrole, du gaz et de l'énergie. En 2022, il a poursuivi cette analyse pour quatre secteurs complémentaires que sont les secteurs du ciment, de l'aluminium et de l'acier, de l'automobile et de l'aviation. Le Groupe HSBC est en train de revoir et d'affiner sa base préparatoire à la divulgation de son exposition au charbon thermique, au regard de l'engagement du Groupe HSBC de sortir du financement du charbon thermique dans l'Union Européenne et l'OCDE d'ici à 2030.

Accompagner ses clients dans leur transition vers le Net Zero

Le Groupe HSBC vise à fournir et à faciliter entre 750 milliards USD et 1 000 milliards USD de financement et d'investissement durables d'ici 2030 pour accompagner les clients dans leur transition vers un avenir net zéro et durable. Depuis 2020, pour atteindre cette ambition, HSBC Continental Europe a soutenu la transition de ses clients vers le net zéro et a aidé à construire un avenir durable en fournissant et en facilitant 88,4 milliards de dollars d'investissements dans la finance

durable¹. Ce montant comprend les facilités de prêt, les transactions facilitées par les marchés des capitaux et les investissements

Pour comprendre l'impact du changement climatique sur ses clients, les équipes commerciales de HSBC Continental Europe travaillent, avec leurs clients, pour recueillir des informations sur leurs expositions en matière de transition Net Zero, et sur les risques et opportunités dans cinq domaines clés : émissions, objectifs de réduction, plans, risques de transition et risques physiques. Complétés avec des données externes, les résultats permettent d'alimenter un nouveau score climat qui constitue un élément du score global ESG.

Ce score sera utilisé dans les prises de décisions commerciales et constituera un élément quantitatif qui aidera à intégrer le risque climat dans les évaluations de crédit.

Pour mettre en œuvre ces initiatives, un plan de formation a été mis en place au sein de HSBC Continental Europe afin de déployer la culture et les connaissances nécessaires pour intégrer avec succès le facteur climat dans les prises de décisions au quotidien. L'académie du développement durable, qui regroupe l'ensemble des ressources et formations en la matière, est disponible pour l'ensemble des collaborateurs.

Devenir une banque Net Zero pour ses propres opérations et au sein de sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 ou plus tôt

En ligne avec son ambition de devenir une banque carbone neutre dans ses opérations et au sein de sa chaîne d'approvisionnement d'ici à 2030, le Groupe HSBC s'est fixé pour objectif de réduire sa consommation d'énergie de 50 % d'ici 2030 et d'augmenter la part d'énergie provenant de sources renouvelables à 100 % d'ici 2030. HSBC Continental Europe concentre son action autour de quatre objectifs : réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées aux déplacements professionnels, améliorer l'efficacité énergétique, réduire sa production de déchets non recyclés, et réduire sa consommation de papier.

Nos activités globales

HSBC Continental Europe sert ses clients et gère ses produits et services au travers des trois lignes de métier suivantes : la Banque de financement, d'investissement et de marchés (comprenant les trois segments d'activités gérées de manière indépendante suivantes – Activités de marchés et de conservation de titres, Banque de financement et d'investissement et GBM – Autres activités), la Banque d'entreprises, la Banque privée et de gestion de patrimoine. Le *Corporate Centre* comprend la gestion de certains actifs historiques, les coûts de certaines fonctions centrales servant les lignes de métier, ainsi que des intérêts dans les filiales et joint-ventures. Ces lignes de métier sont soutenues dans leurs activités par *Digital Business Services*, ainsi que par les 11 fonctions centrales, dont Risques, Finance, Conformité, Direction Juridique et Ressources Humaines.

Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GBM")

Activités de marchés et de conservation de titres ("MSS")

Les activités de marchés et de conservation de titres ("MSS") offrent un éventail de produits et services financiers à l'ensemble des clients de la Banque. Ces activités offrent aux clients une gamme de produits et de services bénéficiant d'un large panel de classes d'actifs et de zones géographiques, et basée sur le travail des équipes de vente, des traders et des équipes de recherche dédiées. Pour nos clients institutionnels et grandes entreprises, nous leur donnons accès aux produits et services dans les domaines du marché global de la dette (Global Debt Market), des Actions (Equities) et de financements titres (Securities Financing), et, suite à l'acquisition de HSBC Allemagne en novembre 2022, de Warrants, au sein du pôle Actions.

De plus, l'activité "*Securities Services*" fournit des solutions globales à nos clients dans le domaine des activités de compensation, de conservation et de dépositaire de titres.

L'équipe européenne de MSS joue un rôle-clé dans la conception et la distribution des produits HSBC, en connectant les marchés émergents et les marchés développés ainsi qu'en collaborant avec les autres lignes de métier dans le but de fournir aux clients du Groupe HSBC des produits qui répondent spécifiquement à leurs ambitions de croissance et de transition énergétique. Dans ce cadre, HSBC Continental Europe continue d'exercer son rôle-clé de plateforme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro en tant que Spécialiste en Valeurs du Trésor ("SVT" ou *primary dealer*) du marché de la dette en Europe. HSBC Continental Europe a également étendu ses capacités de gestion du risque, en particulier pour les produits financiers de titres avec des actions européennes.

Le métier poursuit ses investissements technologiques et dans la transformation digitale pour améliorer l'expérience client et son efficacité opérationnelle.

Banque de financement et d'investissement ("GB")

La Banque de financement et d'investissement de HSBC offre un éventail de produits et services financiers personnalisés aux principaux gouvernements, aux grandes entreprises, aux institutions financières et aux clients institutionnels partout dans le monde et grâce à son expertise produits.

La Banque de financement et d'investissement offre des activités de financement et de conseil, des services d'émissions de dettes et de capitaux, des services de financement du commerce international, ainsi que des services de gestion de liquidité et de trésorerie.

Opérant sur tous les marchés de HSBC Continental Europe avec ses banquiers conseils et ses spécialistes produits, la Banque de financement et d'investissement propose des services financiers adaptés aux ambitions de croissance et aux objectifs financiers de ses clients. Le métier travaille en collaboration étroite avec ses collègues de toutes les autres lignes métier pour offrir des produits et services sur mesure qui répondent aux besoins de l'ensemble des clients de la banque.

La Banque de financement et d'investissement fonctionne comme une partie intégrante du Groupe HSBC et contribue de manière significative aux revenus des autres régions au travers de sa base clients en Europe continentale.

En Europe continentale, la priorité de HSBC Continental Europe est d'être la première banque de financement et d'investissement sur les principaux mandats internationaux et sur l'accompagnement de nos clients prioritaires dans leurs projets de développement à l'international, en s'appuyant notamment sur l'expertise et le réseau du Groupe.

Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ("GBM – Autres activités")

GBM – Autres activités comprend les activités qui sont en-dehors du périmètre de MSS et GB, principalement l'activité de fonds de placement *Principal Investments* et la participation de la ligne de métier GBM dans la fonction de trésorerie centrale du Groupe.

Les portefeuilles de fonds de placement de HSBC Continental Europe comprennent deux éléments : (i) les investissements dans des fonds tiers de *private equity* ; et (ii) d'anciens investissements directs. Cette activité au sein de HSBC Continental Europe a pour objectif de réduire la taille du portefeuille d'actifs, en ligne avec la stratégie et l'appétence au risque du Groupe HSBC.

Banque d'entreprises ("CMB")

La Banque d'entreprises de HSBC Continental Europe a pour objectif d'être la première banque internationale pour les entreprises en Europe. HSBC Continental Europe s'appuie sur son réseau global de conseillers clientèle et de spécialistes produits pour répondre aux besoins des clients dans leur croissance à l'international, à travers des produits et services allant du simple crédit à terme, à des solutions globales de trésorerie et au financement du commerce international. Les équipes CMB travaillent en lien étroit avec les équipes de Banque de financement et d'investissement (GBM) pour fournir une expertise en matière de financement de haut de bilan et des solutions de conseils. Les équipes de financement du commerce international (Trade) au sein de CMB fournissent des solutions de financement

¹ Ces chiffres incluent les contributions de HSBC Continental Europe S.A., HSBC Allemagne et HSBC Bank Malta p.l.c. depuis 2020.

import et export aux clients de la Banque de financement et d'investissement (GBM). CMB étend sa gamme de services et de produits afin de proposer aux clients des solutions en matière de financements durables afin qu'ils puissent atteindre leurs ambitions de neutralité carbone. CMB contribue de façon significative aux revenus réalisés dans d'autres régions du monde, notamment en Asie, bien que sa base de clients soit européenne, et bénéficie du réseau de clients géré en dehors de l'Europe.

La Banque d'entreprises continue de faire évoluer son modèle de services dans un contexte où les clients s'orientent vers le libre-service et les solutions en ligne. Le plan de repositionnement du modèle organisationnel du segment des petites entreprises de la Banque d'entreprises de HSBC Continental Europe en France visant à mieux répondre aux besoins des clients est en cours de déploiement.

La Banque privée et de gestion de patrimoine ("WPB")

Malgré la vente planifiée des activités françaises de banque de détail et des activités de notre succursale en Grèce, la Banque privée et de gestion de patrimoine a répondu, au cours du premier semestre 2023, aux besoins financiers d'environ un million de clients à travers les activités de banque de détail, de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs, d'activités d'assurance en France, à Malte et en Allemagne et de banque privée en Allemagne. HSBC Continental Europe propose une gamme complète de produits et services à l'ensemble de sa clientèle, des personnes ayant des besoins bancaires traditionnels jusqu'à la clientèle fortunée.

L'offre produit à destination des clients particuliers de HSBC comprend un large éventail de services bancaires, comptes courants et comptes épargne, crédits immobiliers et crédits à la consommation, cartes de crédit (seulement applicable à la Grèce et à Malte) et de débit, ainsi que des services de paiement locaux et internationaux. WPB propose également différents forfaits et propositions bancaires, telles que les offres *Premier*, *Jeunes Diplômés*, *Etudiants* et *Fusion*, ainsi que des services financiers patrimoniaux et internationaux. En France, l'expérience clients s'est significativement améliorée durant ces dernières années, notamment à travers l'amélioration du modèle de distribution, ainsi que des plateformes en ligne et mobile optimisées qui offrent un éventail de produits et services toujours plus étendu. A Malte, le succès de la stratégie centrée sur le client s'est traduit par le choix des clients de HSBC en tant que banque principale. Les importantes initiatives stratégiques mises en place ont en effet permis d'offrir une expérience client de premier plan, avec notamment un processus d'acquisition de nouveaux clients à distance et une meilleure adaptation des services aux besoins des clients. HSBC Continental Europe propose une gamme de produits d'assurance au travers de ses filiales en France et à Malte ; et une offre de gestion d'actifs à ses clients en France, en Allemagne, à Malte, en Belgique, en Espagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suisse, en Autriche et dans les pays nordiques au travers de ses filiales en France, en Allemagne et à Malte.

Conformément à nos engagements en matière d'IPU, HSBC Continental Europe va acquérir HSBC Private Bank Luxembourg, le hub de banque privée en Europe Continentale pour le Groupe. Cette acquisition devrait être finalisée au cours du quatrième trimestre 2023 et constituera la dernière étape de la réponse du Groupe HSBC aux exigences réglementaires liées à la mise en place d'une IPU.

HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord en vue de céder ses activités françaises de banque de détail à *My Money Group*. Sous réserve de l'obtention des accords réglementaires et de la consultation des instances sociales compétentes sur les ajustements de la transaction potentielle, les parties envisagent de finaliser la transaction le 1er janvier 2024.

Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires

Contexte macroéconomique

Dans le monde

L'inflation mondiale a continué de se replier au premier semestre 2023 en raison des effets de base sur les prix de l'énergie, par rapport aux niveaux de l'an dernier. Néanmoins, dans de nombreux pays développés, le rythme de baisse a été graduel et l'inflation reste encore bien au-dessus de l'objectif des banques centrales. Bien que l'inflation sur l'énergie ait fortement chuté, les tendances dans les autres catégories ont été plus mitigées. L'inflation sur les biens manufacturés a eu tendance à baisser dans la plupart des pays grâce à la réduction des goulots d'étranglement sur les chaînes de production mondiales mais l'inflation alimentaire a continué de croître en raison de l'impact retardé de la hausse des coûts de production. Dans le même temps, l'inflation sur les services s'est avérée plus persistante qu'anticipé, reflétant les tensions élevées sur le marché du travail et le dynamisme des salaires.

Dans ce cadre, les banques centrales mondiales ont généralement continué de relever leurs taux directeurs pour limiter les effets secondaires. En dépit de ce resserrement, l'activité économique a fait preuve de résilience dans la plupart des pays développés grâce à la bonne santé du marché du travail et, dans certains cas, au soutien de la politique budgétaire.

Aux Etats-Unis, l'inflation a reculé à 4,0 % en glissement annuel en mai 2023, après 6,5 % en décembre 2022 et un pic l'an dernier de 9,1 % en juin 2022. Malgré cette baisse, la Réserve fédérale américaine ("Fed") a encore relevé son objectif de taux Fed Funds de 75 points de base depuis le début de l'année, d'un intervalle de 4,25 – 4,50 % à 5,00 – 5,25 %. Cet objectif a été relevé au total de 500 points de base depuis mars 2022. Le marché du travail américain reste très tendu, comme le souligne la faiblesse actuelle du taux de chômage (3,7 % en mai 2023).

Les turbulences rencontrées par le système bancaire américain en mars 2023, avec les situations de Silicon Valley Bank (SVB) et First Republic Bank, n'ont pas conduit la Fed à arrêter ses hausses de taux. Les autorités américaines ont fortement agi pour limiter les risques de contagion venant des banques affectées : tous les déposants de ces banques ont été remboursés (y compris sur la part non couverte par la garantie des dépôts de la FDIC) et la Fed a introduit de nouvelles lignes de liquidité d'urgence pour limiter les risques de fuite des dépôts. Suite à ces mesures, les tensions de marché ont été contenues.

Bien que la Fed ait décidé de laisser inchangé son objectif de taux Fed Funds lors de sa réunion de juin 2023, elle a souligné que son resserrement n'était pas achevé et que de nouvelles hausses étaient probables dans le futur.

Dans les autres pays développés, plusieurs banques centrales ont aussi continué de relever leurs taux au cours du premier semestre, à la fois en Europe (Suède, Norvège, Suisse) au Canada et en Asie-Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande). En revanche, la Banque du Japon a laissé ses paramètres de politique monétaire inchangés, à la fois pour son taux directeur maintenu à -0,10 % et pour sa cible de taux 10 ans laissée à 0,0 % +/- 50 points de base. Cette approche prudente reflète la volonté de la Banque du Japon d'attendre de voir davantage de signes montrant une hausse durable des salaires.

En Chine continentale, l'activité économique s'est sensiblement améliorée au cours du premier semestre grâce à la fin de la plupart des restrictions liées à l'épidémie de Covid-19 en décembre dernier. En effet, la croissance du PIB s'est redressée à 4,5 % sur un an au premier trimestre 2023 après 2,9 % au trimestre précédent.

Cela dit, les indicateurs avancés suggèrent que ce soutien de la réouverture à la croissance pourrait s'être nettement atténué au deuxième trimestre 2023. En particulier, la reprise du marché immobilier reste décevante avec des transactions et des prix de

logements qui sont toujours peu dynamiques, notamment en dehors des villes les plus importantes.

Dans la zone Euro

En zone euro, l'inflation a reculé à 6,1 % en glissement annuel en mai, après 9,2 % en décembre 2022 et un pic l'an dernier de 10,6 % en octobre 2022. Cette baisse a largement reflété un recul de l'inflation sur l'énergie, alimenté par des effets de base mais aussi par des replis des prix du pétrole et du gaz au cours des derniers mois. L'hiver doux en Europe et le niveau relativement élevé des stocks de gaz au sortir de l'hiver qui prévaut dans la plupart des pays ont favorisé une baisse notable des prix du gaz sur les marchés de gros.

Pour autant, l'inflation s'est avérée plus persistante dans les autres catégories, notamment l'alimentation et les services. Compte tenu des tensions encore fortes sur le marché du travail et de la récente rapide hausse des salaires du fait de leur dépendance à l'inflation passée, la Banque centrale européenne ("BCE") a gardé un biais restrictif en première partie d'année. Elle a relevé ses taux directeurs de 250 points de base depuis le début de l'année, ce qui conduit à un total cumulé de 400 points de base depuis juillet 2022. Elle a aussi débuté une politique de resserrement quantitatif (Quantitative Tightening) à partir de mars 2023 via une réduction passive de l'APP (Asset Purchase Programme) à un rythme initial de 15 milliards EUR par mois. La BCE a annoncé en juin 2023 qu'il mettrait fin à tous les réinvestissements de l'APP à partir de juillet 2023.

L'activité économique a été relativement faible au premier trimestre 2023 en raison de l'impact négatif de la hausse de l'inflation. Le PIB de la zone euro a baissé de 0,1 % en variation trimestrielle au cours de ce trimestre après une baisse de même ampleur au trimestre précédent. Cela signifie que la zone euro a connu une récession technique, même celle-ci a été limitée. De fait, le soutien de la politique budgétaire a atténué les effets négatifs de l'envolée des prix de l'énergie car les gouvernements ont pris des mesures pour protéger les ménages et les entreprises.

Les indicateurs avancés signalent un rebond du PIB au deuxième trimestre 2023, grâce au dynamisme d'un secteur des services toujours porté par les effets de réouverture. Les données de crédit ont aussi commencé à montrer des signes de ralentissement, reflétant ainsi l'impact du resserrement de la BCE.

L'Allemagne a enregistré une récession notable (repli du PIB de -0,3 % en variation trimestrielle au premier trimestre 2023 après -0,5 % au trimestre précédent). L'Italie et l'Espagne se sont mieux comportés et ont enregistré des taux de croissance solides en moyenne au cours de la même période.

La France n'a pas eu de récession technique mais a fait face à une croissance très faible du PIB (0,2 % en variation trimestrielle au premier trimestre 2023 après une stagnation au trimestre précédent). En effet, la consommation privée a été peu dynamique au cours de la période, notamment pour l'alimentation et l'énergie du fait de l'envolée de l'inflation. Toutefois, la consommation de services a été plus résiliente et le commerce extérieur a eu un impact positif en termes nets, en partie grâce à la contribution du tourisme venant de l'étranger.

Perspectives macroéconomiques

L'inflation et la réponse des banques centrales

L'inflation mondiale devrait continuer de reculer dans les mois à venir, y compris en Europe. Les effets de base sur les prix de l'énergie devraient continuer de peser sur l'inflation à court terme. Plus tard dans l'année, la désinflation devrait davantage être tirée par l'alimentation et les biens manufacturés étant donné que les prix à la production ont déjà commencé à ralentir sensiblement dans ces deux catégories. L'inflation sur les services devrait être plus persistante compte tenu des tensions sur le marché du travail. Dans ce cadre, un retour de l'inflation à 2 % à moyen terme reste encore incertain dans la plupart des pays développés.

La BCE devrait continuer de relever ses taux directeurs tout au long de l'été. Les économistes de HSBC attendent deux hausses supplémentaires de 25 points de base en juillet et septembre 2023, avant une pause prolongée jusqu'à au moins la fin 2024. De ce fait, le taux de dépôt atteindrait un pic de 4 % en septembre 2023. La

Banque d'Angleterre devrait également maintenir un biais restrictif étant donné que les pressions inflationnistes semblent encore plus importantes au Royaume-Uni : les économistes de HSBC attendent une autre hausse de 50 points de base en août 2023 (comme en juin) et une dernière hausse de 25 points de base en septembre, avant une pause jusqu'à la fin 2024. Le taux directeur de la Banque d'Angleterre atteindrait alors un pic de 5,75 % en septembre 2023.

La Fed est dans une meilleure position que la BCE et la Banque d'Angleterre car les risques inflationnistes semblent être moins prononcés aux Etats-Unis qu'en Europe. Les économistes de HSBC prévoient une dernière hausse de taux de 25 points de base en juillet avant une pause prolongée. La Fed serait ensuite en mesure de baisser ses taux l'an prochain (pour un total de 75 points de base, avec une première baisse de 25 points de base en juin 2024) grâce au repli de l'inflation et à la réduction des tensions sur le marché du travail qui sont attendus.

Risques sur la croissance

Le scénario central de la Recherche HSBC table sur une absence de récession sévère aux Etats-Unis et en Europe. Compte tenu du repli attendu de l'inflation et de la bonne tenue des salaires, le pouvoir d'achat des ménages devrait continuer de se redresser, ouvrant ainsi la voie à une reprise graduelle de la consommation.

A l'inverse, l'impact économique du resserrement des banques centrales devrait s'intensifier. Les enquêtes aux Etats-Unis et en Europe mettent déjà en évidence une forte baisse de la demande de crédit, à la fois pour les ménages et les entreprises. Dans ce contexte, les marchés immobiliers pourraient continuer de s'affaiblir, notamment dans les pays où les crédits à taux variable sont prédominants comme en Suède. L'investissement des entreprises pourrait également être impacté négativement par la hausse des taux même si la politique budgétaire apporte au contraire un soutien dans la plupart des pays développés (en particulier via la hausse des investissements relatifs aux économies d'énergie et à la transition écologique).

De façon plus générale, les risques sur la stabilité financière relatifs à la hausse des taux devront être surveillés. Cela inclut en particulier la situation des banques régionales et de l'immobilier commercial aux Etats-Unis. Dans la zone euro, la situation des banques doit aussi être surveillée, notamment avec la hausse des coûts de financement causée par les taux plus élevés et les remboursements à venir des généreuses facilités de crédit de la BCE (opérations ciblées de refinancement à plus long terme, TLTRO).

La reprise en Chine continentale est également une source d'incertitude pour les perspectives économiques. Les économistes de HSBC anticipent un plus grand dynamisme de la reprise grâce au soutien des autorités, à la fois pour la politique monétaire et la politique budgétaire. Néanmoins, un stimulus similaire à celui observé en 2009 reste peu probable. De ce fait, la reprise en Chine devrait rester modérée et principalement tirée par la consommation, apportant ainsi un soutien plus limité au reste du monde que dans le passé.

Evolutions réglementaires

Réformes de Bâle (« Bâle III »)

Les réformes de Bâle III envisagent des évolutions significatives quant à la manière dont les banques calculent les actifs pondérés par le risque ("RWAs" ou *Risk Weighted Assets*) associés aux différents facteurs de risque.

Fin 2021, la Commission Européenne a publié sa proposition législative de mise en œuvre des réformes (dites CRR3 ou CRD6). Son entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2025. Cette première version contenait des déviations significatives par rapport aux textes de Bâle III et ont fait l'objet d'intenses négociations entre les principaux législateurs. Ce processus de négociation, appelé "Trilogue", a débuté en mars 2023 et a donné lieu à un accord provisoire le 26 juin 2023. La publication de la version finale du texte, qui doit encore faire l'objet de décisions sur des aspects techniques, est attendue d'ici fin 2023.

Présentation des activités et stratégie | Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

En mars 2023, HSBC a répondu à la consultation de la Prudential Regulation Authority sur la mise en place des réformes au Royaume Uni. Les nouvelles règles s'appliqueront au groupe HSBC au niveau consolidé, et pourraient par conséquent impacter indirectement HSBC Continental Europe.

Risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire ("IRRBB")

En 2022, l'Autorité Bancaire Européenne ("ABE") a publié les standards techniques sur l'IRRBB Supervisory Outlier Test ("SOT"). Ces derniers introduisent une nouvelle définition de la notion de "large decline" de la marge nette d'intérêt à 2,5% du Capital Tier 1. La version finale des standards techniques, dans laquelle le niveau initial de 2,5% sera remplacé par 5% du Capital Tier 1, est en attente de publication par l'Autorité Bancaire Européenne.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG")

Au sein de l'UE, les régulateurs continuent à émettre des publications et propositions sur les sujets ESG, incluant notamment l'étendue de la prise en compte et d'intégration du risque climatique dans le cadre prudentiel.

Ces dernières couvrent plusieurs domaines, y compris les réglementations sur les obligations vertes européennes et la titrisation, la taxonomie pour les objectifs environnementaux non climatiques, les exigences de transparence et de reporting, ainsi que les notations ESG.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

Indicateurs alternatifs de performance

Les résultats publiés de HSBC Continental Europe sont établis selon les normes internationales d'informations financières, détaillées dans les États financiers résumés débutant en page 53.

Pour la mesure de notre performance, les indicateurs financiers que nous utilisons sont issus de nos résultats publiés afin d'éliminer les biais de comparaison éventuels entre périodes de référence.

Ces indicateurs sont considérés comme des éléments alternatifs de mesure de la performance. Tous les indicateurs alternatifs de mesure de la performance, lorsqu'ils sont utilisés, sont détaillés et rapprochés des résultats publiés correspondants.

Les lignes métiers globales correspondent aux segments selon lesquels nos résultats sont présentés en accord avec la norme IFRS 8.

Éléments notables

Nous déclarons séparément les « éléments notables », qui sont des composantes de notre compte de résultat que la direction considérerait comme ne faisant pas partie du cours normal des activités et étant de nature généralement non récurrente. Les tableaux de la page 15 détaillent les effets des éléments notables sur chacun de nos lignes de métier globales au 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Changements de présentation à partir du 1er janvier 2023

Modification de notre cadre de reporting

Le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a modifié son cadre de reporting financier de manière à ne plus présenter des résultats « ajustés », qui excluent l'incidence des éléments significatifs. Nous déclarons séparément les « Eléments notables », qui sont des composantes de notre compte de résultat, que la direction considérerait comme ne faisant pas partie du cours normal des activités et étant généralement de nature non récurrente.

IFRS 17 "Contrats d'assurance"

Le 1er Janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Comme l'exige la norme, le Groupe a appliqué ses dispositions de manière rétrospective, les données comparatives publiées précédemment en vertu de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » étant retraitées à partir de la date de transition, le 1er janvier 2022. Sous IFRS 17, il n'est pas comptabilisé d'actif de PVIF (Present value of in-force business) initialement, mais l'évaluation des passifs de contrat d'assurance prend en compte les flux de trésorerie d'exécution et une marge sur services contractuels représentant les bénéfices non acquis. Contrairement à la méthode comptable selon IFRS 4 appliquée précédemment par le Groupe, qui impliquait la comptabilisation initiale des bénéfices, selon la norme IFRS 17, les bénéfices sont reportés et systématiquement enregistrés en produits à mesure que les services sont fournis sur la durée de vie du contrat. La marge sur services contractuels comprend également les dépenses attribuables, qui étaient précédemment passées en charges lorsqu'elles étaient encourues et qui sont désormais incluses dans l'évaluation des passifs d'assurance et comptabilisées sur la durée de vie du contrat.

L'impact de la transition a été une réduction de 189 millions EUR des revenus publiés du Groupe au T2 2022 et une diminution de 130 millions EUR du résultat avant impôt publié. Lors de la transition, les capitaux propres du Groupe ont diminué de 496 millions EUR, pour s'inscrire à 7 180 millions EUR le 1er janvier 2022.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Note 1.1 (b) sur l'Impact de la norme IFRS 17 du Document d'enregistrement universel 2022.

Compte de résultat consolidé resumé

	Semestre se terminant au ¹	
	30 juin 2023	30 juin 2022
	€m	€m
Marge nette d'intérêt	1 169	556
Commissions nettes	679	487
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	63	211
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	670	(1 332)
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés	(16)	(22)
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	15	18
Résultat net de cession des investissements financiers	(5)	(6)
Gains/(pertes) comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente ²	1 982	(102)
Produits/(charges) de financement d'assurance	(683)	1 142
Résultat du service d'assurance	63	51
Autres produits d'exploitation	14	26
Total du produit net bancaire	3 951	1 029
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit³	3 951	1 029
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(13)	—
Produit net bancaire	3 938	1 029
Total des charges d'exploitation	(1 351)	(975)
Résultat d'exploitation	2 587	54
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—
Résultat avant impôt	2 587	54
Impôt sur les bénéfices	(643)	(23)
Résultat net	1 944	31
– résultat net part du Groupe	1 933	31
– part des intérêts minoritaires	11	—

1 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

2 Inclus la reprise de la perte de valeur de 1,9 milliard EUR liée au projet de vente des activités de banque de détail en France, comptabilisée au 30/06/2022, qui n'est plus classée comme détenue en vue de la vente.

3 Le "Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" est également désigné comme un revenu.

Compte de résultat

La marge nette d'intérêt est de 1 169 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse par rapport à 556 millions EUR au premier semestre 2022. Les produits d'intérêt ont augmenté de 2 411 millions EUR, passant de 978 millions EUR à 3 389 millions EUR, s'expliquant par des effets favorables liés à la hausse des taux d'intérêt, ainsi que par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte. Cette augmentation a été partiellement compensée par la hausse des charges d'intérêt de 1 798 millions EUR, passant de -422 millions EUR au premier semestre 2022 à -2 220 millions EUR au premier semestre 2023, traduisant un coût de financement en hausse.

Les commissions nettes sont en hausse et s'établissent à 679 millions EUR à fin juin 2023, contre 487 millions EUR sur le premier semestre 2022. Cette augmentation est principalement liée à l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Le résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur est en baisse, passant de 211 millions EUR au premier semestre 2022 à 63 millions EUR au premier semestre 2023. Cette baisse reflète des mouvements de valeur de marché sur les dérivés, notamment sur l'activité d'assurance-vie, partiellement compensés par l'augmentation des revenus d'intérêts sur les positions de trading des activités de marchés et de conservation de titres, ainsi que par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Le résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à 670 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse par rapport à -1 332 millions EUR sur le premier semestre 2022. Cette évolution provient principalement de la variation favorable de la valeur de marché des actifs détenus par la compagnie d'assurance au titre de ses assurés.

La variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés s'élève à -16 millions EUR au premier semestre 2023 contre -22 millions EUR au premier semestre 2022.

La variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat, s'élève à 15 millions EUR au premier semestre 2023, par rapport à 18 millions EUR au premier semestre de l'année précédente.

Le résultat net de cession des investissements financiers est de -5 millions EUR au premier semestre 2023, contre -6 millions EUR l'année précédente.

Les gains comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente s'élèvent à 1 982 millions EUR au premier semestre 2023 du fait du changement de classification comptable lié au projet de cession des activités de banque de détail en France. De plus, le premier semestre 2022 comprenait des pertes liées à la vente des activités de la succursale en Grèce, finalisée en juillet 2023.

Les charges de financement d'assurance s'élèvent à -683 millions EUR au premier semestre 2023, contre 1 142 millions EUR au premier semestre 2022, soit une baisse de 1 825 millions EUR. Cette évolution reflète les variations de juste valeur attribuable aux assurés et vient compenser l'évolution favorable du résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Le résultat du service d'assurance s'élève à 63 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse par rapport à 51 millions EUR au premier semestre 2022. Cette évolution s'explique par une marge de services contractuels plus élevée du fait de l'acquisition de HSBC Malte.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 14 millions EUR au premier semestre 2023 contre 26 millions EUR un an auparavant.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 3 951 millions EUR au premier semestre 2023, contre 1 029 millions EUR au premier semestre 2022. Cette hausse résulte principalement du changement de classification comptable lié au projet de cession des activités de banque de détail en France, ainsi que l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte. Le reste de la hausse s'explique par l'augmentation des taux d'intérêt qui bénéficie aux activités de Banque d'entreprises et de Banque de financement et d'investissement, ainsi que par l'augmentation de l'activité client et la hausse des taux d'intérêt sur les activités de marchés et de conservation de titres.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont une charge de -13 millions EUR au premier semestre 2023, alors qu'elles étaient nulles au premier semestre 2022. Cette évolution s'explique principalement par des dotations sur créances douteuses (*stage 3*).

Les charges d'exploitation s'élèvent à -1 351 millions EUR sur les six premiers mois de l'année, contre -975 millions EUR sur le premier semestre 2022. L'augmentation des charges d'exploitation s'explique par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte, partiellement compensé par de moindres coûts d'infrastructure, incluant des reprises de dépréciations sur des actifs non financiers, ainsi que par des contributions moins élevées au Fonds de Résolution Unique.

Le résultat avant impôt s'établit à 2 587 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse par rapport à 54 millions EUR au premier semestre 2022.

Le résultat net s'affiche à 1 933 millions EUR pour le premier semestre 2023.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

Profit/(perte) publié par ligne de métier au cours de la période¹

	1er semestre 2023						
	Banque privée et de gestion de patrimoine €m	Banque d'entreprises €m	Activités de marchés et de conservation de titres €m	Banque de financement et d'investissement €m	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités €m	Corporate Centre €m	Total €m
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit ²	2 344	713	433	370	8	83	3 951
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	11	22	1	(48)	1	—	(13)
Produit net bancaire	2 355	735	434	322	9	83	3 938
Total des charges d'exploitation	(410)	(290)	(394)	(189)	(17)	(51)	(1 351)
Résultat d'exploitation	1 945	445	40	133	(8)	32	2 587
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt publié	1 945	445	40	133	(8)	32	2 587
	1er semestre 2022						
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	278	410	186	251	27	(123)	1 029
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(1)	11	—	(10)	1	(1)	—
Produit net bancaire	277	421	186	241	28	(124)	1 029
Total des charges d'exploitation	(326)	(221)	(201)	(140)	(36)	(51)	(975)
Résultat d'exploitation	(49)	200	(15)	101	(8)	(175)	54
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt publié	(49)	200	(15)	101	(8)	(175)	54

¹ Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

² Inclus la reprise de la perte de valeur de 1,9 milliard EUR liée au projet de vente des activités de banque de détail en France, comptabilisée au 3Q22, qui n'est plus classée comme détenue en vue de la vente.

Analyse complémentaire des éléments notables par ligne de métier

Éléments notables

	1er semestre 2023 ¹							Total €m
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entre- prises	Activités de marchés et de conserva- tion de titres	Banque de financement et d'investisse- ment	Banque de finance- ment, d'investisse- ment et de marchés- Autres activités	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m		
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit²	1 896	—	—	—	—	72	1 968	
– Cessions, acquisitions et investissements	1 914	—	—	—	—	72	1 986	
– Variations de juste valeur sur instruments financiers	(18)	—	—	—	—	—	(18)	
– Restructuration et autres frais connexes	—	—	—	—	—	—	—	
Charges d'exploitation	(22)	—	—	—	—	(23)	(45)	
– Cessions, acquisitions et investissements	(22)	—	—	—	—	(23)	(45)	
– Dépréciation des éléments non financiers	—	—	—	—	—	—	—	
– Restructuration et autres frais connexes	—	—	—	—	—	—	—	
	1er semestre 2022							
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	—	—	7	—	—	(100)	(93)	
– Cessions, acquisitions et investissements	—	—	—	—	—	(101)	(101)	
– Variations de juste valeur sur instruments financiers	—	—	7	—	—	—	7	
– Restructuration et autres frais connexes	—	—	—	—	—	1	1	
Charges d'exploitation	(7)	(6)	—	—	—	(5)	(75)	
– Cessions, acquisitions et investissements	(2)	—	—	—	—	(17)	(19)	
– Dépréciation des éléments non financiers	—	—	—	—	—	(9)	(9)	
– Restructuration et autres frais connexes	(5)	(6)	—	—	—	(5)	(47)	

¹ Changement de présentation par rapport aux résultats publiés de juin 2022 où une signalisation inversée aux éléments significatifs a été appliquée.

² Inclus la reprise de la perte de valeur de 1,9 milliard EUR liée au projet de vente des activités de banque de détail en France, comptabilisée au 3Q22, qui n'est plus classée comme détenue en vue de la vente.

Banque privée et de gestion de patrimoine

Le résultat avant impôt publié s'élève à 1 945 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse par rapport à -49 millions EUR sur le premier semestre 2022.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 2 344 millions EUR sur le premier semestre 2023, contre 278 millions EUR au premier semestre 2022. Cette hausse s'explique principalement par le changement de classification comptable lié au projet de cession des activités de banque de détail en France, générant un produit de 1 982 millions EUR. Le reste de l'évolution s'explique par l'activité d'assurance qui bénéficie d'un accroissement de revenus liés à la marge de services contractuels et aux revenus d'investissement nets du fait de conditions de marché plus favorables, ainsi que par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent un produit de 11 millions EUR au premier semestre 2023 contre une charge de -1 million EUR au premier semestre 2022 reflétant l'amélioration de la performance du portefeuille.

Les charges d'exploitation s'accroissent de 84 millions EUR pour atteindre -410 millions EUR au premier semestre 2023, contre -326 millions EUR au premier semestre 2022, du fait de l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Les prêts et avances à la clientèle s'élèvent à 23,3 milliards EUR au 30 juin 2023, contre 2,9 milliards EUR au premier semestre 2022, s'expliquant par le changement de classification comptable lié au projet de cession des activités de banque de détail en France.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers (y compris les actifs confiés par des tierces parties dans l'activité de Gestion d'actifs) s'élève à 178,7 milliards EUR au 30 juin 2023, en hausse de 33,5 milliards EUR par rapport à décembre 2022, du fait du changement de classification comptable lié au projet de cession des activités de banque de détail en France ainsi que de conditions de marché favorables.

Les comptes créditeurs de la clientèle, inclus dans le total des actifs confiés par les clients particuliers, s'élèvent à 28,4 milliards EUR au 30 juin 2023 contre 7,4 milliards au 31 décembre 2022 s'expliquant par le changement de classification comptable lié au projet de cession des activités de banque de détail en France.

Banque d'entreprises

Le résultat avant impôt publié est de 445 millions EUR au premier semestre 2023, en augmentation de 245 millions EUR par rapport à 200 millions EUR au premier semestre 2022.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 713 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse de 303 millions EUR par rapport à 410 millions au premier semestre 2022. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des revenus d'intérêt sur les dépôts dans le contexte de remontée des taux d'intérêt et d'initiatives visant à optimiser les marges et les volumes, ainsi que par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent un produit de 22 millions EUR au premier semestre 2023 contre un produit de 11 millions EUR au premier semestre 2022, lié à la reprise de provisions sur créances douteuses.

Les charges d'exploitation augmentent de 69 millions EUR pour atteindre -290 millions EUR au premier semestre 2023. Cette hausse s'explique par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte, en partie compensé par des reprises de dépréciations sur actifs non financiers.

Les prêts et avances à la clientèle s'élèvent à 25,1 milliards EUR au 30 juin 2023, en hausse de 0,4 milliard EUR par rapport au 31 décembre 2022.

Les comptes créditeurs de la clientèle s'élèvent à 36,4 milliards EUR, en hausse de 1,5 milliard EUR par rapport à 34,9 milliards EUR au 31 décembre 2022.

Activités de marchés et de conservation de titres

Le résultat avant impôt publié s'élève à 40 millions EUR au premier semestre 2023, contre une perte de -15 millions EUR au premier semestre 2022. Cette augmentation de 55 millions EUR reflète des revenus en hausse sur les produits *Global Debt Markets* et sur les activités de financement et de conservation de titres, ainsi que l'acquisition de HSBC Allemagne.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit est de 433 millions EUR au premier semestre 2023, contre 186 millions EUR au premier semestre 2022. Cette hausse s'explique par l'acquisition de HSBC Allemagne ainsi que par une hausse des revenus sur les activités de teneur de marché des dettes souveraines au sein de *Global Debt Markets* et par des volumes et marges en hausse sur les activités de financement et de conservation de titres.

Les charges d'exploitation s'élèvent à -394 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse de 193 millions EUR par rapport à -201 millions EUR au premier semestre 2022. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges d'exploitation du fait de l'acquisition de HSBC Allemagne ainsi que par une hausse des coûts de front office et d'informatique.

Les comptes créditeurs de la clientèle sont en baisse de 4,0 milliards EUR par rapport à décembre 2022 pour atteindre 16,5 milliards EUR, du fait de la baisse des dépôts de la clientèle de l'activité de conservation de titres.

Banque de financement et d'investissement

Le résultat avant impôt publié est de 133 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse de 32 millions EUR par rapport à 101 millions EUR au premier semestre 2022.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 370 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse de 119 millions EUR par rapport à 251 millions EUR au premier semestre 2022. Cette évolution est liée à l'activité *Global Payment Solutions* bénéficiant de l'augmentation des taux d'intérêt ainsi qu'à l'acquisition de HSBC Allemagne.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent une charge de -48 millions EUR au premier semestre 2023, contre une charge de -10 millions EUR au premier semestre 2022, s'expliquant par des dotations sur créances douteuses (*stage 3*).

Les charges d'exploitation sont de -189 millions EUR au premier semestre 2023, en hausse de 49 millions EUR par rapport à -140 millions EUR au premier semestre 2022, reflétant l'acquisition de HSBC Allemagne.

Les prêts et avances à la clientèle s'élèvent à 13,7 milliards EUR au 30 juin 2023, en baisse de 0,2 milliard EUR par rapport au 31 décembre 2022.

Les comptes créditeurs de la clientèle s'élèvent à 21,1 milliards EUR au 30 juin 2023, en hausse de 0,7 milliard EUR par rapport à décembre 2022 du fait d'un effet volume sur l'activité *Global Payment Solutions*.

Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités

Le résultat avant impôt publié est une perte de -8 millions EUR au premier semestre 2023, contre une perte de -8 millions EUR au premier semestre 2022.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 8 millions EUR au premier semestre 2023, par rapport à 27 millions au premier semestre 2022, du fait de la baisse de refacturation de coûts.

Les charges d'exploitation sont de -17 millions EUR au premier semestre 2023, en baisse comparé à -36 millions EUR au premier semestre 2022 en raison de moindres coûts refacturés.

Corporate Centre

Le résultat avant impôt publié s'élève à 32 millions EUR au premier semestre 2023, contre une perte de -175 millions EUR au premier semestre 2022.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'élève à 83 millions EUR au premier semestre 2023, contre une perte de -123 millions EUR au premier semestre 2022. Cette évolution reflète d'une part le changement de classification comptable lié au projet de vente des activités de banque de détail en France. Le premier semestre de 2022 comprenait également des pertes de 111 millions EUR liées à la vente de nos activités de succursale en Grèce, finalisée en juillet 2023.

Les charges d'exploitation s'élèvent à -51 millions EUR au premier semestre 2023, stables par rapport au premier semestre 2022.

Produit net bancaire publié par pays

	Semestre se terminant au 30 juin 2023							Total €m
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de conservation de titres	Banque de financement et d'investissement	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
France	2 189	299	138	235	(2)	84	2 943	
Succursales européennes	79	385	293	135	10	(1)	901	
Autres pays	76	29	2	—	—	—	107	
Produit net bancaire publié^{1,2}	2 344	713	433	370	8	83	3 951	

	Semestre se terminant au 30 juin 2022						
France	272	288	116	215	20	(23)	888
Succursales européennes	6	122	70	36	7	(100)	141
Autres pays	—	—	—	—	—	—	—
Produit net bancaire publié^{1,2}	278	410	186	251	27	(123)	1 029

1 Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est également considéré comme un revenu.

2 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

Informations sur le bilan consolidé

Bilan consolidé résumé¹

	30 juin 2023 €m	31 décembre 2022 €m
Total de l'actif	287 404	279 081
Caisse, banques centrales et CCP	58 908	59 734
Portefeuille de transaction	15 560	13 777
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	12 982	12 170
Instruments dérivés	52 804	59 960
Prêts et avances aux établissements de crédit	9 388	7 233
Prêts et avances à la clientèle	62 537	42 340
Opérations de prise en pension – hors-trading	26 305	15 374
Investissements financiers	19 564	19 135
Autres actifs	28 115	25 597
Actifs destinés à la vente	1 241	23 761
Total des dettes	274 079	267 577
Dettes envers les établissements de crédit	9 033	11 182
Comptes créditeurs de la clientèle	104 183	83 692
Opérations de mise en pension – hors-trading	12 961	6 655
Portefeuille de transaction	21 211	17 509
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	10 647	9 049
Instruments dérivés	49 365	55 726
Dettes représentées par un titre	10 192	6 861
Passifs des contrats d'assurance	20 942	20 439
Autres passifs	34 187	28 609
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	1 358	27 855
Total des fonds propres	13 325	11 504
Total des fonds propres – part du Groupe	13 171	11 358
Part des intérêts minoritaires	154	146

1 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe | Notations

Informations sur le bilan

	Banque privée et de gestion de patrimoine €m	Banque d'entreprises €m	Activités de marchés et de conservation de titres €m	Banque de financement et d'investissement ¹ €m	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités €m	Corporate Centre €m	Total €m
Au 30 juin 2023							
Prêts et avances à la clientèle	23 298	25 107	488	13 745	(123)	22	62 537
Prêts et avances à la clientèle classés comme détenus en vue de la vente	221	25	—	32	—	—	278
Comptes créditeurs de la clientèle	28 438	36 409	16 548	21 084	1 892	(188)	104 183
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente	876	228	—	228	1	—	1 333
Au 31 décembre 2022							
Prêts et avances à la clientèle	2 865	24 757	686	13 965	—	67	42 340
Prêts et avances à clientèle classés comme détenus en vue de la vente	21 642	30	—	56	—	—	21 728
Comptes créditeurs de la clientèle	7 372	34 896	20 499	20 402	695	(172)	83 692
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente	21 813	259	—	923	—	—	22 995

¹ Les prêts et avances à la clientèle classés comme détenus en vue de la vente et des comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente de la succursale grecque présentés au 31 décembre 2022 dans la Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités retraités dans la Banque de financement et d'investissement.

Le bilan consolidé de HSBC Continental Europe présente un montant total d'actifs de 287,4 milliards EUR au 30 juin 2023, contre 279,1 milliards EUR au 31 décembre 2022.

A l'actif

- les instruments dérivés sont en baisse de 7,2 milliards EUR en raison de mouvements de valeur de marché sur les dérivés de taux.
- les prêts et avances à la clientèle sont en hausse, passant de 42,3 milliards EUR à 62,5 milliards EUR au 30 juin 2023 du fait du changement de classification comptable lié au projet de vente des activités de banque de détail en France.
- Les opérations de prise en pension – hors *trading* sont en hausse, passant de 15,4 milliards EUR à 26,3 milliards EUR au 30 juin 2023, reflétant l'augmentation des prêts faits aux clients.

Au passif

- les comptes créditeurs de la clientèle augmentent de 83,7 milliards à 104,2 milliards EUR sur le semestre du fait du changement de classification comptable lié au projet de vente des activités de banque de détail en France.
- les opérations de mise en pension – hors *trading* sont en hausse, passant de 6,7 milliards EUR à 13,0 milliards EUR au 30 juin 2023, en raison de positions en hausse face aux banques.

- le portefeuille de transaction est en hausse, passant de 17,5 milliards EUR à 21,2 milliards EUR au 30 juin 2023 du fait d'un effet volume sur les obligations.
- les instruments dérivés sont en baisse de 6,4 milliards EUR, en raison de mouvements de valeur de marché sur les dérivés de taux.

Fonds propres

Au 30 juin 2023, les fonds propres sont de 13,3 milliards EUR, en hausse comparés à 11,5 milliards au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023, le ratio de fonds propres CET1 s'établit à 15,3 % et le ratio de capital total est de 20,4 %.

Liquidité et financement

Au 30 juin 2023, le ratio moyen court terme *Liquidity coverage ratio* ("LCR") s'élève à 159 % et le ratio moyen long terme *Net stable funding ratio* ("NSFR"), calculé selon le texte CRR II, s'élève à 138 %.

Des informations supplémentaires sur les risques liés à la Trésorerie sont disponibles en page 41.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC Continental Europe

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2023	30 juin 2022
Banque privée et de gestion de patrimoine	4 596	3 980
Banque d'entreprises	1 594	1 176
Activités de marchés et de conservation de titres	1 572	487
Banque de financement et d'investissement	414	277
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	6	—
Corporate Centre	19	13
Fonctions supports et autres ¹	3 378	2 490
Total^{2,3}	11 579	8 423

¹ Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

² Contrats à durée indéterminée (« CDI ») et Contrats à durée déterminée (« CDD ») ayant un contrat avec HSBC Continental Europe (y compris les succursales européennes) et ses filiales.

³ Y compris les employés de HSBC Malte et HSBC Allemagne à compter de la date de transfert au 30 novembre 2022.

Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance

Rendement annualisé des capitaux propres moyens et rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques

Le rendement annualisé des fonds propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe (publié) divisé par la moyenne des fonds propres part du groupe (publiés) au cours de la période.

L'ajustement des résultats et des capitaux propres publiés exclut les montants attribuables aux intérêts minoritaires.

Le rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques est calculé à partir du résultat avant impôt divisé par la moyenne des actifs pondérés des risques au cours de la période. Ces mesures sont calculées sur les résultats publiés selon les IFRS et comprennent la reprise de la perte de valeur de 1,9 milliard EUR liée au projet de vente des activités de banque de détail en France, comptabilisée au troisième trimestre de 2022, qui n'est plus classée comme détenue en vue de la vente.

Rendement annualisé des capitaux propres moyens et rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques

	Semestre se terminant au ¹	
	30 juin 2023	30 juin 2022
	€m	€m
Résultat net		
Résultat net part du groupe	1 933	31
Résultat avant impôt	2 587	54
Fonds propres		
Fonds propres moyens	12 313	7 658
Encours pondérés des risques		
Encours moyens pondérés des risques	58 968	47 390
Ratio		
Rendement annualisé des capitaux propres moyens	31,4	0,8
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques	4,4	0,1

¹ Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

Notations

HSBC Continental Europe est noté par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Long terme – Dette Senior préférée	A+	A1	AA-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Notations court terme	A-1	P-1	F1+

Les notations de HSBC Continental Europe n'ont pas évolué au cours du premier semestre 2023.

Les réunions annuelles avec les agences de notation ont eu lieu en mai et juin 2023.

Risques

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires (non audité)

	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
	%	%
Ratios de fonds propres		
Fonds propres de base de catégorie 1	15,3	15,3
Fonds propres de catégorie 1	17,8	17,6
Fonds propres totaux	20,4	20,2
Ratio de Levier	4,3	4,3
Ratios de Liquidité		
Ratio de liquidité à court terme ("LCR")	159	150
Ratio de liquidité à long terme ("NSFR")	138	135

Actifs Pondérés du Risque (par nature) (non audité)

	Actifs Pondérés du Risque		Exigence en fonds propres	
	30 juin 2023	31 décembre 2022	30 juin 2023	31 décembre 2022
	€m	€m	€m	€m
Risque de Crédit	43 060	43 354	3 445	3 468
Risque de Contrepartie	6 099	6 048	488	484
Risque de Marché	3 798	3 482	304	279
Risque Opérationnel	5 677	5 677	454	454
Total Actifs Pondérés du Risque	58 634	58 561	4 691	4 685

Facteurs de Risques

HSBC Continental Europe a établi une liste de facteurs de risques affectant l'ensemble des activités de la Banque. Un certain nombre de ces facteurs de risque sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses perspectives d'avenir, sa situation financière, sa réputation, ses résultats d'exploitation et/ou des clients.

Risques macroéconomiques et géopolitiques

Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter défavorablement les résultats de HSBC Continental Europe. Probabilité : Très Probable/Impact : Élevé.

Des conditions économiques incertaines et parfois volatiles peuvent créer un environnement opérationnel difficile pour les sociétés de services financiers telles que HSBC.

En particulier, HSBC Continental Europe a été confronté et pourrait continuer à être confrontée aux défis suivants concernant ses opérations et son modèle d'exploitation :

- l'évolution du marché qui pourrait altérer la confiance des consommateurs et des entreprises au-delà des niveaux attendus. Les économies pourraient être impactées par la récession, les taux d'intérêt pourraient continuer d'augmenter, ce qui affecterait (entre autres) négativement les prix des actifs et les habitudes de paiement, entraînant une augmentation plus importante que prévu des défauts de paiement, des taux de défaut et des pertes de crédit estimées (« ECL ») ;
- la guerre russo-ukrainienne a entraîné une instabilité géopolitique élevée et a conduit les États-Unis, le Royaume-Uni et l'UE, ainsi que d'autres pays, à imposer des sanctions importantes et d'autres restrictions commerciales, sans précédent envers la Russie envers de responsables politiques, institutions gouvernementales, des entreprises et institutions financières russes. La Russie a mis en place certaines contre-mesures en réponse ;

- la demande d'emprunt des clients solvables peut diminuer pendant les périodes de récession ou lorsque l'activité économique ralentit ou reste modérée ;
- la capacité de HSBC Continental Europe à emprunter auprès d'autres institutions financières ou à s'engager dans des opérations de financement, peut être affectée négativement par une perturbation du marché ; et
- les déficits budgétaires susceptibles d'augmenter à la fois sur les marchés développés et émergents à mesure que des dépenses publiques substantielles sont déployées pour aider le secteur privé et les ménages à gérer la hausse des prix, dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés. Cela pourrait accroître les tensions sur les États souverains, les entreprises et les ménages fortement endettés. Alors que l'échéance moyenne de la dette souveraine sur les marchés développés s'est allongée, la hausse des taux pourrait réduire l'accessibilité de la dette et pourrait éventuellement remettre en question sa viabilité dans certains pays.

La survenance de l'un de ces événements ou circonstances pourrait avoir un effet défavorable important sur HSBC Continental Europe, ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses prospects et ses clients.

HSBC Continental Europe évalue en permanence les conséquences des événements géopolitiques et macroéconomiques.

Voir aussi « Contexte macroéconomique » en page 8 et « Perspectives macroéconomique » en page 9 pour plus de détails.

La guerre russo-ukrainienne a contribué à une forte hausse du prix des matières premières énergétiques et non énergétiques, ainsi qu'à un ralentissement marqué de l'activité économique.

La forte hausse de l'inflation engendrée par la hausse des prix des matières premières et par l'assouplissement macroéconomique réalisé précédemment par les gouvernements en réponse à la pandémie de Covid-19 a contraint les banques centrales à relever fortement leurs taux directeurs ce qui pourrait engendrer de nouveaux défis pour les clients de HSBC Continental Europe.

Les pressions inflationnistes restant élevées, la Banque centrale européenne a continué d'augmenter les taux d'intérêt par ailleurs, la croissance économique dans la zone euro reste lente. Il est peu probable que la politique monétaire européenne s'assouplisse avant une bonne partie de l'année 2024. Cela pourrait évoluer si l'inflation ralentit de manière plus perceptible ou si des craintes de récession se font jour.

Les effets d'une inflation plus élevée et l'augmentation importante des taux d'intérêt peuvent conduire à la baisse des notations de crédit des clients, ce qui pourrait entraîner un impact négatif sur les actifs pondérés en fonction des risques, sur la position du capital de HSBC Continental Europe, et provoquer un stress potentiel de liquidité dû, entre autres facteurs, à l'augmentation des prélèvements des clients. D'autres impacts négatifs sur les revenus de HSBC Continental Europe en raison de la baisse des volumes de prêts et de transactions, et de la baisse des revenus de patrimoine et d'assurance en raison de la volatilité et de la faiblesse du marché actions pourraient avoir lieu.

La guerre russo-ukrainienne a continué d'accroître l'instabilité géopolitique, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe et ses clients. HSBC continue de surveiller et de répondre aux sanctions et restrictions commerciales qui ont été imposées. L'impact économique de la guerre russo-ukrainienne s'est réduit au regard de l'adaptation de l'économie mondiale au régime de sanctions. En particulier, l'Europe diversifie ses sources d'énergie pour réduire sa dépendance vis-à-vis des approvisionnements énergétiques russes. D'autres sanctions, par exemple axées sur le contournement de ces dernières par des pays tiers, et les contre-mesures russes peuvent avoir un impact négatif sur le Groupe, ses clients et les marchés sur lesquels le Groupe opère en créant des risques réglementaires, de réputation et de marché.

Les modèles ont été touchés par les effets de la hausse de l'inflation et des augmentations importantes des taux d'intérêt dans de nombreux pays. Il s'agit notamment des modèles de perte IFRS 9, des modèles de risque de marché et des modèles utilisés dans le processus de gestion actif/passif. Cette situation continue d'exiger une surveillance accrue des résultats de modèles, l'utilisation d'ajustements de modèles et, dans certains cas, le recalibrage des modèles.

Des incertitudes importantes subsistent quant à l'évaluation de la durée et de l'impact de l'environnement actuel d'inflation et de taux d'intérêt élevés. Un risque subsiste de voir un impact durable sur l'activité économique, avec un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de HSBC Continental Europe ainsi que sur ses clients.

HSBC Continental Europe pourrait perdre accès à ses sources de liquidité et de financement, qui sont essentielles à son l'activité.

Probabilité : Peu probable/Impact : Elevé.

La capacité de la Banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des spreads de crédit, disponibilité de liquidité, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au Groupe HSBC dans son ensemble, à HSBC Continental Europe en particulier ou à l'ensemble du secteur bancaire.

Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la Banque et HSBC Continental Europe attache une importance particulière au maintien de leur stabilité. La stabilité de ces dépôts dépend de la confiance des déposants dans la solidité financière et dans la liquidité de HSBC Continental Europe ainsi que de sa capacité à proposer une rémunération transparente correspondant aux niveaux du marché.

Les dépôts ont toujours été une source stable de financement pour HSBC Continental Europe, et ce y compris dans des situations de crises économiques, mais cela pourrait, dans un scénario extrême, ne pas être le cas.

HSBC Continental Europe recourt également aux marchés financiers pour le financement nécessaire à la réduction des déséquilibres de maturité et de devises entre actifs et passifs, et pour participer au financement de nos activités de crédit et de marché. Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient augmenter le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC Continental Europe aux marchés financiers dans le cadre de son activité courante ou de son développement.

Si la Banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts de la clientèle ou sur les marchés financiers, son niveau de liquidité pourrait s'en trouver affecté négativement. Dans ce scénario extrême, elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts de la clientèle, pour rembourser ses emprunts à l'échéance, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts ou investissements. La Banque pourrait devoir liquider certains actifs afin de faire face à ses engagements.

Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, ou à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement son activité, ses perspectives, ses conditions d'exploitation ou ses résultats. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles.

Néanmoins, un certain nombre d'actions et de procédures – y compris des actions commerciales, et des actions de participation aux opérations de refinancement de la banque centrale sont prévues et possibles en cas de crise de liquidité et constituent le Plan contingence pour la liquidité (« Contingency Funding Plan ») de HSBC Continental Europe. Ces actions réduisent fortement l'impact estimé en cas de matérialisation de ce risque.

A la suite de la vente de son activité de Banque de détail en France, HSBC Continental Europe ne bénéficiera plus de certaines sources de financement, telles que les obligations sécurisées ou les dépôts de banque de particuliers. Par ailleurs, suite aux nouvelles conditions de

la vente de la banque détail en France, la Banque devra garder sur son bilan un portefeuille de crédits immobiliers de 7,0 milliards d'euros. Le besoin de financement additionnel lié à la rétention de ce portefeuille sera absorbé par la transformation de la filiale allemande en succursale et si besoin un financement supplémentaire.

HSBC Continental Europe évalue sa résistance à des stress de liquidité afin de tester l'adéquation de son appétit au risque, pour vérifier qu'elle peut continuer à fonctionner dans différents scénarios de stress qui reposent sur des zones de risque probables ou à fort impact sur son activité, et pour confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du ratio de liquidité à court terme ou *Liquidity Coverage Ratio* sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité de la Banque.

HSBC Continental Europe s'appuie sur un indicateur interne de stress de liquidité, calculé quotidiennement. Ce ratio, complémentaire au *Liquidity Coverage Ratio* (« LCR »), procure à la Banque un outil supplémentaire pour la gestion quotidienne de la liquidité. Plusieurs autres tests de résistance, portant sur des durées et natures de stress différentes, sont lancés tout au long de l'année et les hypothèses et résultats sont revus en comité *Asset, Liability, and Capital Management Committees* (« ALCO ») et présentés dans le rapport d'évaluation de l'adéquation interne de liquidité (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) soumis au Conseil d'Administration.

Les fluctuations du marché peuvent réduire les revenus de HSBC Continental Europe ou la valeur de ses portefeuilles. **Probabilité : Probable/Impact : Moyen.**

Aux activités de HSBC Continental Europe sont par nature exposées aux risques provenant des marchés financiers mais également de l'économie en général, ce qui inclut les variations et les hausses de volatilité affectant les taux d'intérêt, les taux d'inflation, les spreads de crédit, les taux de change ainsi que les prix des marchés d'actions et d'obligations. A cela s'ajoute le risque que les clients n'agissent pas selon les hypothèses de valorisation et de couverture adoptées par HSBC Continental Europe.

Les prix de marché peuvent s'avérer volatiles et leurs mouvements affecter sensiblement plusieurs secteurs majeurs. A titre d'exemple, les activités bancaires et de trading sont sensibles aux risques de taux, de change, d'inflation et de crédit.

Les fluctuations des taux d'intérêt, c'est-à-dire les spreads interbancaires versus les taux officiels et les courbes de rendement affectent le différentiel de taux entre prêt et emprunt. Les risques de volatilité des marchés ou de modification des niveaux de marges demeurent élevés.

La concurrence sur certains produits présents en portefeuilles tels que les prêts ou les dépôts restreint considérablement les possibilités de modifier certaines clauses, telles que les niveaux de taux fixes, malgré les changements observés sur les marchés.

Anticiper avec précision les évolutions des conditions de marché est un exercice difficile, d'autant plus que ces évolutions peuvent avoir un impact considérable sur les activités de HSBC Continental Europe, sa santé financière, ses résultats et ses perspectives.

Voir également la section « Risques de marché au premier semestre 2023 » en page 44.

Au 30 juin 2023, les Actifs Pondérés liés au Risque de marché s'élevaient à 3,798 milliards EUR, dont 104 millions EUR calculés sous méthode standard et 3,698 milliards EUR selon la méthode fondée sur les modèles internes.

HSBC Continental Europe est soumise à des risques financiers et non financiers associés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les principaux risques ESG sont les risques liés au changement climatique, à la nature, à l'écoblanchiment et aux enjeux liés aux droits de l'Homme. **Probabilité : Probable/Impact : Moyen.**

Les thématiques ESG telles que le changement climatique, l'impact de la société sur la nature, l'exposition au risque d'écoblanchiment et les violations des droits humains présentent des risques pour nos activités, nos clients et la société en général.

Le changement climatique peut avoir un impact sur l'ensemble de la taxonomie des risques de HSBC à la fois par le biais du risque de transition découlant du passage à une économie bas carbone, par exemple par le biais de changements politiques, réglementaires et technologiques, et par les impacts du risque physique résultant de l'augmentation de la gravité et/ou de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou d'autres événements climatiques, tels que l'élévation du niveau des mers et les inondations.

L'attention portée aux risques liés au climat et à l'environnement reste importante depuis le début de l'année en raison du rythme et du volume des changements politiques et réglementaires portant sur la gestion des risques climatiques, les tests de résistance, l'analyse de scénarios et la communication externe. Ceux-ci peuvent avoir des conséquences sur la Banque à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de ses clients. Les actions visant à améliorer la gestion des risques liés au climat et à l'environnement se poursuivent en 2023.

Ci-dessous, les situations les plus probables au cours desquelles les risques liés au climat pourraient se matérialiser pour HSBC Continental Europe :

- les risques de transition et les risques physiques peuvent avoir un impact sur nos clients, par exemple, lorsque les développements réglementaires, législatifs ou technologiques touchent les activités de nos clients, entraînant des difficultés financières et/ou le blocage d'actifs ; ou encore, si des événements climatiques extrêmes perturbent les opérations ;
- l'immobilier résidentiel peut être affecté par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, qui pourraient avoir un impact sur la valeur des propriétés et la capacité des emprunteurs à rembourser leurs crédits ;
- le risque physique peut avoir des conséquences sur les opérations de HSBC Continental Europe, par exemple si des inondations ou des événements météorologiques extrêmes affectent la réalisation de nos opérations critiques ;
- le risque de conformité réglementaire peut résulter de l'augmentation du rythme, de l'ampleur et de la portée des attentes réglementaires nécessitant une mise en œuvre dans des délais restreints ;
- le risque « *Conduct* » pourrait se développer en raison de la demande croissante de produits « verts » lorsqu'il existe des normes ou des taxonomies différentes et en cours de développement ;
- le risque de réputation pourrait résulter des décisions prises par HSBC Continental Europe quant au soutien de ses clients présents dans des secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre, et cela pourrait entraver, sa capacité à atteindre ses ambitions, objectifs et engagements en matière de climat.

HSBC Continental Europe pourrait également être confronté à des risques réputationnels, juridiques et réglementaires accrus au fur et à mesure des progrès accomplis dans la réalisation de son ambition « Net Zero » car les parties prenantes sont susceptibles d'accorder une attention plus importante aux actions de la Banque, à ses décisions d'investissement et aux communications réalisées.

HSBC Continental Europe peut être confronté au risque d'écoblanchiment si il est perçu comme induisant en erreur ses parties prenantes concernant sa stratégie climatique, l'impact climatique d'un produit ou service ou les engagements des clients y compris dans le cadre de campagnes et de supports marketing.

Par ailleurs, il est de plus en plus évident qu'un certain nombre de risques liés à la nature, au-delà du changement climatique – incluant les risques qui peuvent être représentés plus largement par l'impact et la dépendance économique à la nature – pourraient avoir un impact économique significatif. Ces risques surviennent lorsque la fourniture de services en lien avec la nature – tels que la disponibilité de l'eau, la qualité de l'air, la qualité du sol – est compromise par la surpopulation, le développement urbain, la perte d'habitats naturels et d'écosystèmes, et d'autres stress environnementaux au-delà du changement climatique. Les risques liés au capital naturel peuvent se manifester à travers divers autres types de risques, y compris les

risques macroéconomiques, de marché, de crédit, de réputation, juridiques et réglementaires.

HSBC Continental Europe poursuit son engagement auprès des investisseurs, des régulateurs, des fournisseurs et de ses clients pour gérer les risques liés à l'environnement afin de faire évoluer son approche et s'appuie sur les meilleures pratiques en matière d'atténuation des risques. Bien que la communication des risques liés au climat – et en particulier le reporting des émissions financées – se soit améliorée au fil du temps, l'accent est mis sur la qualité des données avec le développement d'indicateurs d'appétit au risque et de données spécifiques. Le risque climatique peut également avoir un impact sur le risque de modèle car les conséquences incertaines du changement climatique et les limitations des données sont des contraintes pour créer des modèles fiables et précis.

Les principaux risques liés aux droits de l'Homme qui affectent HSBC sont la discrimination, en particulier à l'égard des employés et des clients de la Banque, ainsi que « l'esclavage moderne » chez ses fournisseurs et ses clients.

Une mauvaise gestion de ces risques peut avoir des conséquences négatives sur les employés de la Banque, (en termes de recrutement et de rétention), sur ses activités et sa réputation et pourrait également entraîner une violation des exigences légales et réglementaires, et avoir des conséquences réputationnelles, juridiques et financières pour HSBC Continental Europe.

Concernant les risques ESG, le Groupe s'assure également que sa stratégie, son modèle économique (comprenant les produits et services proposés aux clients) ainsi que son dispositif de gestion des risques (incluant l'identification, l'évaluation et la gestion des différents risques financiers et non financiers liés à la thématique ESG) sont définis de manière à s'adapter aux exigences réglementaires et aux attentes des parties prenantes et du marché, qui continuent d'évoluer de manière significative avec un rythme soutenu.

La réalisation de la stratégie et des objectifs en matière d'enjeu ESG du Groupe HSBC, y compris ses ambitions et engagements, dépendra d'un certain nombre de facteurs externes, tels que les progrès technologiques et les politiques publiques favorables, sur les marchés où le Groupe interagit. Si ces facteurs externes et autres changements ne se matérialisent pas, ou ne se réalisent pas en temps voulu, le Groupe (y compris HSBC Continental Europe) pourrait ne pas atteindre ses ambitions et objectifs en matière d'ESG ce qui serait source de risques réputationnels, juridiques ou encore réglementaires.

En cas de survenance de l'un de ces risques, des conséquences financières et non financières pour HSBC Continental Europe pourraient se matérialiser et avoir un impact négatif important sur ses activités, sa situation financière, le résultat de ses opérations, sa réputation, ses perspectives et sa stratégie.

Risques pruden­tiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC Continental Europe

L'activité de HSBC Continental Europe s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire qui évolue rapidement, ce qui accroît le risque de non-conformité, au moins de façon transitoire.

Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

Les activités de HSBC Continental Europe sont soumises à la réglementation en vigueur et aux risques réglementaires associés, y compris les effets des modifications des lois, réglementations, politiques, codes de bonnes pratiques sur les marchés sur lesquels HSBC Continental Europe exerce ses activités. C'est particulièrement le cas compte tenu de l'impact économique de l'épidémie de Covid-19 ainsi que des restrictions mises en place par les différents régulateurs dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne. En outre, bon nombre de ces changements ont un effet qui dépasse les frontières nationales.

Ces dernières années, les régulateurs et les gouvernements se sont focalisés sur la réforme de la réglementation prudentielle du secteur des services financiers et sur la manière dont les activités des services financiers sont menées.

Les mesures comprennent des exigences renforcées en matière de fonds propres, de liquidité et de financement, la séparation ou l'interdiction de certaines activités par les banques, des changements dans la conduite des activités sur les marchés des capitaux, l'introduction de prélèvements fiscaux et de taxes sur les transactions, des changements dans les pratiques de rémunération et des exigences plus détaillées sur la façon dont les activités sont menées.

Les gouvernements et les régulateurs en France, dans l'UE, au Royaume-Uni et aux États-Unis ou ailleurs peuvent intervenir davantage dans des domaines de risque déjà identifiés, ou dans de nouveaux domaines, ce qui pourrait être défavorable pour HSBC Continental Europe.

Les domaines spécifiques dans lesquels les modifications réglementaires pourraient avoir un effet significatif sur HSBC Continental Europe, ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives, sa position en capital et sa réputation, ainsi que les domaines actuels et anticipés faisant l'objet d'une attention particulière de la part des régulateurs de HSBC, comprennent, mais sans s'y limiter :

- la mise en œuvre de l'ensemble des réformes de Bâle III, qui comprend des changements dans les approches du risque de crédit, du risque de marché, du risque de contrepartie, du risque opérationnel, des Actifs pondérés du risque, de l'ajustement de l'évaluation de crédit et de l'application de planchers de fonds propres ;
- les défis pour les institutions liées aux obligations de déclaration réglementaires croissantes et de plus en plus complexes, y compris des attentes élevées en matière de surveillance de l'intégrité des données et de gouvernance en matière de déclaration réglementaire ;
- l'augmentation des attentes réglementaires pour les entreprises concernant les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques, particulièrement pour la gestion des changements liés au climat et à l'environnement, la diversité et l'inclusion, et le renforcement de la communication clients concernant les données ESG et les obligations de déclaration, ainsi que les conflits d'intérêt, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- les effets financiers des changements liés au climat et à l'environnement sont intégrés dans le cadre prudentiel mondial, y compris les risques de transition résultant du passage à une économie à faibles émissions de carbone ;
- l'attention croissante portée par les régulateurs, les organismes internationaux, les organisations et les syndicats à la manière dont les institutions mènent leurs activités, en particulier en ce qui concerne le traitement équitable des clients, l'exercice de la concurrence dans l'intérêt des consommateurs et la garantie du fonctionnement ordonné et transparent des marchés financiers mondiaux ;
- des examens des cadres réglementaires applicables aux marchés financiers, y compris des réformes et d'autres modifications des exigences relatives à la conduite des affaires, à la cotation, à la titrisation et aux produits dérivés ;
- l'accent sur la technologie et le numérique dans une optique de protection des clients, y compris l'utilisation de l'intelligence artificielle et des actifs numériques (données, identité etc), les risques liés aux technologies financières, les paiements et les infrastructures connexes, la résilience opérationnelle, les monnaies virtuelles (y compris les monnaies numériques des banques centrales et *Global Stablecoin*), la cybersécurité et l'introduction de normes nouvelles et/ou renforcées dans ce domaine ;
- la mise en œuvre d'exigences plus strictes en matière de capital, de liquidité et de financement, y compris des modifications des exigences de modélisation des notations internes ;

- les modifications des exigences nationales ou supranationales, concernant la capacité de délocaliser ou d'externaliser la fourniture de services et de ressources ou de transférer un risque significatif à des sociétés de services financiers situées dans d'autres pays, y compris les exigences en matière de notification préalable d'externalisation requises par la Banque centrale européenne depuis le 15 novembre 2022, qui peuvent avoir une incidence sur notre capacité à mettre en œuvre des modèles opérationnels cohérents et efficaces à l'échelle mondiale ;
- des normes en matière de criminalité financière et d'abus de marché et des attentes élevées en matière de dispositifs de contrôle, pour garantir que les entreprises s'adaptent aux nouvelles menaces et qu'elles protègent leurs clients contre la cybercriminalité ;
- l'application et l'imposition de sanctions économiques, y compris celles ayant un effet extraterritorial et celles résultant de tensions géopolitiques et plus particulièrement les restrictions économiques prises à l'encontre de la Russie ;
- les attentes et exigences réglementaires croissantes relatives à divers aspects de la résilience opérationnelle, y compris l'attention grandissante portée à la réponse des institutions aux perturbations opérationnelles ; et
- la mise en œuvre du Conseil de Résolution Unique ("CRU") et la capacité de la Banque à disposer des mesures de résolution d'ici fin 2023.

HSBC Continental Europe continue de renforcer ses processus et ses contrôles pour la production de ses déclarations réglementaires, notamment en ayant recours à des spécialistes externes sur ces sujets. HSBC Continental Europe continue de tenir les régulateurs informés des résultats défavorables des audits externes et internes ainsi que des progrès dans le dispositif de contrôles.

HSBC Continental Europe et ses succursales sont soumis à des risques fiscaux dans les pays où ils sont établis. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe et ses succursales et filiales sont soumis à des risques fiscaux dans les pays où ils sont établis. HSBC Continental Europe et ses succursales et filiales sont soumis aux lois fiscales des pays dans lesquels ils interagissent et font l'objet de contrôles fiscaux habituels diligentés par les administrations fiscales. L'interprétation ou l'application par la Banque de ces lois peut différer de celle faite par les autorités fiscales, auquel cas des provisions pourront être comptabilisées pour les dettes fiscales qui seraient réclamées par les administrations. Cependant, les montants finalement acquittés pourraient différer substantiellement des montants provisionnés en fonction du résultat final des litiges.

Suite aux restructurations importantes en 2022 concernant HSBC Continental Europe et l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c et HSBC Allemagne, le risque lié au prix de transfert « *transfer pricing* » va augmenter pour la banque.

La position actuelle de l'administration fiscale sur les activités de dérivés/actions françaises pourrait aussi avoir un impact financier et commercial pour les banques en France. L'administration fiscale française refuse l'exonération de la WHT (« withholding tax » / retenue à la source) sur les dividendes français dans le cadre d'activités impliquant des emprunts et des prêts d'actions, des contrats à terme sur actions, des contrats à terme ou d'autres dérivés sur actions au motif que les banques peuvent agir en tant qu'intermédiaires et peuvent transférer les dividendes français à des contreparties étrangères sans appliquer une retenue à la source.

Risques liés aux opérations

HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles. Probabilité : Très Probable/ Impact : Élevé.

HSBC Continental Europe utilise des modèles dans divers contextes pour gérer son activité, en particulier pour le calcul du capital réglementaire, des provisions pour dépréciation de crédit, de la juste valeur de certains instruments financiers, des autorisations de crédit, des tests de résistance, de la prévention des délits financiers et du risque de fraude.

HSBC Continental Europe pourrait dans certains cas subir des conséquences négatives de décisions prises sur la base de l'utilisation de modèles, en particulier lorsque ces modèles sont mal conçus ou mis en œuvre de manière inadaptée, lorsque leurs résultats sont mal interprétés, ou utilisés en dehors du cadre prévu, ou en lien avec une incertitude d'estimation s'il se produit certains événements dont la probabilité n'avait pas été prise en compte lors de la conception du modèle. L'occurrence de tels événements est rendue plus probable dans l'environnement incertain et sans précédent créé par la pandémie de Covid-19 et le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne.

Les risques émanant de l'utilisation de modèles peuvent avoir un impact négatif sur l'activité de la Banque, ses perspectives, les conditions financières dans lesquelles elle opère, ses résultats opérationnels, le capital minimum requis, et la réputation de la Banque. L'utilisation de modèles par les banques fait l'objet d'une surveillance stricte et de plus en plus importante de la part des autorités de supervision, en particulier en ce qui concerne les modèles et hypothèses internes utilisés par les banques pour le calcul des actifs pondérés du risque (« Risk Weighted Assets »). En cas de faiblesse importante de ces modèles, les autorités de supervision sont susceptibles d'exiger que la Banque développe de nouveaux modèles ou d'imposer des exigences en capital supplémentaires.

Pour le détail des actifs pondérés du risque au 30 juin 2023, voir le tableau HSBC Continental Europe Pillar 3 en page 4: montants des expositions pondérées du risque. Une proportion significative de ces montants est calculée par des modèles internes.

De même, la Banque utilise des modèles pour calculer la juste valeur de certains instruments financiers dont le prix n'est pas directement observable sur une plate-forme de négociation, comme les produits dérivés négociés de gré à gré (« OTC »). La juste valeur est obtenue par déduction des prix observables d'instruments similaires. Ces modèles utilisent des données observables (juste valeur de type « Niveau 2 ») ou, dans certains cas, des données inobservables qui sont alors estimées de façon prudente (juste valeur de type « Niveau 3 »).

Pour le détail de juste valeur des instruments financiers au 30 juin 2023, voir Note 4 en page 58.

Les conséquences économiques de la hausse de l'inflation mondiale et des augmentations significatives des taux d'intérêt ont eu un impact sur la fiabilité des résultats des modèles, par exemple dans le cas des modèles IFRS 9 utilisés pour estimer les provisions pour risques, car ceux-ci ont été contraints de fonctionner au-delà du domaine dans lequel ils ont été conçus et calibrés. Par conséquent, les modèles IFRS 9 dans les conditions économiques actuelles génèrent des résultats qui peuvent ne pas évaluer avec précision le niveau réel de la qualité de crédit. Afin de calculer une évaluation plus réaliste des actifs, des contrôles compensatoires, tels que des ajustements de gestion post-modèle fondés sur le jugement d'experts, sont nécessaires. De telles mesures d'atténuation nécessitent un degré important de jugement. Il existe un risque que les résultats/performances réelles futures diffèrent de ces jugements. La hausse des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers ont également eu un impact sur la performance des modèles de risque de marché, comme le modèle Value at Risk. Cela a nécessité une surveillance accrue des modèles et un recalibrage. À plus long terme, les modèles devront probablement être redéveloppés pour tenir compte des effets de l'évolution des taux et des marchés financiers.

L'adoption de modèles sophistiqués, incluant l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, par HSBC Continental Europe et le secteur financier pourrait également entraîner une augmentation du risque de modèle. HSBC Continental Europe s'est engagé à modifier ses activités commerciales pour gérer les défis liés au climat, à l'environnement et au développement durable, ce qui aura également une incidence sur le risque de modèle. Les modèles joueront un rôle important dans la gestion des risques et l'établissement de rapports financiers sur les risques liés au climat.

L'incertitude quant aux effets des changements climatiques et environnementaux sur le long terme et l'absence de données fiables et qualitatives sur le climat sont un défi pour obtenir des résultats crédibles et précis pour ces modèles.

Les activités de HSBC Continental Europe sont largement dépendantes de ses systèmes informatiques. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

La fiabilité et l'intégrité de l'infrastructure informatique de HSBC Continental Europe et de ses bases de données clients sont essentielles pour maintenir la disponibilité de service de ses applications bancaires et de ses processus, et ainsi protéger la marque HSBC dans le monde entier. Le risque technologique est étroitement lié au risque de mauvaise gestion des données. Le bon fonctionnement des systèmes de paiement, des contrôles financiers, du cadre de gestion des risques, de l'analyse de crédit et du reporting, de la comptabilité, du service client et des autres systèmes informatiques, ainsi que des réseaux de télécommunication avec les centres de traitements informatiques, est essentiel pour les opérations de la Banque. Une défaillance des systèmes essentiels, toute indisponibilité de service ou de données prolongée, ou toute brèche substantielle affectant l'intégrité des données, qu'elle survienne en interne ou via un fournisseur, pourrait gravement altérer la faculté de HSBC Continental Europe à servir ses clients, l'amener à contrevenir aux réglementations dans le cadre desquelles l'institution opère, et mettre en péril ses activités sur le long terme. L'atteinte à la réputation pourrait être significative, et provoquer un important effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Au premier semestre 2023, des incidents informatiques avec des tiers ont été signalés aux régulateurs locaux. Voir aussi facteurs de risque : les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services qui peuvent être exposés à des risques que HSBC Continental Europe peut ne pas connaître. HSBC continue à investir dans la fiabilité de ses infrastructures technologiques afin d'harmoniser les systèmes informatiques au sein de HSBC Continental Europe et d'améliorer le dispositif de contrôle au sein du périmètre informatique.

Les pertes opérationnelles liées à l'informatique étaient de 0,04 million EUR au premier semestre 2023.

HSBC Continental Europe reste exposée à un large éventail de risques cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

La menace de cyberattaques reste une préoccupation pour HSBC Continental Europe comme pour l'ensemble du secteur financier. L'incapacité à protéger les opérations du Groupe HSBC contre la cybercriminalité ou les cyberattaques peut entraîner des pertes financières, des perturbations pour les clients ou une perte de données. Cela pourrait nuire à la réputation du Groupe HSBC et à sa capacité à attirer et à retenir des clients. Les cybermenaces les plus répandues visent à empêcher les clients d'accéder aux services en ligne en essayant d'exploiter les vulnérabilités des systèmes (par le biais de logiciels malveillants ou d'accès non autorisés), de perturber les activités et de provoquer la perte de données.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, HSBC Continental Europe analyse continuellement l'évolution des cybermenaces, en maintenant des contacts étroits avec ses pairs et les partenaires gouvernementaux.

Il n'y a eu aucun incident « cyber » significatif ayant eu une incidence sur les clients ou les opérations de HSBC Continental Europe au premier semestre 2023, grâce aux contrôles en place et malgré les nombreuses attaques observées quotidiennement. Cependant, le risque demeure que de futures cyberattaques, qu'elles soient directes

ou indirectes via un fournisseur, aient un effet négatif important sur les activités de HSBC Continental Europe, sa situation financière, les résultats de ses opérations, ses perspectives et sa réputation.

Il n'y a pas eu de pertes opérationnelles relatives aux risques cyber au premier semestre 2023.

Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services qui peuvent être exposés à des risques que HSBC Continental Europe peut ne pas connaître. Probabilité : Probable/ Impact : Moyen.

Dans le cadre de la stratégie d'externalisation du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les catégories d'activités externalisées sont multiples et comprennent par exemple les « reportings », la gestion des risques ainsi que certains process liés à l'activité de dépositaires. Le nombre de prestations essentielles le plus élevé concerne la fonction « Digital Business Services », couvrant toutes les lignes de métiers et fonctions et sont principalement des prestations intra-groupes. Pour les prestataires internes, les lieux d'exécutions des services se situent sur plusieurs continents, par exemple en Europe, Asie et Afrique du Nord, permettant un plan de continuité de d'activité entre toutes ces localisations. Parmi les succursales et les filiales de HSBC Continental Europe, la France (les filiales françaises inclus) est le pays qui externalise le plus de prestations essentielles, suivie par le Luxembourg et Malte. Les régulateurs ont renforcé leur surveillance de l'utilisation de tiers par les institutions financières, et les sous-traitants, notamment la manière dont sont prises les décisions d'externalisation et dont les relations clés sont gérées, particulièrement pour les prestations essentielles. Les risques provenant de tierces parties sont particulièrement importants et complexes à gérer, comme les risques liés aux incidents opérationnels, la stabilité financière, les cyber-attaques et, les tensions géopolitiques. La menace de cyber-attaques chez nos tiers et sous-traitants reste une préoccupation pour HSBC Continental Europe comme pour l'ensemble du secteur financier car ce type d'incident pourrait entraîner des perturbations pour les clients ou impacter les données partagées.

Une insuffisance dans la gestion du risque de tiers pourrait affecter notre capacité à satisfaire nos attentes en termes de stratégie, de réglementation et de relation clients pour toutes les lignes de métiers et les fonctions chez HSBC Continental Europe.

Concernant l'environnement réglementaire, afin de répondre aux dernières exigences réglementaires comme la continuité opérationnelle en résolution (OCIR) et continuer à optimiser le process actuel basé sur les orientations d'externalisation de l'Autorité bancaire européenne, HSBC Continental Europe a continué à renforcer en 2023 son dispositif de gestion des risques de tiers afin de gérer ces risques de manière cohérente au sein des différentes entités et départements. La banque travaille sur un dispositif de gestion des risques de tiers plus automatisés avec une harmonisation des différentes réglementations des succursales et filiales des entités de HSBC Continental Europe (par exemples : le registre des services, l'évaluation de la matérialité, l'évaluation des risques), notamment dans un contexte de programmes de transformation liés aux intégrations de Malte et de l'Allemagne dans le périmètre de HSBC Continental Europe.

Par ailleurs, les travaux de remédiation liés aux tiers préexistants sont en cours de finalisation. Toute externalisation d'un service critique doit être présenté au Forum de suivi des tiers et formellement approuvée par le Risk Management Meeting de HSBC Continental Europe et notifié aux différents régulateurs.

Au premier semestre 2023 cinq incidents avec des tiers ont conduit à des violations de données personnelles, et ont été signalées aux régulateurs locaux en charge de la confidentialité des données, des actions correctrices ont été mis en place afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Risques liés à la gouvernance et au contrôle interne

La conduite des actions stratégiques de HSBC Continental Europe est exposée à un risque d'exécution qui pourrait amoindrir les effets attendus des initiatives stratégiques.

Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe a une stratégie claire et ciblée qui s'inscrit pleinement dans celle du Groupe HSBC : devenir la Banque internationale de référence pour la clientèle d'entreprises en Europe continentale.

Dans ce cadre, la stratégie de HSBC Continental Europe est d'accompagner en priorité les clients qui cherchent à bénéficier du réseau international du Groupe HSBC et notamment des activités de banque transactionnelle et de financement, de marchés de capitaux, avec des services patrimoniaux et de banque privée ciblés pour les particuliers. Mener à bien cette stratégie reposera sur la capacité de HSBC Continental Europe à développer les synergies entre les différentes lignes de métier et régions du Groupe HSBC dans le monde, tout en s'appuyant sur un modèle opérationnel efficace pour ses activités en Europe continentale.

HSBC Continental Europe continue d'adapter son modèle opérationnel à travers la mise en place d'un grand nombre de projets, ayant pour objectif de soutenir le développement de l'activité de HSBC Continental Europe tout en assurant la mise en conformité par rapport aux exigences réglementaires. Des éléments complémentaires peuvent être trouvés dans la section « La stratégie du Groupe HSBC déclinée en Europe continentale » en pages 4-10. Le déploiement et l'exécution de la stratégie de HSBC Continental Europe requièrent des décisions difficiles, subjectives et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en Europe continentale mais aussi dans d'autres parties du monde. HSBC Continental Europe pourrait ne pas identifier correctement les facteurs pertinents qui guident ses décisions en matière de déploiement du capital et de réduction de coûts.

La mise en œuvre efficace des priorités stratégiques de HSBC Continental Europe nécessite la mobilisation de ressources et la mise en place d'une gestion de projets appropriée. L'importance et la complexité des projets de transformation en cours représentent un risque d'exécution accru. L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC Continental Europe est significatif et a des conséquences directes sur les collaborateurs de HSBC Continental Europe. Les perspectives économiques restent également incertaines, notamment concernant l'impact de la récession, de l'inflation élevée, des changements de réglementations et des tensions géopolitiques, et cela pourrait avoir des répercussions sur les activités et la mise en œuvre des programmes de transformation de HSBC Continental Europe.

Si la mise en œuvre des actions stratégiques ou des programmes réglementaires n'aboutit pas, la santé financière, la rentabilité et les perspectives de HSBC Continental Europe pourraient être affectées négativement et des répercussions plus importantes sur ses clients, sur sa résilience opérationnelle et sur des aspects réglementaires et réputationnels pourraient survenir. Le risque d'exécution lié au nombre de projets en cours est suivi et géré par un comité de supervision des projets de transformation pour HSBC Continental Europe.

Le volume croissant d'activités transfrontalières de traitement des données à caractère personnel peut entraîner d'importantes violations des lois sur la protection des données personnelles.

Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

Les activités des métiers reposent sur un large volume de données personnelles qui sont de plus en plus traitées dans des juridictions hors UE afin de répondre aux exigences opérationnelles de la Banque. Si la délocalisation des activités de traitement des données personnelles présente des avantages notables, elle augmente également considérablement le risque que les données personnelles en question soient traitées d'une manière incompatible avec les normes élevées imposées par le Règlement Général sur la Protection des Données ("RGPD") et l'arrêt Schrems II. Cette problématique est d'autant plus pertinente que HSBC Continental Europe est de plus en

plus dépendante des activités de traitement menées en Inde, au Sri Lanka ou en Égypte – qui sont des juridictions qui n'assurent pas un niveau de protection des données personnelles équivalent à celui de l'Union européenne. Bien qu'aucun incident significatif lié aux activités transfrontalières de traitement des données à caractère personnel n'ait été identifié au premier semestre 2023, il n'en demeure pas moins que le volume croissant de flux de données à caractère personnel entre les entités HSBC de l'UE et les juridictions hors UE génère un risque résiduel modéré de non-respect de la protection des données personnelles.

La gestion des données par HSBC Continental Europe doit être suffisamment robuste pour faire face à l'augmentation des volumes de données et l'évolution des réglementations.

Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

Les processus des métiers s'appuient sur un large volume de données provenant de multiples systèmes et sources. Si la gouvernance des données, y compris les politiques et procédures relatives à leurs délais de rétention et de suppression, leur qualité et leur architecture ne sont pas suffisamment robustes, des interventions manuelles, des rapprochements ou des ajustements peuvent s'imposer pour réduire le risque d'erreur de « reporting » à destination de la Direction ou des régulateurs. Des insuffisances dans les politiques ou les processus peuvent également affecter la capacité à utiliser les données au sein de HSBC Continental Europe pour servir ses clients efficacement et/ou améliorer son offre de produits. Ceci pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, les résultats financiers et la réputation de la Banque.

De plus, les institutions financières échouant à se conformer aux principes d'agrégation des données de risque et de production des rapports tels que décrits par le Comité de Bâle, dans le délai requis, peuvent être soumises à des mesures réglementaires.

HSBC Continental Europe n'a pas enregistré d'incident majeur lié à l'augmentation des volumes de données ou l'évolution des réglementations au premier semestre 2023.

Ces dernières années, les attentes réglementaires liées à la gestion et à l'architecture des données ont considérablement augmenté. L'impact d'une fuite de données ou du non-respect de la réglementation est évalué à moyen pour HSBC Continental Europe.

Des tiers pourraient utiliser HSBC Continental Europe pour mener à son insu des activités illégales. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe doit se conformer aux lois et aux réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (« LCB ») et le financement du terrorisme (« FT »), de sanctions financières internationales, de lutte contre la corruption et contre la fraude et de transparence fiscale, ainsi qu'à d'autres exigences réglementaires locales. Pour ce faire, HSBC Continental Europe a adopté les politiques et procédures du Groupe HSBC reprenant les exigences législatives et réglementaires locales, telles que les procédures « Customer Due Diligence », et mis en place un dispositif de contrôle interne et de gouvernance. Ce programme de conformité est destiné à limiter l'exposition de HSBC au risque de crime financier. Depuis ces dernières années, les autorités européennes, américaines et britanniques concentrent particulièrement leur attention à l'égard des établissements financiers sur la prévention et la détection du blanchiment de capitaux, sur le respect des sanctions économiques américaines et européennes, et sur la lutte contre la corruption au niveau du Groupe.

Cette tendance se traduit entre autres par des accords signés avec les autorités britanniques et américaines à la suite des différentes investigations menées et aux insuffisances relevées en matière de LCB et de respect des règles en matière de sanctions financières internationales.

Toutefois, la conclusion de ces accords n'exclut pas toute poursuite ultérieure par les autorités de régulation bancaire, les autorités publiques ou judiciaires, ou encore toute poursuite intentée par des particuliers. En parallèle, le régulateur bancaire français continue de mettre l'accent sur la LCB-FT, et plus récemment sur la lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale dans le secteur bancaire français. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » a introduit de nouvelles exigences en

matière de lutte contre la corruption et crée l'AFA (Agence française anti-corruption) en charge de la supervision des entreprises françaises dans ce domaine.

Ces dernières années, une augmentation substantielle des nouvelles réglementations affectant les processus opérationnels a été observée, ainsi qu'un accroissement du risque de non-conformité, les régulateurs et autres autorités continuant de mener des revues et des contrôles sur site des activités de la Banque. HSBC Continental Europe a continué d'améliorer son dispositif de lutte contre la criminalité financière et de conformité réglementaire, en conformité avec les normes les plus exigeantes du Groupe.

HSBC Continental Europe poursuit la mise en place des règles, procédures, et contrôles nécessaires afin de respecter les sanctions prises à l'encontre de la Russie dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne tout en respectant la politique de sanctions du Groupe. Les mesures de sanctions visant la Russie sont nombreuses et complexes. La banque est en relation directe avec les régulateurs et grâce aux associations professionnelles comme la Fédération Bancaire Française (« FBF »), est assurée que des recommandations appropriées soient mises en place afin de mettre en œuvre ces mesures complexes.

En outre, lorsque cela est pertinent et permis par la réglementation, la Banque peut faire appel à des tiers afin de réaliser certaines activités concernant l'identification et la vérification de l'identité des clients et les obligations en matière de connaissance client, dans le respect de nos procédures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, aux sanctions, à la lutte contre la corruption, à la prévention de la fraude et à la transparence fiscale.

Bien qu'autorisée par la réglementation, cette externalisation peut s'avérer inefficace pour prévenir la survenance de faits de blanchiment de capitaux et/ou de financement de terrorisme, de corruption, de fraude, et d'évasion fiscale ou encore de violation des règles en matière de sanctions financières internationales. Des tiers peuvent utiliser la Banque (ou ses contreparties concernées) pour mener, à son insu (ou à l'insu de ses contreparties concernées), ces activités illégales.

Dès lors, toute participation ou condamnation pour des faits de complicité peut nuire à la réputation de HSBC Continental Europe et donner lieu à des amendes, sanctions ou poursuites judiciaires. Ces dernières pourraient avoir des incidences défavorables significatives sur les activités, les perspectives, la situation financière ou les résultats d'exploitation.

Au sein de HSBC Continental Europe, chaque mois, toutes les transactions sont analysées afin de détecter des signes de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, d'évasion fiscale, de corruption, de fraude et de non-respect des dispositions réglementaires en matière de sanctions financières internationales.

Afin de s'assurer de l'efficacité de ses politiques, une formation obligatoire doit être réalisée par l'ensemble des employés de HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe n'a pas enregistré d'incident majeur en 2023.

Les mesures de gestion des risques de HSBC Continental Europe peuvent être défaillantes. Probabilité : Probable /Impact : Moyen.

La gestion des risques fait partie intégrante de toutes les activités de HSBC Continental Europe. Le risque représente l'exposition à l'incertitude et à la variabilité du rendement qui en découle. Plus précisément, le risque équivaut à l'effet négatif sur la rentabilité ou la situation financière découlant de différentes sources d'incertitude, notamment le risque de crédit lié à la Banque de détail et d'entreprise, le risque lié aux produits non-cotés, le risque opérationnel, le risque assurantiel, le risque de concentration, le risque de liquidité et de financement, le risque de litige, le risque de réputation, le risque stratégique, le risque lié aux régimes de retraite et le risque réglementaire.

Pour gérer ses risques, HSBC Continental Europe utilise une gamme d'outils de gestion des risques : la cartographie des risques (« Risk Map »), qui évalue tous les risques à horizon 12 mois, l'appétence au risque, qui est l'articulation du niveau et des types de risques que HSBC Continental Europe est prêt à prendre pour atteindre ses

objectifs stratégiques, les risques principaux (« Top Risks ») et les risques émergents. Les risques dit « Top Risks » sont des risques, qui si ils ne sont pas gérés et/ou atténués par HSBC Continental Europe, peuvent avoir un impact significatif sur le Groupe, la région ou des métiers de HSBC Continental Europe. Un risque émergent est défini comme un risque qui pourrait avoir un impact significatif sur le profil de risque du Groupe, la Région ou des métiers de HSBC Continental Europe, mais qui n'est pas géré activement et n'est pas immédiat. L'horizon du risque émergent est supérieur à 24 mois.

Bien que HSBC Continental Europe, utilise un ensemble vaste et diversifié de techniques de surveillance et de réduction des risques, ces méthodes et les appréciations qui accompagnent leur application ne peuvent pas anticiper tous les événements défavorables, ni les spécificités et le moment de survenance de chaque événement.

L'incapacité à gérer les risques de manière appropriée pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière, le résultat d'exploitation, les perspectives, la stratégie et la réputation de la Banque.

Risques liés à l'activité

Les risques liés à la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

Les risques engendrés par les évolutions dans la qualité des crédits et le recouvrement des créances sur les emprunteurs et des sommes dues par les contreparties dans le cadre des transactions sur dérivés sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe. La détérioration de la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systémique de l'environnement financier, peut réduire la valeur de nos actifs et la possibilité de la réaliser, ce qui nécessiterait d'augmenter la dépréciation des créances. Le risque est de mésestimer l'impact des facteurs que nous avons identifiés, ou de ne pas réussir à identifier les facteurs pertinents. De plus, l'information que HSBC Continental Europe utilise pour déterminer la solvabilité des contreparties peut ne pas être exacte. Ne pas estimer correctement la capacité des contreparties à remplir leurs engagements peut avoir un impact négatif significatif sur les perspectives, la situation financière et le résultat d'exploitation de HSBC Continental Europe. Le niveau de cet impact négatif va dépendre du nombre d'emprunteurs, de la taille de l'exposition et du degré d'inexactitude de ses estimations.

Le suivi des contreparties potentiellement affectées a été renforcé avec la pandémie de Covid-19, et la guerre russo-ukrainienne, avec un effort particulier porté sur l'identification des signes de fragilité du profil de risque des clients.

HSBC Continental Europe a continué de s'appuyer sur les mesures prises en 2020 pour préserver sa position et ses clients, face à l'incertitude économique générée par la pandémie.

L'impact de la Covid-19 sur le portefeuille de clientèle de particuliers a été fortement atténué par les mesures de soutien proposées, y compris les moratoires accordés par HSBC à environ 2 % du portefeuille, avec tous les échéanciers de paiement normaux désormais repris, ainsi le programme de prêts garantis par le gouvernement ; le prêt garanti par l'État (« PGE ») pour des expositions limitées.

Le portefeuille Business Banking a été identifié comme le segment le plus vulnérable. Par conséquent, un « overlay » IFRS9 relatif au risque de crédit, basé sur une estimation des ECL pour ce portefeuille, a été mis en place au troisième trimestre de 2021, et mis à jour chaque trimestre en fonction des scénarios économiques.

HSBC Continental Europe estime que la relative bonne performance de ce portefeuille SME en France à ce stade reste fragile, et que la situation financière pourrait se détériorer pour certains de ces clients au moment du remboursement de leur PGE – qui constitue une dette supplémentaire qui devra être remboursée. Le remboursement de ces prêts a désormais commencé fin 2022, et HSBC Continental Europe reçoit des demandes d'extension dans l'environnement économique actuel. Bien qu'il soit trop tôt pour dire si cela est systémique, la vigilance est de mise.

Dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne, HSBC Continental Europe effectue continuellement des analyses de risque de premier ordre et de second ordre. Le risque de première ordre (peu élevé avant la guerre russo-ukrainienne) a été continuellement réduit, et HSBC Continental Europe a identifié les secteurs et les clients individuels considérés comme les plus vulnérables d'un point de vue du risque de second ordre en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un exercice continu.

HSBC Continental Europe continue d'utiliser ses processus d'identification des risques et de gestion de portefeuille, y compris un système d'alerte, afin d'identifier et de suivre les clients les plus vulnérables.

Pour la Banque privée et de gestion de patrimoine, la guerre russo-ukrainienne n'a eu qu'un impact direct limité sur le portefeuille car l'exposition directe est assez réduite. Les impacts indirects de l'environnement macroéconomique général sont restés limités avec seulement un montant très modeste de prêts à taux variables exposés au risque d'augmentation des taux d'intérêt. Un test de résistance sur l'accessibilité financière et le prix de l'immobilier a été entrepris, en tenant compte de l'augmentation de l'inflation, et l'impact pour les deux est considéré comme limité du fait de la clientèle premium et d'un fort taux de pénétration de la garantie Crédit Logement.

Un nouveau protocole d'accord signé a été communiqué le 14 juin 2023 relatif à la cession des activités de Banque de détail en France et dans le cadre de ce nouvel accord HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de 7,0 milliards d'euros de prêts immobiliers qui faisait initialement partie de la cession. L'impact sur la qualité du crédit des emprunteurs devrait rester marginal.

Du côté de "wholesale banking", HSBC Continental Europe a connu des dépréciations individuelles nouvelles ou accrues depuis le troisième trimestre 2022, certaines en raison du risque de second ordre lié à la guerre russo-ukrainienne, et certaines étant des cas idiosyncratiques. A ce stade, alors que HSBC Continental Europe ne constate aucune détérioration systémique de la qualité de crédit de son portefeuille, l'environnement macro-économique particulièrement difficile requiert ici néanmoins une attention accrue, en particulier en termes de risque de refinancement.

Voir aussi « Principales évolutions au premier semestre 2023 » en page 34 concernant les incertitudes liées à l'environnement économique pour « Wholesale Credit Risk » et la Banque privée et de gestion de patrimoine.

Pour le détail des actifs pondérés au 30 juin 2023, voir le tableau HSBC Continental Europe Pillar 3 en page 4: actifs pondérés du risque par type de risque. Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent une charge de -13 millions EUR au premier semestre 2023, alors qu'elles étaient nulles au premier semestre 2022.

HSBC Continental Europe a une exposition significative au risque de contrepartie. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

Le risque de crédit est le risque de perdre de l'argent en raison de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie d'honorer une obligation financière. Dès lors qu'il est possible qu'une contrepartie ne paie pas une somme d'argent due, ne respecte pas un engagement financier ou n'honore pas une créance, il existe un risque de crédit. De nombreux types de transactions présentent un risque de crédit. Le risque de contrepartie se matérialise dans le cas d'une exposition indirecte par le biais de transactions de gré à gré ou d'opérations de financement sécurisé : les deux parties s'engagent à effectuer des paiements futurs, dont les montants dépendent de la valeur de marché d'un produit sous-jacent (par exemple, le taux de change entre le dollar américain et le yen japonais).

HSBC Continental Europe est exposé à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et qui effectuent régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des chambres de compensation, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels.

- Lorsque le risque de contrepartie bilatéral a été atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC Continental Europe peut rester élevé si la garantie détenue ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à un prix insuffisant pour recouvrer la totalité de l'exposition de la transaction. L'incapacité de la réalisation de la garantie doit comprendre les cas résultant d'un changement de loi qui pourrait influencer sur la capacité de HSBC Continental Europe à réaliser une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels. De tels ajustements ou modifications de la juste valeur pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de HSBC Continental Europe.
- La capacité de HSBC Continental Europe à effectuer des transactions courantes pour financer les opérations et gérer les risques peut être affectée négativement par les actions ou le manque de solidité commerciale d'autres institutions de services financiers. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et/ou systémiques, des défaillances et des pertes.
- L'obligation de compensation centrale obligatoire des dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, crée des risques pour HSBC Continental Europe. En tant que membre compensateur, HSBC Continental Europe est tenu d'absorber les pertes subies par une contrepartie centrale en raison du défaut d'autres membres compensateurs ou de leurs clients. Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre leurs membres et les clients susceptible d'augmenter plutôt que de réduire l'exposition de HSBC Continental Europe au risque systémique. Dans le même temps, la capacité à gérer un tel risque au sein de HSBC Continental Europe sera réduite car le contrôle en a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales et la façon dont les régulateurs et les autorités réagiront en période de crise n'est pas encore claire.
- La liquidité et la concentration de l'exposition de marché sous-jacente ou de la garantie financière, ainsi que leur corrélation potentielle avec la qualité de crédit de la contrepartie, font partie des clés de voûte du risque de contrepartie.

HSBC Continental Europe a également une exposition au risque de crédit découlant de l'utilisation de credit default swaps et autres dérivés de crédit pour atténuer le risque, qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Le risque de défaut des contreparties influe sur la juste valeur des credit default swaps et autres dérivés de crédits utilisés comme mesures d'atténuation car la juste valeur de ces instruments est fonction de la valorisation et du risque de crédit perçu de l'instrument sous-jacent pour lequel la protection a été achetée. Tout ajustement ou changement de juste valeur peut avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Banque.

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, les perturbations du secteur bancaire en mars dernier avec la défaillance de Silicon Valley Bank (« SVB ») ont été suivies de près et les lignes de crédit ont été revues en conséquence. Des tests de résistance ont été utilisés pour réévaluer le portefeuille de HSBC Continental Europe. La gestion des risques s'est fortement concentrée sur les désaccords concernant les montants de garantie échangés et les défauts de paiement, via une communication étroite avec les principaux intervenants d'activités de marchés et de conservation de titres.

Au 30 juin 2023 les actifs pondérés du risque de contrepartie s'élevaient à 6,098 milliards EUR contre 6,036 milliards EUR au 31 décembre 2022. Voir également l'aperçu des actifs pondérés du risque au 30 juin 2023 – tableau : Actifs pondérés du risque par type de risque HSBC Continental Europe Pillar 3 en page 5.

HSBC Continental Europe est exposée à un risque lié aux ressources humaines (en volume et en compétences) résultant d'un taux d'attrition élevé et d'une problématique de rétention des talents. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

La mise en œuvre et la transformation reste une priorité clé pour HSBC Continental Europe, qui accentue quelque peu les difficultés locales existantes liées à l'attraction, la rétention et le développement des talents. La nécessité de rester agile, de s'adapter en permanence aux changements rapides et aux besoins de compétences, ajoutée aux nouvelles manières de travailler, à l'émergence de nouvelles compétences et à des exigences réglementaires qui évoluent, tout en étant soumis à une pression croissante découlant de la crise géopolitique actuelle, entraînent des conséquences importantes sur la charge de travail, l'engagement et le bien-être des collaborateurs.

Alors que la capacité de HSBC Continental Europe à mettre en œuvre les restructurations prévues dépend clairement des capacités et compétences disponibles, la difficulté de trouver des métiers et fonctions à obtenir des ressources adéquates en temps et en heure pourrait compromettre son aptitude à mettre en œuvre efficacement les changements structurels requis et à atteindre ses objectifs stratégiques.

Il est essentiel de continuer à avoir la capacité d'attirer, de retenir, de développer et de motiver les employés, cadres dirigeants et talents. Les difficultés en termes de ressources humaines évoquées sont principalement liées à des niveaux élevés de charge de travail et d'attrition, combinés à des problématiques de bien-être, résultant d'un déploiement concomitant des différents plans de transformation à travers l'Europe. La charge de travail issue des projets de restructuration continue à impacter significativement les collaborateurs. Des problématiques d'attrition et de rétention des talents, ainsi qu'une compétition plus prononcée au sein du marché de l'emploi ciblant très souvent des profils particuliers dotés de compétences et d'expériences spécifiques ont été identifiées. Ces dernières accentuent les risques liés aux ressources humaines. Plusieurs mesures de rétention ont été mises en place en Europe afin de limiter l'attrition des effectifs et de permettre le bon déroulement des activités régulières, mais aussi l'exécution des projets de transformation.

- L'attrition au sein de HSBC Continental Europe est en baisse depuis décembre 2022, néanmoins elle demeure sous surveillance pour certains métiers spécifiques et/ou sur des marchés clés, créant de potentiels manques de ressources. Au 31 mai 2023, l'attrition volontaire au sein de HSBC Continental Europe s'élevait à 8,3 %, soit -0,7 points par rapport à l'an dernier, et l'attrition des employés les plus performants (*Top performers*) de janvier à mai 2023 était de 1,3 %, soit une baisse de 1,2 point par rapport à l'an dernier.
- Le Groupe HSBC s'est donné des objectifs de parité femmes/hommes clairs et transparents pour les postes de cadres dirigeants. L'objectif initial était que 30 % soient des femmes en 2020, puis 35 % en 2025. En décembre 2022 (hors Malte et Allemagne) 31 % des cadres dirigeants au sein de HSBC Continental Europe étaient des femmes. Ce taux a baissé pour atteindre 26,72 % à la fin du premier trimestre 2023. Cette baisse est majoritairement due à l'intégration de l'Allemagne dans le périmètre de HSBC Continental Europe. De plus, au quatrième trimestre 2021, HSBC Continental Europe s'est engagé en faveur de la parité hommes/femmes au sein du Comité exécutif dès 2024.

Les entreprises d'assurance de HSBC Continental Europe sont exposées à des risques liés aux taux de sinistres et aux changements dans le comportement des assurés. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

HSBC Continental Europe offre divers produits d'assurance aux clients avec lesquels elle entretient des relations bancaires, y compris plusieurs types de produits d'assurance-vie. Le coût des sinistres comme des garanties peut être influencé par de nombreux facteurs, notamment les taux de mortalité et de morbidité, les taux de rachat et de résiliation et, dans le cas d'un contrat d'épargne, la performance des actifs à l'appui des passifs. L'évolution défavorable de l'un ou

l'autre de ces facteurs pourrait avoir des effets négatifs importants sur les activités de HSBC Continental Europe, sa situation financière, les résultats de ses opérations et ses perspectives.

Dans la situation actuelle, la hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation des rachats de la part des clients de HSBC Assurances Vie (France) car le taux de rendement proposé par le fonds en euro pourrait être inférieur au taux de rendement d'autres produits d'épargne. En outre, le projet de vente du réseau pourrait aussi avoir un impact défavorable concernant les rachats et réduire les souscriptions et les versements.

En cas de rachats significatifs dans la configuration actuelle des taux d'intérêt, HSBC Assurances Vie (France) devrait vendre une partie de son portefeuille obligataire et ainsi réaliser une partie de ses pertes latentes.

HSBC Life Assurance (Malte) est également exposée au risque de rachats et, plus précisément, à une évolution différente des rachats en fonction des types de produits. Une augmentation des rachats sur les produits les plus rentables réduirait les bénéfices attendus sur le portefeuille actuel.

On note également un risque lié à des taux de rachat plus faibles sur les polices à primes fixes pour lesquels le niveau de prime ne couvre plus le coût du risque, en particulier sur les polices anciennes et de longue maturité.

Les risques non financiers sont inhérents aux activités de HSBC Continental Europe, y compris le risque de fraude. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe est exposé à de nombreux types de risques non financiers inhérents aux opérations bancaires. Le risque non financier peut être défini comme le risque pour HSBC Continental Europe de ne pas mener à bien sa stratégie ou atteindre ses objectifs en raison de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes. Il comprend entre autres les éléments suivants : activités frauduleuses et autres activités criminelles (tant internes qu'externes), défaillances des processus ou des procédures, infractions à la réglementation ou à la loi, rapports financiers erronés et erreurs fiscales, événements externes et défaillance ou indisponibilité des systèmes. Ces risques sont également présents lorsque HSBC Continental Europe s'appuie sur des fournisseurs ou prestataires internes et externes pour fournir des services en interne et à ses clients.

En particulier, les fraudeurs peuvent cibler n'importe lequel des produits, services, clients et canaux de distribution de HSBC Continental Europe, y compris les prêts, les services bancaires en ligne, les paiements, les comptes et les cartes bancaires. Cela peut entraîner une perte financière pour HSBC Continental Europe et/ou ses clients, une expérience client défavorable, une atteinte à la réputation et un litige potentiel, une procédure réglementaire, une mesure administrative ou autre procédure contradictoire dans toute juridiction dans laquelle HSBC Continental Europe interagit, selon les circonstances de l'événement.

Ces risques non financiers pourraient avoir un effet négatif significatif sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives, la stratégie et la réputation de HSBC Continental Europe.

La principale perte de fraude subie par HSBC Continental Europe au cours du premier semestre 2023 était due à une seule fraude interne (0,698 millions EUR sur des années antérieures).

Parmi les autres typologies importantes de pertes dues à la fraude figurent la fraude à la carte, la fraude au paiement et la fraude au crédit dans la banque de détail. Du point de vue de « wholesale banking », les pertes ont été minimales ; il est à noter que des décisions de justice ont considéré HSBC Continental Europe comme responsable des paiements incitatifs (« push ») importants pour lesquels les clients ont été trompés par des fraudeurs. Les décisions ont fait l'objet d'un appel.

Les arnaques aux faux ordres de virements (fraude au Président, fraude au changement de coordonnées bancaires fournisseurs, faux technicien) continuent de faire des victimes parmi les clients des services bancaires de « wholesale banking ». Les escroqueries aux faux placements, aux frais anticipés, aux achats et aux sentiments

sont les types les plus couramment utilisés par les fraudeurs contre les clients de la Banque de détail.

Il existe également un risque accru de fraude interne en raison des projets de transformation en cours tels que la vente des activités de Banque de détail en France ainsi qu'en raison de la crise touchant le coût de la vie.

Les difficultés économiques associées aux pressions inflationnistes sur les marchés développés et émergents causées par des perturbations d'approvisionnement et les évolutions géopolitiques devraient encore mettre à rude épreuve les entreprises et complexifier les scénarios de fraude perpétués de longue date. Les mesures visant à contenir l'inflation via des hausses de taux d'intérêt sont susceptibles d'exacerber ce risque du fait que certains clients sont soumis à une pression exceptionnelle et qui peinent à obtenir ou à conserver un accès au crédit. Les clients pourraient maquiller leurs positions ou entreprendre des transactions fictives pour continuer à négocier. Sur la base d'observations historiques, le risque de pertes dues à la fraude a tendance à augmenter après les périodes de ralentissement économique, avec un décalage de six à douze mois. Un programme de travail mondial complet a été lancé en 2021 pour gérer les risques liés aux procédures, au personnel, à la technologie et au modèle opérationnel correspondant, avec une mise en œuvre en 2022 et une intégration complète en 2023 / 2024 pour atténuer le risque de fraude « 1st party (1PLF) » risque de fraude au crédit en « wholesale banking ».

Les pertes liées à la fraude chez HSBC Continental Europe sont restées faibles au cours des dernières années pour 1PLF.

Risques liés aux états financiers

La préparation des états financiers de HSBC Continental Europe se fonde sur des appréciations, des estimations et des hypothèses soumis à des incertitudes. Probabilité : Peu Probable/Impact : Moyen.

La préparation des états financiers implique des jugements, des évaluations et des hypothèses ayant des impacts sur les montants enregistrés au bilan (actifs, passifs) et au compte de résultat (charges et produits). Du fait de l'existence de sources d'incertitude tout particulièrement lors du recours à des modèles financiers complexes, les montants qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures pourraient différer de ces estimations.

Les estimations, appréciations, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et sont basés sur des données historiques ainsi que d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances.

Les impacts des révisions apportées aux estimations comptables sont reconnus sur la période au cours de laquelle l'estimation est revue et sur toutes les périodes futures concernées par cette révision. Les normes comptables considérées comme critiques pour nos états financiers et notre situation financière sont celles qui impliquent un niveau élevé d'incertitude et ont un impact significatif sur les états financiers. En 2022, elles comprennent la dépréciation des prêts et créances, la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs non financiers, l'évaluation des instruments financiers, les actifs d'impôt différé, les provisions, la dépréciation des parts dans les entreprises liées ou dans les titres de participation des filiales, et les actifs non courants disponibles à la vente.

L'évaluation des instruments financiers mesurés à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité inhérentes à la valorisation de tels instruments, les impacts financiers futurs pourraient différer substantiellement de ceux estimés sur la base de l'information disponible à la date de clôture.

L'impact de ces différences sur les résultats futurs des opérations et sur la situation financière future de HSBC Continental Europe pourrait être significatif. Si les appréciations, estimations et hypothèses utilisées par HSBC Continental Europe pour préparer ses états financiers consolidés se révèlent, par la suite, substantiellement différents de ceux utilisés compte tenu de l'information disponible à la date de clôture, cela pourrait affecter notre activité, nos perspectives, notre position financière et le résultat de nos opérations.

La mesure des pertes de crédit attendues (ECL) implique la sélection et la calibration de modèles complexes et l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour intégrer des informations pertinentes relatives aux événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques prévisionnelles. En outre, une appréciation importante est nécessaire pour déterminer ce qui est considéré comme une augmentation significative du risqué de crédit ainsi que le fait générateur de la comptabilisation initiale des facilités renouvelables.

L'évaluation d'une possible dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs non financiers, et la mesure de toute dépréciation, implique la référence au jugement pour déterminer les principales hypothèses, incluant les taux d'actualisation, les estimations de flux de trésorerie pour les périodes pour lesquelles des flux de trésorerie détaillés sont disponibles ainsi que la prévision à long terme des flux de trésorerie durables. L'évaluation et la comptabilisation des actifs d'impôt différé impliquent une référence importante au jugement quant à la probabilité et le niveau des résultats futurs taxables, tout en tenant compte de la chronique de retournement dans le futur des différences temporaires imposables existantes, des évolutions fiscales et des réorganisations.

La comptabilisation et l'évaluation des provisions impliquent des appréciations significatives en raison du degré élevé d'incertitude relative à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle, et dans l'estimation de la probabilité et du montant de toute sortie de trésorerie qui pourrait survenir. L'évaluation des instruments financiers mesurés à la juste valeur peut être subjective, en particulier lorsque des modèles utilisés incluent des données non observables.

L'évaluation de la dépréciation des parts dans des entreprises liées ou dans les titres de participations des filiales implique des appréciations significatives dans la détermination de la valeur d'utilité, en particulier l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus qui découlent de la conservation de l'investissement, basé sur un certain nombre d'hypothèses formées par le management.

Les critères de classification des actifs disponibles à la vente impliquent des appréciations significatives au regard du caractère hautement probable ainsi que le délai anticipé pour la réalisation de la vente. Le calcul de la juste valeur moins le coût de la vente implique des techniques d'évaluation intégrant des données observables et non observables sur le marché, et le calcul de toute dépréciation pour perte associée est soumis à des estimations comptables.

Aperçu des risques / Risques principaux et émergents

HSBC Continental Europe identifie, évalue, gère et surveille en permanence les risques. Dans le cadre de ce processus, qui est basé sur une évaluation des facteurs de risques et sur les résultats du programme de tests de sensibilité, les risques sont en classés par risques financiers ou non financiers.

Les variations de l'évaluation de ces risques sont prises en compte pour adapter si nécessaire la stratégie de la banque et éventuellement son appétence au risque.

Les risques principaux sont ceux qui peuvent avoir un impact significatif sur les résultats financiers, la réputation ou le modèle opérationnel de la banque. Un risque émergent est défini comme un risque qui pourrait avoir un impact important sur le profil de risque de HSBC Continental Europe mais qui n'est pas géré activement et n'est pas immédiat. Si ces risques devaient se matérialiser, ils auraient un impact sensible sur le Groupe.

Les risques principaux et les risques émergents pouvant affecter HSBC Continental Europe font l'objet d'une analyse régulière lors des forums de gouvernance liés aux risques. HSBC Continental Europe continue à surveiller étroitement les risques identifiés et s'assure que des mesures d'atténuation sont en place, lorsque nécessaire.

Risques	Description
Externes	
Risques géopolitiques et macroéconomiques	▲ HSBC Continental Europe évalue en permanence l'impact des événements macroéconomiques et géopolitiques sur ses activités et ses expositions et prend des mesures pour les atténuer, si nécessaire et possible, afin de garantir que HSBC Continental Europe reste dans les limites de son appétit pour le risque. L'accélération de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt auront un impact sur la situation macroéconomique et affecteront le portefeuille HSBC Continental Europe.
Menaces de cybersécurité et accès non autorisés aux systèmes	▲ Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur la technologie et sont exposées au risque d'interruption de service résultant de défaillances technologiques ou bien d'activités malveillantes que ce soit via des menaces internes ou des menaces externes. Les récents événements géopolitiques nécessitent une surveillance renforcée. HSBC Continental Europe développe un programme d'amélioration continue visant à fiabiliser ses opérations technologiques tout en faisant front à un environnement de cybermenace hostile et en évolution rapide.
Risque lié à l'évolution de l'environnement réglementaire	▶ L'environnement de risques réglementaire et de conformité reste complexe, compte tenu des tensions géopolitiques accrues et des impacts macroéconomiques qui en découlent. L'accent reste mis sur la résilience opérationnelle et cybernétique, les impacts économiques (y compris sur les clients), les questions ESG, les risques liés aux cryptoactifs, les sanctions et les contrôles anti-blanchiment au sens plus large. Ces priorités, ainsi que d'autres questions réglementaires, peuvent entraîner des exigences de changement dans l'ensemble du Groupe à court et moyen terme. HSBC Continental Europe continue de suivre de près les développements réglementaires et ceux du secteur financier, et de dialoguer avec des régulateurs, le cas échéant.
Risques de criminalité financière	▶ HSBC Continental Europe continue d'accompagner ses clients dans un contexte de défis géopolitiques, socio-économiques et technologiques complexes, notamment la guerre en Ukraine. Le Groupe HSBC surveille leurs impacts potentiels directs et indirects sur le Groupe, et utilise son expertise en matière de conformité pour s'adapter aux nouvelles réglementations relatives aux sanctions internationales en prenant en compte les défis liés à la mise en œuvre des aspects complexes, nouveaux et ambigus de certaines de ces sanctions.
Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)	▶ HSBC Continental Europe est exposé à des risques ESG liés au changement climatique, à la nature, à l'éco-blanchiment et aux droits de l'Homme. Ce risque s'est maintenu à un niveau élevé en raison du rythme et du volume des évolutions réglementaires, en particulier en Europe et de l'attention croissante portée par les parties prenantes aux actions et aux décisions d'investissement des institutions financières en matière d'ESG.
Digitalisation et avancées technologiques	▶ HSBC Continental Europe surveille les avancées technologiques pour comprendre comment les changements peuvent affecter ses clients et ses activités. HSBC Continental Europe suit de près et évalue le potentiel de criminalité financière qui en résulte et l'impact sur la transparence et l'architecture des paiements.
Internes	
Risques découlant de la réception de services de tiers	▲ HSBC Continental Europe externalise des services et des biens auprès de différents tiers. Il est essentiel que HSBC Continental Europe dispose d'un cadre de gestion des risques approprié, incluant des procédures, processus et modes opératoires, pour la sélection et la gouvernance de tiers et de leur réseau d'approvisionnement, en particulier pour les activités clés qui pourraient affecter sa résilience opérationnelle. Toute carence dans la gestion des risques associés à ses tiers pourrait affecter sa capacité à servir ses clients et à répondre aux attentes réglementaires.
Risques d'exécution	▲ La difficulté à hiérarchiser, gérer et/ou appliquer efficacement les changements stratégiques a un impact sur la capacité de HSBC Continental Europe à se développer, à se digitaliser à grande échelle et à jouer son rôle dans la transition vers un monde plus durable. Compte tenu de l'ampleur, de la complexité et du rythme des changements stratégiques, HSBC Continental Europe doit surveiller, gérer et superviser les risques liés à l'exécution des changements afin de s'assurer que ses changements et initiatives continuent de produire les bons résultats pour ses clients, ses collaborateurs et ses investisseurs.
Risques de modèle	▲ HSBC Continental Europe continue de renforcer sa surveillance et des contrôles du risque de modèle. HSBC Continental Europe est en train de redévelopper ses modèles de capital pour tenir compte de l'évolution des exigences réglementaires et, dans certains cas, des effets potentiels de la pandémie de la Covid-19. Des modèles d'ibor affectés par le passage à de nouveaux taux alternatifs sans risque ont été développés et doivent être mis en production pour se conformer à cette transition. HSBC Continental Europe a amélioré la surveillance des modèles utilisés dans l'établissement de rapports financiers.
Risque lié aux données	▲ HSBC Continental Europe utilise les données pour servir ses clients et mener ses opérations internes, souvent en temps réel, dans le cadre d'expériences utilisateurs et de processus numériques. Si ces données ne sont pas exactes et à jour, la capacité de HSBC Continental Europe d'accompagner ses clients, de fonctionner avec résilience ou de satisfaire aux exigences réglementaires pourrait être affectée. HSBC Continental Europe doit garantir la confidentialité des données et se conformer au nombre croissant de lois et de règlements régissant la confidentialité des données et le mouvement transfrontalier des données. Il est nécessaire d'améliorer la gestion des risques IT et des contrôles associés. Un programme de remédiation est mis en place.
Risques liés aux ressources humaines	▶ Les exigences de HSBC Continental Europe en termes de capacités et de compétences sont rigoureusement examinées afin d'assurer leur adéquation avec les stratégies de développement et de transformation. Les risques liés aux ressources humaines résultant des impacts de ces stratégies sont analysés en vue de soutenir les collaborateurs, qui sont amenés à évoluer dans un contexte complexe. Les lignes métiers/fonctions ainsi que les différents marchés sont exposés à d'éventuels risques de capacité et de compétence résultant des difficultés de rétention et des risques liés à la disponibilité des talents, ainsi qu'à des risques potentiels liés à la conformité aux lois et réglementations en matière d'emploi. La demande accrue de talents sur les principaux marchés du travail, l'incertitude professionnelle et la charge de travail élevées ont entraîné une augmentation de l'attrition et des difficultés de recrutement, ainsi qu'une pression continue sur les employés. HSBC Continental Europe surveille les activités de recrutement et les niveaux d'attrition des effectifs, et chaque ligne métier/fonction dispose de plans visant à assurer une prévision efficace des besoins en personnel pour répondre aux objectifs stratégiques.

Risques	Description
Internes	
Infrastructure des systèmes informatiques & résilience opérationnelle	▲ HSBC Continental Europe continue de superviser et d'améliorer la résilience de ses systèmes et de son réseau informatique, à la fois dans ses locaux mais aussi pour les services externalisés dans le <i>cloud</i> , et ce afin de minimiser les interruptions de service, d'améliorer l'expérience client et de satisfaire aux obligations réglementaires. Pour soutenir la stratégie métier, HSBC Continental Europe renforce la gestion de bout en bout de ses contrôles ainsi que ses capacités de supervision des systèmes et plus globalement sa résilience opérationnelle. HSBC Continental Europe observe une augmentation de la demande auprès des centres de support client, et des opérations en conséquence de l'environnement économique actuel.

▲ Le risque a augmenté au premier semestre 2023

▶ Le risque est resté stable au premier semestre 2023

Gestion des risques

HSBC Continental Europe reconnaît que la fonction première de la gestion des risques est de protéger ses clients, ses activités, ses collaborateurs, ses actionnaires et les communautés qu'elle sert, tout en s'assurant qu'elle dispose des moyens nécessaires à sa stratégie, et à de produire une croissance durable. Cette gestion des risques s'appuie sur son modèle des trois lignes de défense.

L'ensemble des collaborateurs est responsable de la gestion du risque, dont le comité de direction est le responsable ultime. La fonction Risque est dirigée par le Directeur des Risques, *Chief Risk Officer* (« *CRO* »), fait partie de la seconde ligne de défense et elle est indépendante des activités commerciales.

HSBC Continental Europe se concentre sur la mise en œuvre de sa stratégie commerciale, pour laquelle une gestion active des risques d'exécution est essentielle.

HSBC Continental Europe dispose d'un dispositif de gestion des risques couvrant l'ensemble de son organisation et des types de risque. Ce dispositif s'appuie sur les valeurs et la culture du Groupe HSBC, et décrit les grands principes, les politiques et les pratiques que la Banque met en œuvre pour gérer ses risques principaux, financiers comme non financiers.

Ce dispositif promeut le contrôle permanent, favorise la sensibilisation aux risques et encourage une prise de décision opérationnelle et stratégique saine. Il établit également une approche cohérente pour identifier, évaluer et gérer les risques auxquels HSBC Continental Europe fait face et que la Banque accepte dans le cadre de ses activités.

HSBC Continental Europe continue de se concentrer sur l'amélioration de la qualité et de l'actualité des données utilisées pour informer les décisions de gestion, grâce à des mesures telles que des indicateurs d'alerte, une gestion active et prudente des risques de l'appétit au risque et une communication régulière avec son Conseil d'Administration et les principales parties prenantes.

Appétit pour le risque

HSBC Continental Europe définit son profil de risque prospectif, au travers de son appétit pour le risque, et oriente le processus de planification stratégique et financière. Il fournit une base de référence objective pour orienter la prise de décision stratégique, en aidant à s'assurer que les activités commerciales planifiées apportent un équilibre approprié du rendement pour le risque assumé, tout en restant dans des niveaux de risque acceptables. L'appétit au risque aide la Direction de la Banque à allouer le capital, le financement et la liquidité de manière optimale pour financer la croissance, tout en surveillant l'exposition aux risques non financiers.

Le capital et la liquidité restent au cœur de cadre d'appétit au risque de HSBC Continental Europe avec des déclarations prospectives éclairées par des tests de résistance.

Transition IBOR

La publication des taux LIBOR en livre sterling, franc suisse, euro et yen, ainsi que celle du taux EONIA (Euro Overnight Index Average, taux au jour le jour en Euro) ont cessé à la fin 2021.

Le programme Ibor de HSBC Continental Europe a poursuivi la mise en œuvre dans les modèles de contrats de la banque des clauses de secours EURIBOR recommandées par le groupe de travail EUR RFR en mai 2021, mise en œuvre qui avait débuté en 2021.

Pour certains produits et contrats, HSBC reste tributaire du soutien continu d'agents et de tiers, mais le programme continue de faire progresser tous les contrats nécessitant une transition. De plus, à la suite de la consultation de la UK FCA en novembre 2022 proposant que le Libor "synthétique" en dollars américains à un mois, trois mois et six mois soit publié jusqu'au 30 septembre 2024, HSBC continuera de travailler avec ses clients pour les accompagner tout au long de la transition. de leurs produits dans l'intervalle, et pour surveiller les contrats, potentiellement plus difficiles à faire passer, qui peuvent devoir s'appuyer sur des solutions législatives.

Instruments financiers impactés par la réforme IBOR

	Instruments financiers impactés par la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt	
	USD Libor €m	Autres ¹ €m
At 30 juin 2023		
Actifs financiers hors dérivés²		
Prêts et créances sur la clientèle	1 114	18
Investissements financiers	—	—
Autres	7	—
Total des actifs financiers hors dérivés	1 121	18
Passifs financiers hors dérivés		
Autres	303	—
Total des passifs financiers hors dérivés	303	—
Montant notionnel des contrats dérivés		
Change	18 176	1 462
Taux d'intérêt	74 279	1 389
Autres	89	—
Montant notionnel total des contrats dérivés	92 544	2 851
Au 31 déc 2022		
Actifs financiers hors dérivés²		
Prêts et créances sur la clientèle	1 874	22
Investissements financiers	—	—
Autres	6	—
Total des actifs financiers hors dérivés	1 880	22
Passifs financiers hors dérivés		
Autres	309	—
Total des passifs financiers hors dérivés	309	—
Montant notionnel des contrats dérivés		
Change	19 207	418
Taux d'intérêt	160 830	1 945
Autres	133	—
Montant notionnel total des contrats dérivés	180 170	2 363

1 Comprend des instruments financiers faisant référence à d'autres taux de référence importants encore en transition pour des indices de référence alternatifs: taux offert en dollars canadiens ("CDOR"), Libor GBP, taux d'intérêt d'équilibre interbancaire mexicain ("TIIE"). Une annonce a été faite par le régulateur sud-africain au cours du premier semestre 2023 sur la cessation du taux moyen interbancaire de Johannesburg (« JIBAR »). Par conséquent, Jibar est également inclus dans « Autres » pendant la période en cours.

2 Valeur comptable brute hors dépréciations pour pertes de crédit attendues.

Les montants du tableau ci-dessus concernent les principales entités opérationnelles du Groupe HSBC Continental Europe pour lesquelles il existe des expositions significatives impactées par les réformes de l'Ibor, en France et en l'Allemagne.

Les montants fournissent une indication du niveau d'exposition aux taux de référence Ibor, voués à être remplacés.

Les montants correspondent aux instruments financiers qui :

- Ont contractuellement un taux d'intérêt de référence dont la transition est prévue vers un autre indice de référence;
- Contrats Libor dollar US n'incluant plus de risque de transition, c'est-à-dire ceux couverts par des clauses de repli sectorielles à compter du 3 juillet 2023 ou contrats passés à un taux alternatif mais fixés sur le Libor USD jusqu'à leur première fixation de taux d'intérêt après l'arrêt du Libor dollar US ;
- Ont une date de maturité contractuelle au-delà de celle à laquelle le taux d'intérêt de référence devrait cesser;
- Sont pris en compte dans le bilan consolidé du Groupe HSBC Continental Europe.

Réforme IBOR sur les indices de référence : amendements à IFRS 9 et IAS 39 "Instruments financiers"

HSBC Continental Europe a appliqué à la fois la première série d'amendements (« Phase 1 ») et la deuxième série d'amendements

(«Phase 2 ») à IFRS 9 et IAS 39 applicables à la comptabilité de couverture. Les relations de comptabilité de couverture qui sont affectées par les modifications de la Phase 1 et de la Phase 2 sont présentées au bilan en « Actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », « Prêts et créances sur la clientèle », « Titres de créance en émission » et « Dépôts des banques ». La valeur notionnelle des dérivés impactés par la réforme Ibor, y compris ceux désignés dans des relations de comptabilité de couverture, est communiquée au-dessus dans la section "Instruments financiers impactés par la réforme Ibor".

La comptabilité de couverture ne sera pas abandonnée uniquement en raison du remplacement du taux d'intérêt de référence si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture.

Les montants notionnels des dérivés de taux d'intérêt désignés dans les relations de comptabilité de couverture ne représentent pas l'étendue de l'exposition au risque gérée par le groupe, mais ils devraient être directement affectés par la réforme de l'Ibor à l'échelle du marché et dans le cadre des modifications de la phase 1 et sont présentés dans Le tableau ci-dessous. Les swaps de devises désignés dans les relations de comptabilité de couverture et concernés par la réforme de l'Ibor ne sont pas significatifs et n'ont pas été présentés ci-dessous.

Instruments de couverture impactés par la réforme IBOR

	Instruments de couverture				
	Impactés par la réforme IBOR			Non impactés par la réforme IBOR	Montant notionnel ²
	EUR ¹	USD	Total		
€m	€m	€m	€m	€m	
Couvertures de juste valeur	2 785	—	2 785	6 755	9 539
Couvertures de flux de trésorerie	10 212	—	10 212	10 710	20 922
Au juin 2023	12 997	—	12 997	17 465	30 461
Couvertures de juste valeur	2 950	249	3 199	6 164	9 363
Couvertures de flux de trésorerie	8 305	—	8 305	8 035	16 340
Au 31 décembre 2022	11 255	249	11 504	14 199	25 703

- 1 Les montants notionnels contractuels des dérivés de taux en euros impactés par la réforme de l'Ibor comprennent principalement des couvertures avec l'indice de référence Euribor.
- 2 Les montants notionnels des contrats de dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture de l'exercice ; ils ne représentent pas des montants à risque.

Principales évolutions au premier semestre 2023

Au premier semestre 2023, HSBC Continental Europe a poursuivi le déploiement des initiatives visant à améliorer son approche de la gestion des risques et son environnement de contrôle, en prenant en compte les événements externes : l'évolution du contexte géopolitique, les incertitudes macroéconomiques – inflation, augmentation des taux d'intérêt, ralentissement de la croissance, et les événements internes principalement liés au programme de transformation de la Banque, incluant des nouvelles conditions de la vente de la banque détail en France. Ainsi la Banque devra garder sur son bilan un portefeuille de crédits immobiliers de 7,0 milliards d'euros, pour lequel le dispositif de contrôle et de gestion des risques de HSBC Continental Europe s'appliquera.

Par ailleurs, les évolutions mises en place en 2022 se sont poursuivies comme décrits ci-dessous :

- l'amélioration de la prise de décision en matière de gouvernance des risques, notamment en ce qui concerne la gouvernance du risque de trésorerie, afin de garantir à la Direction Générale une surveillance et une visibilité appropriées des tendances macroéconomiques en matière d'inflation et de taux d'intérêt ;
- le développement de l'identification et de la gestion des risques émergents, avec l'objectif d'utiliser des indicateurs prospectifs pour soutenir l'analyse ;
- le renforcement et la cohérence au sein de l'entité HSBC Continental Europe de la politique et des processus relatifs aux risques liés aux tiers afin d'améliorer le contrôle et la surveillance des tiers importants qui sont essentiels pour maintenir la résilience opérationnelle et pour répondre aux exigences réglementaires nouvelles et en évolution ;
- l'amélioration du programme de risque lié au climat pour intégrer les considérations climatiques dans l'ensemble de l'entreprise, y compris la mise à jour du programme HSBC pour couvrir tous les types de risques, l'élargissement de la formation sur le risque climatique et le développement de nouvelles mesures du risque climatique pour surveiller et gérer les expositions, ainsi que la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée aux risques climatiques et ESG ;
- HSBC Continental Europe a regroupé ses diverses politiques en matière de criminalité financière en une politique unique aux fins de simplification et de cohérence. La banque a également déployé une technologie de pointe et des capacités d'analyse renforcées pour améliorer sa capacité à identifier les activités suspectes et à prévenir la criminalité financière ;
- l'amélioration de l'efficacité des contrôles liés à la criminalité financière, l'actualisation de ces politiques, en veillant à ce qu'elles soient à jour et traitent des risques émergents, ainsi que le suivi des changements réglementaires ;

- la mise en place de deux nouveaux forum: le premier est dédié à la surveillance des risques liés aux fournisseurs et le second s'assure que les risques Climatiques et ESG sont bien intégrés dans la culture du risque ;
- le renforcement de la pratique de gestion des risques avec la création au sein de la deuxième ligne de défense d'une équipe locale de contrôle permanent, réalisant des revues indépendantes centrées sur les risques *Medium* et *Low*, et venant compléter l'activité de contrôle des équipes Assurance au niveau du Groupe et de la Région. Cette approche garantit une approche par le risque via des contrôles indépendants sur l'ensemble des risques non financiers. Le plan de contrôle permanent consolidé pour le premier semestre 2023 a été réalisé en conformité avec l'appétit au risque défini pour HSBC Continental Europe.

Concernant les incertitudes liées à l'environnement économique :

- « Wholesale Credit Risk » :

Malgré les incertitudes liées à l'environnement macro-économique et géopolitique, en lien avec une inflation élevée, l'augmentation des taux d'intérêts, et l'impact de deuxième ordre lié à la guerre russo-ukrainienne (notre risque de premier ordre a été quasiment nul en 2022), le portefeuille reste stable et résilient, sans concentration matérielle. HSBC Continental Europe ne fait pas face à des probabilités de défaut majeures, cependant, au regard des conditions de marché actuelles, des signaux d'alertes précoces apparaissent. En outre, certaines parties du portefeuille de crédit ne sont pas encore impactées par la hausse des taux et de la réduction de la capacité de dépense des consommateurs, d'où notre prudence en termes d'origination et d'appétit au risque.

Suite aux événements impactant Credit Suisse, ainsi que SVB et d'autres banques américaines, une revue des limites et expositions aux banques régionales américaines a été réalisée, menant à des ajustements et/ou réductions le cas échéant, même si HSBC Continental Europe n'a pas d'exposition directe vis-à-vis de SVB. En ce qui concerne Credit Suisse et UBS, aucune perte de crédit n'a été subie par HSBC Continental Europe, et les expositions aux deux banques sont limitées et bien structurées. Ces problèmes se sont quelque peu atténués depuis.

L'accent est mis sur la liquidité et le risque de refinancement, en s'appuyant sur la précédente revue exhaustive des portefeuilles de crédit dans le cadre de l'augmentation des taux et des pressions inflationnistes. La récente actualisation de l'exercice sur le risque de refinancement (réalisée à la suite des événements survenus pour Credit Suisse/SVB) a identifié que de nombreux clients ont été capables d'accéder aux marchés de capitaux et/ou à se refinancer sur les marchés bancaires. Cependant, il existe quelques situations de refinancement difficiles dans le portefeuille de la banque.

En ce qui concerne les activités de gestion de portefeuille, une nouvelle approche liée au « Single Name Concentration », basée sur les notations de risque de crédit, et liée aux expositions, a été lancée au premier trimestre 2023, et l'Industry Risk Appetite Framework (« IRAF ») a été introduit au deuxième trimestre 2023. Un certain

nombre de revues sectorielles ont été réalisées selon nos processus habituels, et des revues plus approfondies sur certains clients individuels ont été réalisées. Ces exercices alimentent notre processus « Worry Watch Monitor », ce qui permet un suivi rapproché des expositions les plus vulnérables.

Cette gestion proactive continuera tout au long de 2023.

En termes de secteurs, l'équipe Wholesale Credit Risk est particulièrement vigilante concernant l'automobile, la construction, l'immobilier, les biens de consommation, et le tourisme & loisirs.

– La Banque privée et de gestion de patrimoine :

La Banque privée et de gestion de patrimoine a effectué un stress de l'accessibilité financière des ménages à l'inflation et le risque a été jugé limité. Ainsi, un « overlay » pertes de crédit attendues (« ECL ») est en place, en reconnaissance de ce risque. Les critères utilisés pour ce test de résistance sont un élément déclencheur pour l'inscription sur « monitor list » dans le cadre du système d'alerte précoce. De plus, une analyse utilisant le dernier scénario de test de résistance de l'ABE (baisse de 12 % du prix de l'immobilier) a été entreprise. Bien que cette analyse de stress ne couvre pas toutes les possibilités de crise financière extrême, elle suggère que dans ce scénario, un impact limité serait observé en raison du niveau élevé de sécurité de Crédit Logement associé au portefeuille et du volume restreint des prêts avec un rapport prêt / valeur (« loan to value ») élevé.

Par ailleurs, le niveau important de transformation au sein de HSBC Continental Europe, et les risques qui y sont associés, continuent d'être gérés activement pour faciliter les changements de stratégie en Europe.

– Risque de contrepartie :

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, les perturbations du secteur bancaire en mars dernier avec la défaillance de SVB ont été suivies de près et les lignes de crédit ont été revues en conséquence. Des tests de résistance ont été utilisés pour réévaluer le portefeuille de HSBC Continental Europe. La gestion des risques s'est fortement concentrée sur les désaccords concernant les montants de garantie échangés et les défauts de paiement, via une communication étroite avec les principaux intervenants d'activités de marchés et de conservation de titres.

– Risque de marché :

En ce qui concerne les risques de marché, les perturbations du secteur bancaire régional américain initiées par la situation de la SVB, puis amplifiées par sa faillite, ont fait l'objet d'un suivi approfondi. Les craintes d'une potentielle contagion aux marchés européens et d'une crise de confiance dans le secteur bancaire ont été pleinement considérées, notamment suite au rachat de Crédit Suisse. D'un point de vue risque, l'inflation persistante et les indicateurs économiques ont également fait l'objet d'une attention particulière en raison de leur impact sur les niveaux de marché que ce soit sur les taux d'intérêts, les actions ou la volatilité. Afin de gérer ces risques, les outils et mesures à disposition, tel que les Stress Test, ont été déployés ; pour évaluer les impacts potentiels de scénarios défavorables.

Risque de crédit

Profil de risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perdre de l'argent en raison de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie d'honorer une obligation financière.

Ce risque découle essentiellement des activités de prêt de la banque, du financement du négoce, des activités de crédit-bail, mais aussi des engagements hors bilan comme les garanties et les dérivés de crédit, ainsi que la détention de titres de créance.

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les politiques et les procédures de gestion du risque de crédit au cours du premier semestre 2023. Un résumé des politiques et procédures actuelles en matière de risque de crédit est présenté dans le *Document d'enregistrement universel 2022*.

Synthèse du risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent les provisions pour risque de crédit par type de produit et de contrepartie.

Estimation des Pertes de Crédit Attendues (« ECL »)

La mesure des pertes de crédit attendues nécessite le recours à des hypothèses à dire d'expert et à des estimations dans des proportions significatives. Nous déterminons plusieurs scénarios économiques fondés sur des prévisions, nous appliquons ces hypothèses aux modèles de crédit pour estimer les pertes de crédit futures, et nous attribuons à ces résultats un facteur de probabilité pour aboutir à des ECL non biaisées. Des ajustements à dire d'expert sont appliqués pour tenir compte des événements survenus tardivement, des limitations relatives aux données et modèles utilisés, et des faiblesses des modèles.

Méthodologie

Quatre scénarios économiques sont utilisés pour prendre en compte l'environnement économique actuel et représenter le point de vue de la Direction sur les impacts envisageables. Ces scénarios sont alignés avec la vision de HSBC des risques principaux et émergents.

Trois de ces scénarios proviennent des prévisions issues de consensus économiques. Le scénario central représente le cas "le plus probable", auquel est généralement associée la probabilité d'occurrence la plus grande; tandis que le scénarios dégradé ("*Downside 1*") et celui favorable ("*Upside*") sont construits sur des hypothèses ayant une plus faible probabilité de survenir. Le scénario central est construit à partir de la moyenne d'un panel de prévisionnistes externes ("le consensus"). Les scénarios *Upside* et *Downside 1* sont créés à partir d'hypothèses qui intègrent les attentes des prévisionnistes sur l'ensemble des impacts envisagés.

Le quatrième scénario, dit "*Downside 2*", est représentatif de la perception par la Direction de HSBC des risques dans le cadre d'un scénario dégradé sévère. Il repose sur un scénario extrême qui va au-delà des résultats proposés par les scénarios des consensus externes.

Les caractéristiques des scénarios Upside et Downside 1 sont construites afin d'être cohérentes avec une probabilité d'occurrence de 10 %, tandis que le scénario Downside 2 est basé sur une probabilité de 5 %. Le scénario central est pondéré avec les 75 % restants. Ce schéma de pondération est considéré comme le plus pertinent pour une estimation non biaisée des ECL dans la plupart des cas. Cependant, la Direction peut modifier ces pondérations lorsque le contexte économique est particulièrement incertain et les risques élevés.

En raison du contexte de risques actuel, tels que l'inflation ou la situation géopolitique, la Direction a modifié le schéma de pondération lors du 1er semestre 2023 en transférant 5 % de pondération du scénario Upside vers le Downside.

Synthèse des instruments financiers auxquels les provisions pour les pertes de crédit attendues s'appliquent en selon la norme IFRS 9

	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	Encours bruts €m	Provision pour pertes de crédit attendues ¹ €m	Encours bruts €m	Provision pour pertes de crédit attendues ¹ €m
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	63 376	(839)	43 170	(830)
– particuliers ²	22 930	(122)	2 607	(48)
– sociétés non financières	34 910	(709)	35 630	(773)
– établissements financiers non bancaires	5 536	(8)	4 933	(9)
Prêts et avances aux établissements de crédit au coût amorti	9 390	(2)	7 233	—
Autres actifs financiers au coût amorti	111 978	—	98 716	—
– caisse, banques centrales et CCP	58 908	—	59 734	—
– comptes d'encaissement	199	—	476	—
– opérations de prises en pensions – hors-trading	26 305	—	15 374	—
– investissements financiers ³	1 374	—	1 156	—
– comptes de régularisation et autres actifs ⁴	25 192	—	21 976	—
Actifs destinés à la vente^{2,8}	1 370	(52)	25 785	(144)
Total bilan	186 114	(893)	174 904	(974)
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	111 656	(24)	104 727	(39)
– particuliers	1 038	—	1 372	—
– sociétés non financières	51 095	(23)	55 815	(37)
– sociétés financières	59 523	(1)	47 540	(2)
Garanties financières⁵	4 650	(8)	4 722	(9)
– particuliers	16	—	24	—
– sociétés non financières	2 819	(8)	2 918	(9)
– sociétés financières	1 815	—	1 780	—
Total hors bilan⁶	116 306	(32)	109 449	(48)
Total bilan et hors bilan	302 420	(925)	284 353	(1 022)

	Juste valeur	Provision pour pertes de crédit attendues ⁷	Juste valeur	Pertes de crédit attendues ⁷
	€m	€m	€m	€m
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	18 130	(5)	17 917	(10)

- 1 Le total de la perte de crédit attendue est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total des pertes de crédit attendues dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.
- 2 Dont 16 843 millions EUR garantis par Crédit Logement au 30 juin 2023 (31 décembre 2022 : 17 468 millions EUR, étant classés comme détenus en vue de la vente).
- 3 Comprend uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les investissements financiers tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 48 comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.
- 4 Comprend uniquement les instruments financiers soumis à la norme IFRS 9. Les "Comptes de régularisation et autres actifs" tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 48 comprennent les actifs financiers et non financiers.
- 5 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.
- 6 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.
- 7 Les Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur en tenant compte de la provision pour pertes de crédit attendues. La variation des pertes de crédit attendues est comptabilisée dans le poste "Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" dans le compte de résultat.
- 8 Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 30 juin 2023

	Encours bruts ¹					Provision pour pertes de crédit attendues					Couverture des pertes de crédit attendues (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	54 084	7 312	1 978	2	63 376	(43)	(88)	(708)	—	(839)	0,1	1,2	35,8	—	1,3
– particuliers ³	20 503	2 140	287	—	22 930	(12)	(20)	(90)	—	(122)	0,1	0,9	31,4	—	0,5
– sociétés non financières	28 342	4 890	1 676	2	34 910	(29)	(64)	(616)	—	(709)	0,1	1,3	36,8	—	2,0
– établissements financiers non bancaires	5 239	282	15	—	5 536	(2)	(4)	(2)	—	(8)	—	1,4	13,3	—	0,1
Prêts et avances aux établissements de crédit au coût amorti	9 382	8	—	—	9 390	(2)	—	—	—	(2)	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	111 941	26	11	—	111 978	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs destinés à la vente	1 235	42	93	—	1 370	(1)	(2)	(49)	—	(52)	—	4,8	52,7	—	3,8
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	108 499	3 009	148	—	111 656	(6)	(10)	(8)	—	(24)	—	0,3	5,4	—	—
– particuliers	1 005	31	2	—	1 038	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	48 251	2 727	117	—	51 095	(6)	(9)	(8)	—	(23)	—	0,3	6,8	—	—
– sociétés financières	59 243	251	29	—	59 523	—	(1)	—	—	(1)	—	0,4	—	—	—
Garanties financières et contrats similaires ⁴	4 251	342	57	—	4 650	(1)	(1)	(6)	—	(8)	—	0,3	10,5	—	0,2
– particuliers	15	1	—	—	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	2 429	333	57	—	2 819	(1)	(1)	(6)	—	(8)	—	0,3	10,5	—	0,3
– sociétés financières	1 807	8	—	—	1 815	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 30 juin 2023	289 392	10 739	2 287	2	302 420	(53)	(101)	(771)	—	(925)	—	0,9	33,7	—	0,3

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 POCI "Purchased or originated credit-impaired" : Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition.

3 Dont 16 843 millions EUR garantis par Crédit Logement au 30 juin 2023.

4 Hors garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

A moins qu'ils n'aient été transférés préalablement pour un autre motif, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de "stage 1" à "stage 2".

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des actifs financiers en "stage 2" entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré.

Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs contrats.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par nombre de jours de retard au 30 juin 2023

	Encours bruts			Provision pour Pertes de crédit attendues			Couverture des pertes de crédit attendues (%)		
	Stage 2	dont : 1 à 29 jours de retard ¹	dont : 30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	dont : 1 à 29 jours de retard ¹	dont : 30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	dont : 1 à 29 jours de retard ¹	dont : 30 et plus jours de retard ¹
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	7 312	125	320	(88)	(2)	(1)	1,2	1,6	0,3
– particuliers	2 140	34	10	(20)	(1)	(1)	0,9	2,9	10,0
– sociétés non financières	4 890	91	286	(64)	(1)	—	1,3	1,1	—
– établissements financiers non bancaires	282	—	24	(4)	—	—	1,4	—	—
Prêts et avances aux établissements de crédit au coût amorti	8	—	1	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	26	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs destinés à la vente	42	—	4	(2)	—	(2)	4,8	—	50,0

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2022

	Encours bruts ¹					Provision pour pertes de crédit attendues					Couverture des pertes de crédit attendues (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	34 520	6 939	1 708	3	43 170	(34)	(123)	(673)	—	(830)	0,1	1,8	39,4	—	1,9
– particuliers	2 355	149	103	—	2 607	(7)	(9)	(32)	—	(48)	0,3	6,0	31,1	—	1,8
– sociétés non financières ⁵	27 481	6 560	1 586	3	35 630	(26)	(107)	(640)	—	(773)	0,1	1,6	40,4	—	2,2
– établissements financiers non bancaires	4 684	230	19	—	4 933	(1)	(7)	(1)	—	(9)	—	3,0	5,3	—	0,2
Prêts et avances aux établissements de crédit au coût amorti	6 953	280	—	—	7 233	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	98 666	39	11	—	98 716	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ^{3,4}	23 669	1 788	328	—	25 785	(6)	(18)	(120)	—	(144)	—	(1,0)	(36,6)	—	(0,6)
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	98 326	6 262	139	—	104 727	(4)	(18)	(17)	—	(39)	—	0,3	12,2	—	—
– particuliers	1 260	109	3	—	1 372	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	50 260	5 420	135	—	55 815	(4)	(16)	(17)	—	(37)	—	0,3	12,6	—	0,1
– sociétés financières	46 806	733	1	—	47 540	—	(2)	—	—	(2)	—	0,3	—	—	—
Garanties financières et contrats similaires ⁵	4 221	446	55	—	4 722	(1)	(1)	(7)	—	(9)	—	0,2	12,7	—	0,2
– particuliers	22	1	1	—	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	2 447	417	54	—	2 918	(1)	(1)	(7)	—	(9)	—	0,2	13,0	—	0,3
– sociétés financières	1 752	28	—	—	1 780	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2022	266 355	15 754	2 241	3	284 353	(45)	(160)	(817)	—	(1 022)	—	1,0	36,5	—	0,4

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 POCl "Purchased or originated credit-impaired" : Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition.

3 Dont 17 468 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2022.

4 Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

5 Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par nombre de jours de retard au 31 décembre 2022

	Encours bruts			Dépréciations/provisions			Couverture des pertes de crédit attendues (%)		
	dont :		Stage 2	dont :		Stage 2	dont :		Stage 2
	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹		1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹		1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	6 939	74	362	(123)	(1)	(1)	1,8	1,4	0,3
– particuliers	149	19	4	(9)	(1)	—	6,0	5,3	—
– sociétés non financières	6 560	55	330	(107)	—	(1)	1,6	—	0,3
– établissements financiers non bancaires	230	—	28	(7)	—	—	3,0	—	—
Prêts et avances aux établissements de crédit au coût amorti	280	—	9	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti ³	39	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ²	1 788	28	14	(18)	(1)	(2)	1,0	(3,6)	(14,3)

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

2 Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

3 Montants présentés dans les catégories de jour de retard reclassés depuis Autres actifs financiers au coût amorti afin de refléter le solde réel en jour de retard des actifs détenus en vue de la vente.

Décomposition des encours en stage 2 au 30 juin 2023

Le tableau ci-dessous indique la typologie des encours en "stage 2" et de leur montant de provision pour pertes de crédit attendues entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré. Le tableau indique le motif pour lequel la créance a été transférée en stage 2, et a donc présenté une augmentation significative du risque de crédit.

Le motif Quantitatif est indiqué quand la probabilité de défaut de la créance dépasse des seuils quantitatifs définis pour le portefeuilles de détail et d'entreprises, comme précisé dans la Note 1.2 page 185 du Document d'enregistrement universel 2022.

Le motif Qualitatif couvre principalement les dégradations de CRR, et les encours classés en surveillance (*watch worry*).

Pour plus de détails sur la méthodologie d'estimation d'une hausse significative du risque de crédit, se référer à la Note 1.2 page 185 du Document d'enregistrement universel 2022.

Décomposition du stage 2 au 30 juin 2023

Prêts et créances sur la clientèle	Encours bruts				Provision pour ECL				Couverture des pertes de crédit attendues (%) Total
	Particuliers	Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	Particuliers	Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	
Quantitatif ¹	2 132	2 178	117	4 427	(19)	(29)	(1)	(49)	1,1
Qualitatif	2	2 429	142	2 573	—	(35)	(3)	(38)	1,5
30 jours de retard minimum	6	283	23	312	(1)	—	—	(1)	0,3
Total stage 2	2 140	4 890	282	7 312	(20)	(64)	(4)	(88)	1,2

¹ Les déclencheurs quantitatifs incluent un "décalage d'un mois" et « d'autres montants réconciliés ».

Décomposition du stage 2 au 31 décembre 2022

Prêts et créances sur la clientèle	Encours bruts				Provision pour ECL				Couverture des pertes de crédit attendues (%) Total
	Particuliers	Sociétés non financières ²	Etablissements financiers non bancaires	Total	Particuliers	Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	
Quantitatif ¹	114	2 608	77	2 799	(6)	(66)	(1)	(73)	2,6
Qualitatif	35	3 704	135	3 874	(2)	(42)	(5)	(49)	1,3
30 jours de retard minimum	1	248	17	266	—	(1)	—	(1)	0,4
Total stage 2	150	6 560	229	6 939	(8)	(109)	(6)	(123)	1,8

¹ Les déclencheurs quantitatifs incluent un "décalage d'un mois" et « d'autres montants réconciliés ».

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Au 1er janvier 2023	105 394	(40)	17 618	(142)	1 902	(697)	2	—	124 916	(879)
Transferts d'instruments	1 629	(24)	(2 079)	54	450	(30)	—	—	—	—
– transferts du <i>stage 1</i> au <i>stage 2</i>	(2 853)	2	2 853	(2)	—	—	—	—	—	—
– transferts du <i>stage 2</i> au <i>stage 1</i>	4 687	(26)	(4 687)	26	—	—	—	—	—	—
– transferts au <i>stage 3</i>	(212)	—	(281)	31	493	(31)	—	—	—	—
– transferts du <i>stage 3</i>	7	—	36	(1)	(43)	1	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de <i>stage</i>	—	19	—	(4)	—	—	—	—	—	15
Nouveaux actifs financiers créés	11 882	(9)	—	—	—	—	—	—	11 882	(9)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(10 185)	1	(1 140)	4	(106)	23	—	—	(11 431)	28
Modification des paramètres de risque (données du modèle)	(4 221)	4	(2 172)	(29)	(167)	17	—	—	(6 560)	(8)
Modification des paramètres de risque – Qualité du crédit	—	1	—	33	—	(87)	—	—	—	(53)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(116)	116	—	—	(116)	116
Modifications liées au crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Change	63	—	5	—	(6)	1	—	—	62	1
Autres ²	20 578	(6)	2 128	(16)	225	(64)	—	—	22 931	(86)
Actifs classé comme détenus en vue de la vente	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 30 juin 2023	125 140	(54)	14 360	(100)	2 182	(721)	2	—	141 684	(875)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		16		4		(47)		—		(27)
Récupérations (sur créances)										1
Profit (ou Charge) : Autres										5
Total des charges liées aux pertes de crédits attendues pour la période										(21)

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹ (suite)

	Au 30 juin 2023		
	Encours bruts	Provision pour Pertes de crédit attendues	Reprise (charge) de pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	141 684	(875)	(21)
Autres actifs financiers au coût amorti	111 978	—	—
Actifs destinés à la vente	1 370	(52)	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	47 388	—	—
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			3
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global)/Compte de résultat consolidé	302 420	(927)	(18)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	18 130	(5)	5
Total provision pour perte de crédit/Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	320 550	(932)	(13)

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Inclut le reclassement de détenus en vue de la vente lié aux activités de banque de détail en France.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹ (suite)

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Au 1er janvier 2022 ²	118 330	(53)	10 314	(110)	1 366	(657)	2	(2)	130 012	(822)
Transferts d'instruments financiers	(15 903)	(17)	15 201	33	702	(16)	—	—	—	—
– transferts du stage 1 au stage 2	(19 861)	9	19 861	(9)	—	—	—	—	—	—
– transferts du stage 2 au stage 1	4 249	(27)	(4 249)	27	—	—	—	—	—	—
– transferts au stage 3	(328)	2	(461)	18	789	(20)	—	—	—	—
– transferts du stage 3	37	(1)	50	(3)	(87)	4	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	21	—	(14)	—	(12)	—	—	—	(5)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	36 662	(14)	—	—	—	—	—	—	36 662	(14)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(16 864)	2	(2 093)	11	(391)	122	—	—	(19 348)	135
Modification des paramètres de risque (données du modèle)	(19 239)	17	(7 983)	3	24	(37)	—	1	(27 198)	(16)
Modification des paramètres de risque – Qualité du crédit	—	16	—	(42)	—	(211)	—	1	—	(236)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(93)	93	—	—	(93)	93
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	(1)	1	—	—	(1)	1
Change	23	—	(3)	—	(6)	1	—	—	14	1
Autres ³	24 030	(18)	4 612	(47)	618	(105)	—	—	29 260	(170)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente ⁴	(21 645)	6	(2 430)	24	(317)	124	—	—	(24 392)	154
Au 31 décembre 2022	105 394	(40)	17 618	(142)	1 902	(697)	2	—	124 916	(879)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		42		(42)		(138)		2		(136)
Récupérations (sur créances amorties)										2
Profit (ou Charge) : Autres										9
Total des charges liées aux pertes de crédits attendues pour la période										(125)

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹ (suite)

	Au 31 décembre 2022		
	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Reprise (charge) de pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	124 916	(879)	(125)
Autres actifs financiers au coût amorti	98 775	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ⁵	25 785	(144)	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	34 942	—	—
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			6
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global)/Compte de résultat consolidé	284 418	(1 023)	(119)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	17 917	(10)	(4)
Total provision pour perte de crédit/Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	302 335	(1 033)	(123)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

² Les classifications des encours bruts par stage au 31 décembre 2021 ont été retraitées pour refléter le transfert du stage 1 au stage 2 pour un montant de 3,7 milliards EUR, à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.

³ Inclut une contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.

⁴ Inclut le reclassement comme détenus en vue de la vente lié aux activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce.

⁵ Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Risques liés à la trésorerie

Aperçu

Les risques liés à la trésorerie sont les risques de disposer de ressources en capital, liquidité ou financement insuffisants pour

couvrir les besoins de la banque et répondre aux exigences réglementaires. Les risques liés à la trésorerie comprennent également les risques sur les revenus ou le capital liés aux fluctuations des cours de change ou des taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Les risques liés à la trésorerie proviennent

Risques

également des variations de ressources et du profil de risque liés au comportement clientèle, aux décisions managériales et à l'environnement extérieur.

Politique de gestion

L'objectif de gestion des risques liés à la trésorerie est de maintenir des niveaux appropriés de fonds propres, liquidité, financement, devises et risques de marché pour mener à bien la stratégie de la banque et répondre aux exigences réglementaires et scénarios de stress.

Cette approche de gestion des risques liés à la trésorerie est conduite par les exigences liées à notre organisation et stratégie et tient compte de l'environnement réglementaire, économique et commercial. HSBC Continental Europe souhaite conserver une base de fonds propres et de liquidité suffisante pour faire face aux risques inhérents à l'activité et permettre les investissements nécessaires à notre stratégie tout en respectant les exigences réglementaires en permanence. Notre politique s'appuie sur notre cadre de gestion, nos processus d'évaluation interne d'adéquation de capital (*Internal capital adequacy assessment process – "ICAAP"*) et de liquidité (*Internal liquidity adequacy assessment process – "ILAAP"*).

Le cadre de gestion intègre de nombreuses mesures en ligne avec notre appréciation des risques internes et de la réglementation. Ces risques comprennent les risques de crédit, de marché, le risque opérationnel, le risque lié aux engagements de fin de carrière, le risque de change structurel et le risque de taux dans le portefeuille bancaire. La BCE, qui est le superviseur de HSBC Continental Europe, fixe les exigences de fonds propres et reçoit les informations sur l'adéquation en capital et en liquidité.

Gouvernance

Les fonds propres et la liquidité de HSBC Continental Europe sont sous la responsabilité du Comité exécutif et supervisés par le Conseil d'administration. Les risques liés à la trésorerie sont gérés par le comité *ALCO* (*Asset, Liability and Capital Management Committee*).

Capital

Aperçu

La gestion du capital de HSBC Continental Europe vise à maintenir un niveau suffisant de fonds propres en vue de soutenir la stratégie commerciale de la banque, et de respecter ses obligations.

Indicateurs clés – Fonds propres (non audité)

	Au		
	30 juin 2023 €m	31 décembre 2022 €m	30 juin 2022 €m
Fonds propres disponibles			
Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")	8 998	8 970	6 557
Fonds propres de catégorie 1 ("T1")	10 443	10 320	7 554
Fonds propres totaux	11 986	11 806	8 960
Actifs pondérés du risque			
Total actifs pondérés	58 634	58 561	47 893
Ratios de fonds propres pleins (%)			
Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")	15,3	15,3	13,7
Fonds propres de catégorie 1 ("T1")	17,8	17,6	15,8
Fonds propres totaux	20,4	20,2	18,7
Ratio de levier			
Total d'exposition	242 826	238 058	191 759
Ratio de levier (%)	4,3	4,3	3,9
Ratio de liquidité à court terme ("LCR")¹			
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) (Valeur totale pondérée)	66 031	52 471	48 352
Sorties de trésorerie (valeur totale pondérée)	64 977	50 304	44 410
Entrées de trésorerie (valeur totale pondérée)	23 486	15 511	11 003
Total des sorties nettes de trésorerie (valeur ajustée)	41 491	34 793	33 407
Ratio réglementaire de liquidité court terme ("LCR") (%)	159	150	145
Ratio de financement à long terme ("NSFR")¹			
Total financement stable disponible	95 258	87 799	82 069
Total financement stable requis	69 181	64 882	63 760
Ratio de liquidité à long terme ("NSFR") (%)	138	135	129

1 Les valeurs et ratios sont divulgués en moyenne adaptées aux exigences liées à la déclaration du CRR.

Un résumé des règles et pratiques d'HSBC Continental Europe concernant la gestion, l'évaluation et l'allocation du capital réglementaire est présenté dans le *Document d'enregistrement universel 2022* page 144.

Exigences réglementaires

Le niveau minimal de fonds propres pour HSBC Continental Europe sur base consolidée au titre de l'exigence Pilier 2 (Pillar 2 requirement – "P2R") a augmenté en février 2023 et est fixée à 3,4 %. Conformément à la CRD, le P2R est détenu à 56,25 % en CET1 et à 75 % en Tier 1, au minimum.

À fin juin 2023, HSBC Continental Europe doit respecter, sur une base consolidée, un ratio de fonds propres totaux d'au moins 14,75 %. Cette exigence a augmenté en 2023 avec l'augmentation du P2R mentionnée ci-dessus ainsi qu'avec l'augmentation du coussin contracyclique français («CCyB») de 0% à 0,5% à partir d'avril 2023 selon l'annonce du Haut Conseil de Stabilité Financière, l'augmentation du CCyB allemand de 0% à 0,75% à partir de février 2023 et l'augmentation du CCyB hollandais de 0% à 1% à partir de mai 2023.

Cette exigence globale en fonds propres (Overall Capital Requirement – "OCR") se décompose entre le minimum de 8 % de capital prévu à l'article 92.1 du règlement 575/2013, l'exigence de 2,5 % relative au coussin de conservation au titre de l'article 129 de la directive 2013 /36, l'exigence de 0,6% relative au coussin contracyclique, l'exigence de 0,25% en vigueur depuis le 1er janvier 2022 relative au coussin liée à la qualité "d'Autre Institution Systématiquement Importante" (Other - Systematically Important Institution – "O-SII") conformément à la décision de l'ACPR et l'exigence de 3,4% du Pilier 2 précédemment mentionnée.

Au 30 juin 2023, l'exigence relative aux fonds propres de base de catégorie 1 est de 9,76 %, hors Pillar 2 guidance ("P2G").

Evolutions réglementaires

Voir la section Evolutions réglementaires en page 9.

Facteurs de variation des actifs pondérés par ligne métier (non audité)

	Total RWA €m
Actifs pondérés du risque au 1er janvier 2023	58 561
Taille de l'actif	(832)
Qualité des actifs	(170)
Mise à jour de modèles	—
Changement méthodologique	1 069
Mouvement de change	6
Total des variations des actifs pondérés	73
Actifs pondérés au 30 juin 2023	58 634
RWAs par ligne de métier	
Activités de marchés et de conservation de titres	11 220
Banque de financement et d'investissement	11 663
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	1 001
Banque d'entreprises	22 984
Banque privée et de gestion de patrimoine	9 281
Corporate Centre	2 485

Fonds propres (non audité)

	Au	
	30 juin 2023 €m	31 décembre 2022 €m
Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") : instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	6 327	6 327
– primes d'émission	5 264	5 264
Bénéfices non distribués	2 176	3 863
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 351	1 416
Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires	82	89
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	—	(965)
Fonds propres de base de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	9 936	10 730
Total des ajustements des Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") découlant de filtres prudentiels	(938)	(1 760)
Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")	8 998	8 970
Fonds propres additionnels de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	1 445	1 446
Total des ajustements de fonds propres additionnels de catégorie 1 ("AT1") découlant de filtres prudentiels	—	(96)
Fonds propres additionnels de catégorie 1 ("AT1")	1 445	1 350
Fonds propres de Catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	10 443	10 320
Fonds propres de catégorie 2 avant les filtres prudentiels	2 003	2 023
Total des ajustements des T2 découlant de filtres prudentiels	(460)	(537)
Fonds propres de catégorie 2 ("T2")	1 543	1 486
Total Fonds propres (TC = T1 + T2)	11 986	11 806
Total Actifs pondérés du risque	58 634	58 561

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de HSBC Continental Europe sont demeurés globalement inchangés pendant le 1er semestre 2023. Le bénéfice comptabilisé pour la même période de HSBC Continental Europe à hauteur de 1 994 million EUR n'avait pas été vérifié afin de l'inclure dans le CET1. Ce bénéfice inclut les extournes des pertes et dépréciations de l'opération planifiée de cession de la banque de détail en France comptabilisées à 1 933 million EUR.

Risques

Actifs Pondérés du Risque (par nature) (non audité)

	Actifs Pondérés du Risque		Exigence en fonds propres	
	2023 €m	2022 €m	2023 €m	2022 €m
Risque de Crédit	43 060	43 354	3 445	3 468
Risque de Contrepartie	6 099	6 048	488	484
Risque de Marché	3 798	3 482	304	279
Risque Opérationnel	5 677	5 677	454	454
Total Actifs Pondérés du Risque	58 634	58 561	4 691	4 685

Facteurs de variation des actifs pondérés par ligne métier (non audité)

	1 janvier 2023 à 30 juin 2023		1 janvier 2022 à 31 décembre 2022	
	Actifs pondérés du risque €m		Actifs pondérés du risque €m	
Actifs pondérés du risque au 1er janvier 2023	58 561		47 795	
Taille de l'actif	(832)		12 312	
Qualité des actifs	(170)		54	
Mise à jour de modèles	—		(1 600)	
Changement méthodologique	1 069		—	
Mouvement de change	6		—	
Total des variations des actifs pondérés	73		10 761	
Actifs pondérés au 30 juin 2023	58 634		58 561	
RWAs par ligne de métier				
Activités de marchés et de conservation de titres	11 220		10 425	
Banque de financement et d'investissement	11 663		12 280	
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	1 001		1 919	
Banque d'entreprises	22 984		22 118	
Banque privée et de gestion de patrimoine	9 281		9 426	
Corporate Centre	2 485		2 393	

Ratio de Levier au 30 juin (non audité)

	Au	
	30 Juin 2023 €m	31 Déc 2022 €m
Fonds propres de catégorie 1	10 443	10 320
Exposition au levier	242 826	238 144
Ratio de levier %	4,3	4,3

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Présentation

Le risque de taux structurel est le risque que les résultats de la banque varient en fonction de la désynchronisation de taux d'intérêt, maturités et nature de produits entre actifs et passifs du portefeuille bancaire. Ce risque est relatif aux activités hors activités de négociation.

Gouvernance

Le département *ALCM* (*Asset, Liability and Capital Management*) est responsable de la gestion du risque de taux d'intérêt structurel de la banque, de l'actualisation du cadre relatif aux prix de transferts et d'informer l'*ALCO* (*Asset and Liability Committee*) de l'exposition globale au risque de taux d'intérêt structurel. Les expositions au

risque de taux structurel sont généralement transférées à *Markets Treasury* qui gère les positions qui lui sont transférées en respectant les limites de risque de marché approuvées lors des revues semi-annuelles des limites de risque.

La gouvernance de *Markets Treasury* est renforcée par le double rattachement au Directeur de la Banque de marchés et des activités Titres et au Trésorier régional, la fonction Risques assurant la seconde ligne de défense. Seuls les actifs et passifs non liés aux activités de négociation sont transférés à *Markets Treasury*, à condition que celui-ci puisse couvrir économiquement le risque reçu. La couverture du risque de taux d'intérêt est le plus souvent gérée à travers des swaps de taux vanille. Tout risque de taux d'intérêt que *Markets Treasury* ne pourrait pas gérer économiquement ne fait pas l'objet d'un transfert et reste dans des centres d'enregistrement dédiés (*ALCO books*) au sein de la ligne de métier *Corporate Centre*.

Mesure du risque de taux d'intérêt

L'*ALCM* utilise les indicateurs suivants pour suivre et contrôler le risque de taux d'intérêt : le Gap de taux, en nominal, la sensibilité de la marge d'intérêt ("NII") et la sensibilité de la valeur économique de la banque ("EVE").

Les indicateurs de mesure du risque de taux structurel sont présentés de façon constante au Comité *ALCO* et forment la base des décisions opérationnelles de gestion du risque.

Risque de taux du portefeuille bancaire ("IRRBB1") (non audité)

	ΔEVE		ΔNII ¹	
	30 Juin 2023 €m	31 Déc 2022 €m	30 Juin 2023 €m	31 Déc 2022 €m
Choc parallèle vers le haut	(516)	(357)	379	390
Choc parallèle vers le bas	193	197	(408)	(420)
Pentification de la courbe	(51)	(6)		
Aplatissement de la courbe	(39)	(60)		
Hausse des taux courts	(191)	(166)		
Baisse des taux courts	96	81		

1 Les NII en date du 31 décembre 2022 sont retraitées afin d'être comparables avec celles du 30 juin 2023, i.e. basées sur les scénarios EBA +/-2% parallèle choc.

Pour la modélisation de nos activités de banque de détail en France qui seront cédées, *ALCM* a retenu comme échéance le 1er janvier 2024, correspondant à l'objectif de date de clôture de l'opération sur la base du protocole d'accord en date du 14 juin 2023. Le portefeuille de crédits immobiliers qui sera conservé est modélisé sur la base des échéances d'origine.

Risques de marché

Risques de marché au premier semestre 2023

L'incertitude sur les marchés financiers est restée élevée au cours du premier semestre 2023 en raison des doutes sur la stabilité du secteur bancaire, d'une inflation persistante dans la plupart des marchés développés et d'un risque géopolitique en Ukraine. Les marchés financiers ont fait face à une volatilité élevée engendrée par le défaut de trois banques américaines régionales. La crise de confiance envers les établissements bancaires s'est ensuite étendue à l'Europe, malgré l'intervention du gouvernement américain, et a conduit au rachat de Crédit Suisse par UBS suite à la chute du cours de bourse de 25%. Sur la période, l'US dollar s'est déprécié contre l'euro et la livre sterling soulignant la politique monétaire agressive conduite par la Banque Centrale Européenne et la Banque d'Angleterre face à l'inflation, alors que la Réserve Fédérale se rapproche de son niveau de taux terminal et de la fin du cycle de hausse des taux. L'inversion des courbes de taux souverains aux États-Unis et en Europe, en réponse aux politiques monétaires, signale une probabilité accrue de récession. Les marchés du crédit et des actions ont affiché une tendance haussière sur fonds d'une baisse de l'inflation par rapport aux pics de l'année passée et un niveau de profitabilité des entreprises resté élevé.

Value at Risk ("VaR")

Portefeuilles de trading

Value at Risk du portefeuille de Trading

La VaR de Trading vient principalement de l'activité *Markets and Securities Services* de HSBC Continental Europe. Le niveau de *Value-at-Risk* a été en ligne avec les objectifs de consommation de fonds propres.

HBCE VaR Trading des opérations de marché par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Matière première €m	Diversification €m	Total €m
Au 30 juin 2023	0,77	4,90	2,22	1,45	0,02	(3,12)	6,24
Moyenne	0,98	5,73	2,20	1,12	0,05	(3,54)	6,48
Maximum	1,92	9,39	3,87	2,02	0,22	(6,58)	9,75
Au 31 décembre 2022	1,21	6,45	2,07	0,60	0,07	(4,37)	6,03
Moyenne	1,35	5,27	2,27	0,73	0,08	(3,98)	5,64
Maximum	1,70	6,84	2,68	0,89	0,30	(4,71)	6,93

Portefeuilles de Banking

Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR du portefeuille *Banking* provient essentiellement du portefeuille de coussin de liquidité, composé d'actifs de grande qualité et très liquides.

HBCE VaR Accrual des opérations de marché par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversification €m	Total €m
Au 30 juin 2023	0,02	9,64	0,03	11,25	(4,96)	15,97
Moyenne	0,01	8,35	0,03	9,38	(4,32)	13,44
Maximum	0,02	12,02	0,10	14,93	(7,37)	18,03
Au 31 décembre 2022	—	8,51	0,03	7,23	(4,06)	11,71
Moyenne	—	8,66	0,03	7,36	(4,39)	11,66
Maximum	0,04	9,34	0,04	7,77	(5,04)	13,03

Etats financiers semestriels consolidés résumés

Contents

46	Compte de résultat consolidé
47	Etat consolidé du résultat global
48	Bilan consolidé
49	Tableau des flux de trésorerie consolidés
50	Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Compte de résultat consolidé

	Notes	Semestre se terminant au ¹	
		30 juin 2023 €m	30 juin 2022 €m
Marge nette d'intérêt		1 169	556
– intérêts et produits assimilés		3 389	978
– intérêts et charges assimilées		(2 220)	(422)
Commissions nettes	3	679	487
– commissions (produits)		943	650
– commissions (charges)		(264)	(163)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		63	211
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat		670	(1 332)
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés		(16)	(22)
Variation de juste valeur des actifs financiers mesuré à la juste valeur par le compte de résultat		15	18
Résultat net de cession des investissements financiers		(5)	(6)
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance		(683)	1 142
Résultat du service d'assurance		63	51
– Produits du service d'assurance		124	105
– Charges du service d'assurance		(61)	(54)
Gains/(pertes) comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente ²		1 982	(102)
Autres produits d'exploitation		14	26
Total du produit net bancaire		3 951	1 029
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		3 951	1 029
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(13)	—
Produit net bancaire		3 938	1 029
Frais de personnel		(610)	(415)
Frais généraux et administratifs		(725)	(517)
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		(7)	(31)
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition		(9)	(12)
Total des charges d'exploitation		(1 351)	(975)
Résultat d'exploitation		2 587	54
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		—	—
Résultat avant impôt		2 587	54
Impôt sur les bénéfices		(643)	(23)
Résultat net		1 944	31
Attribuable à :			
– résultat net part du Groupe		1 933	31
– part des intérêts minoritaires		11	—

1 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 Inclut la reprise de la perte de valeur de 1,9 milliard EUR liée au projet de vente des activités de banque de détail en France, comptabilisée au T322, qui n'est plus classée comme détenue en vue de la vente.

Etat consolidé du résultat global

	Semestre se terminant au ¹	
	30 juin 2023 €m	30 juin 2022 €m
Résultat net	1 944	31
Autres éléments du résultat global		
Éléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :		
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :	112	(1 343)
– profits/(pertes) de juste valeur	159	(1 816)
– plus/(moins) values de cession transférées dans le compte de résultat	–	6
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat	(5)	4
– impôt différé	(42)	463
Couvertures de flux de trésorerie :	(25)	(72)
– profits/(pertes) de juste valeur	(35)	(95)
– profit/(pertes) reclassés dans le compte de résultat	2	(3)
– impôt différé	8	26
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance	(94)	1 250
– avant impôt différé	(127)	1 685
– impôt différé	33	(435)
Différence de change nette d'impôt différé	8	6
Éléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :		
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :	(16)	21
– avant impôt différé	(23)	25
– impôt différé	7	(4)
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :	(55)	212
– avant impôt différé	(75)	288
– impôt différé	20	(76)
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :	(1)	(1)
– profits/(pertes) de juste valeur	(1)	(1)
– impôt différé	–	–
Total des autres éléments du résultat global	(71)	73
Total du résultat global	1 873	104
Total des produits et charges :		
– part du groupe	1 861	104
– part des intérêts minoritaires	12	–

¹ Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Bilan consolidé

	Notes	Au ¹	
		30 juin 2023 €m	31 décembre 2022 €m
Actifs			
Caisse, banques centrales et CCP		58 908	59 734
Comptes d'encaissement		199	476
Portefeuille de transaction		15 560	13 777
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat		12 982	12 170
Instruments dérivés		52 804	59 960
Prêts et avances aux établissements de crédit		9 388	7 233
Prêts et avances à la clientèle		62 537	42 340
Opérations de prise en pension – hors-trading		26 305	15 374
Investissements financiers		19 564	19 135
Actifs détenus en vue de la vente	10	1 241	23 761
Comptes de régularisation et autres actifs		26 924	23 548
Impôt courant		224	330
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint		—	—
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	6	147	140
Actifs d'impôt différé		621	1 103
Total de l'actif		287 404	279 081
Passifs			
Dettes envers les établissements de crédit		9 033	11 182
Comptes créditeurs de la clientèle		104 183	83 692
Opérations de mise en pension – hors-trading		12 961	6 655
Comptes de décaissement		306	528
Portefeuille de transaction		21 211	17 509
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		10 647	9 049
Instruments dérivés		49 365	55 726
Dettes représentées par un titre		10 192	6 861
Comptes de régularisation et autres passifs		31 485	25 656
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	10	1 358	27 855
Impôt courant		143	113
Passifs des contrats d'assurance		20 942	20 439
Provisions	7	236	286
Passifs d'impôt différé		4	3
Dettes subordonnées		2 013	2 023
Total des dettes		274 079	267 577
Capitaux propres			
Capital social appelé		1 062	1 062
Primes d'émission		5 264	5 264
Autres fonds propres	2	1 433	1 433
Autres réserves		1 272	1 261
Report à nouveau et résultat de la période		4 140	2 338
Total des capitaux propres – part du groupe		13 171	11 358
Part des intérêts minoritaires		154	146
Total des capitaux propres		13 325	11 504
Total des dettes et des capitaux propres		287 404	279 081

¹ Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Semestre se terminant au ¹	
	30 juin 2023 €m	30 juin 2022 €m
Résultat avant impôt	2 587	54
Retraitement des éléments non monétaires:		
– amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation	16	43
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 979)	108
– part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint	–	–
– pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit	13	7
– provisions (y compris provision pour retraites)	4	23
– paiement à base d'actions	7	4
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts	(11)	6
– élimination des écarts de conversion	58	(402)
– variation des actifs d'exploitation ³	(4 052)	(1 910)
– variation des passifs d'exploitation	5 670	4 819
– impôts payés	–	(17)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation³	2 313	2 735
Acquisition d'investissements financiers	(3 123)	(2 229)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers	2 716	1 238
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs corporels	(5)	(13)
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs incorporels	(16)	(1)
Flux nets de trésorerie sur cession/acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(428)	(1 005)
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	–	948
Passifs subordonnés remboursés	(10)	–
Dividendes versés	(48)	(17)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	(4)	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements	(62)	931
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 823	2 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture^{2,3}	88 749	56 999
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	159
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture^{2,3}	90 552	59 819

1 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 Comprend les soldes de la succursale grecque reclassés comme détenus en vue de la vente.

3 Suite à une erreur de classification survenue dans le tableau des flux de trésorerie consolidés en Juin 2022, Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période, soit le 30 juin 2022, au début de la période, soit le 1er janvier 2023 et Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour la période au 30 juin 2022 ont été représentées par (3,2) milliards EUR. Cette correction n'a pas d'incidence sur la présentation du bilan 2022.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés¹

	Autres réserves											
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
				€m	€m							
Au 1er janvier 2023	6 326	1 433	2 338	(1 136)	(231)	(13)	1 592	1 049	11 358	146	11 504	
Résultat net	—	—	1 933	—	—	—	—	—	1 933	11	1 944	
Autres éléments du résultat global	—	—	(71)	110	(25)	8	—	(94)	(72)	1	(71)	
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	111	—	—	—	—	111	1	112	
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)	
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	(25)	—	—	—	(25)	—	(25)	
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	(16)	—	—	—	—	—	(16)	—	(16)	
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	—	—	(55)	—	—	—	—	—	(55)	—	(55)	
– 'produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	(94)	(94)	—	(94)	
– écart de change	—	—	—	—	—	8	—	—	8	—	8	
Total du résultat global	—	—	1 862	110	(25)	8	—	(94)	1 861	12	1 873	
Fonds propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dividendes ²	—	—	(48)	—	—	—	—	—	(48)	(4)	(52)	
Impact net des accords de paiement réglés en actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements	—	—	(12)	—	—	—	12	—	—	—	—	
Total autres variations des capitaux propres	—	—	(60)	—	—	—	12	—	(48)	(4)	(52)	
Au 30 juin 2023	6 326	1 433	4 140	(1 026)	(256)	(5)	1 604	955	13 171	154	13 325	

¹ Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

² Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 48 millions EUR.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés¹ (suite)

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report a nouveau et résultat de l'exercice ³	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2021	2 628	750	2 636	45	37	(21)	1 592	—	7 667	9	7 676
IFRS17 Transition	—	—	(508)	624	—	—	—	(612)	(496)	—	(496)
Au 1er janvier 2022	2 628	750	2 128	669	37	(21)	1 592	(612)	7 171	9	7 180
Résultat net	—	—	31	—	—	—	—	—	31	—	31
Autres éléments du résultat global	—	—	233	(1 344)	(72)	6	—	1 250	73	—	73
- instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1 343)	—	—	—	—	(1 343)	—	(1 343)
- actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)
- couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	(72)	—	—	—	(72)	—	(72)
- gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	21	—	—	—	—	—	21	—	21
- variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	—	—	212	—	—	—	—	—	212	—	212
- produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	1 250	1 250	—	1 250
- écart de change	—	—	—	—	—	6	—	—	6	—	6
Total du résultat global	—	—	264	(1 344)	(72)	6	—	1 250	104	—	104
Fonds propres additionnels	700	248	—	—	—	—	—	—	948	—	948
Dividendes ²	—	—	(17)	—	—	—	—	—	(17)	—	(17)
Impact net des accords de paiements réglés en actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres Mouvements	—	—	(17)	—	—	—	—	—	(17)	—	(17)
Total autres variations des capitaux propres	700	248	(34)	—	—	—	—	—	914	—	914
Au 30 juin 2022	3 328	998	2 358	(675)	(35)	(15)	1 592	638	8 189	9	8 198

1 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 17 millions EUR.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés¹ (suite)

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report a nouveau et résultat de l'exercice ³	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Au 1er juillet 2022	3 328	998	2 358	(675)	(35)	(15)	1 592	638	8 189	9	8 198
Résultat net	—	—	(1 123)	—	—	—	—	—	(1 123)	2	(1 121)
Autres éléments du résultat global	—	—	11	(461)	(196)	2	—	411	(233)	—	(233)
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(461)	—	—	—	—	(461)	—	(461)
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	(196)	—	—	—	(196)	—	(196)
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	18	—	—	—	—	—	18	—	18
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	—	—	(7)	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
– produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	411	411	—	411
– écart de change	—	—	—	—	—	2	—	—	2	—	2
Total du résultat global	—	—	(1 112)	(461)	(196)	2	—	411	(1 356)	2	(1 354)
Fonds propres additionnels	2 998	—	—	—	—	—	—	—	2 998	—	2 998
Dividendes ²	—	—	(22)	—	—	—	—	—	(22)	—	(22)
Impact net des accords de paiements réglés en actions	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1
Autres Mouvements ³	—	435	1 113	—	—	—	—	—	1 548	135	1 683
Total autres variations des capitaux propres	2 998	435	1 092	—	—	—	—	—	4 525	135	4 660
Au 31 décembre 2022	6 326	1 433	2 338	(1 136)	(231)	(13)	1 592	1 049	11 358	146	11 504

1 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 22 millions EUR.

3 Les variations des regroupements d'entreprises et autres changements comprennent un apport de capital de 1 123 millions EUR lié à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022, 435 millions EUR d'instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires dans HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et 145 millions EUR de participation ne donnant pas le contrôle dans HSBC Bank Malta p.l.c.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Contents

53	1	Base d'établissement et principes comptables	65	9	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux
57	2	Dividendes	67	10	Actifs détenus en vue de la vente et passifs d'un groupe destiné à être cédé
58	3	Commissions nettes	67	11	Transactions avec des parties liées
58	4	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	68	12	Effets de l'adoption de la norme IFRS17
64	5	Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur	71	13	Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au
64	6	Ecarts d'acquisition et autres actifs immobilisés	71	14	Événements postérieurs à la date de clôture
65	7	Provisions pour risques et charges			
65	8	Engagements de financement et de garantie			

1 Base d'établissement et principes comptables

HSBC Continental Europe est une société domiciliée en France. Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe pour le semestre clos au 30 juin 2023 se composent des états financiers de HSBC Continental Europe et de ses filiales, ainsi que des participations dans des entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38, avenue Kléber – 75116 Paris ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers semestriels consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 juillet 2023.

(a) Conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS)

Les états financiers semestriels consolidés de HSBC Continental Europe ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle que publiée par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et adoptée par l'Union européenne (« UE »). Ils ne comprennent pas l'ensemble des informations publiées dans les états financiers annuels et peuvent être consultés conjointement au Document d'enregistrement universel 2022 de HSBC Continental Europe.

Au 30 juin 2023, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de la période clôturée à cette date ont été adoptées par l'UE et il n'existe aucune différence concernant HSBC Continental Europe entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes appliquées au 1er semestre 2023

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté les dispositions de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » de manière rétrospective, les données comparatives étant retraitées à partir de la date de transition, le 1er janvier 2022. Lors de la transition, le total des capitaux propres de HSBC Continental Europe a diminué de 496 millions EUR.

Lors de l'adoption de la norme IFRS 17, les soldes fondés sur l'IFRS 4, y compris les actifs de la *PVIF* (« *Present value of in-force business* ») liés à la comptabilisation initiale des bénéfices futurs des contrats d'assurance en vigueur, ont été décomptabilisés. Les passifs des contrats d'assurance ont été réévalués conformément à la norme IFRS 17 sur la base de groupes de contrats d'assurance, qui incluent les flux de trésorerie d'exécution, comprenant la meilleure estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (par exemple, les primes et paiements pour les sinistres, les prestations et les charges), ainsi qu'un ajustement du risque pour le risque non financier, ainsi que la marge de service contractuelle (ci-après dénommée « *CSM* » *contractual service margin*). La *CSM* représente les bénéfices non acquis qui seront libérés et systématiquement comptabilisés dans les Revenus d'assurance au fur et à mesure que les services sont fournis sur la période de couverture prévue.

Synthèse des principes comptables

Les principes suivants remplaceront en grande partie la Section 1.2(j) « Contrats d'assurance » dans les états financiers du Document d'enregistrement universel 2023.

La norme IFRS 17 définit la façon dont le Groupe comptabilise les contrats d'assurance émis, les contrats de réassurance détenus et les contrats d'investissement émis comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat d'assurance est un contrat en vertu duquel le groupe accepte un risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie si elle est affectée négativement par un événement futur incertain spécifié.

Agrégation des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance individuels qui sont gérés ensemble et soumis à des risques similaires sont identifiés en tant que portefeuille. Les contrats gérés ensemble appartiennent généralement à la même catégorie de produits et présentent des caractéristiques similaires, telles que l'application d'un cadre tarifaire ou d'une gestion de produits similaires, et sont émis par la même entité juridique. Si un contrat est exposé à plus d'un risque, le risque dominant du contrat est utilisé pour évaluer s'il présente des risques similaires. Chaque portefeuille est ensuite classé par groupe de rentabilité et par date d'émission, les contrats émis par le Groupe après la date de transition étant regroupés en groupes trimestriels ou annuels en fonction des caractéristiques du portefeuille. Pour les groupes de contrats impliquant plusieurs devises, le groupe les considère comme étant libellés dans une seule devise. HSBC Continental Europe n'a pas choisi l'option de non-application des cohortes annuelles.

L'évaluation du passif des contrats d'assurance est basée sur les groupes de contrats d'assurance tels qu'établis lors de la comptabilisation initiale, et comprendra les flux de trésorerie d'exécution ainsi que la *CSM* représentant les bénéfices non acquis. Le Groupe a choisi de mettre à jour les estimations utilisées dans l'évaluation sur une base annuelle.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent les éléments suivants :

(i) Meilleures estimations des flux de trésorerie futurs

Ces flux de trésorerie comprennent les montants à percevoir au titre des primes et paiements pour les sinistres, les prestations et les charges, et sont évalués à l'aide de scénarios et d'hypothèses impartiaux sur la base de l'expérience démographique et opérationnelle du Groupe ainsi que de données de mortalité externes lorsque les données d'expérience du Groupe sont insuffisantes pour être crédibles.

(ii) Ajustement de la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire actualisation) et des risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont ajustées en vue de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers et d'obtenir ainsi une valeur actualisée attendue. Le Groupe emploie généralement des techniques de modélisation stochastique dans l'estimation des produits avec options et garanties. Le taux d'actualisation à appliquer à un ensemble donné de flux de trésorerie futurs attendus est déterminé selon une approche bottom-up : il s'agit de la somme du rendement sans risque et d'une prime d'illiquidité. Le rendement sans risque est déterminé sur la base de données de marché observables, lorsque ces marchés sont considérés comme profonds, liquides et transparents. Lorsque ces informations ne sont pas disponibles, la direction s'appuie sur son jugement pour déterminer le rendement sans risque approprié. Les primes d'illiquidité reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance associés.

(iii) Ajustement du risque pour le risque non financier

L'ajustement du risque reflète la compensation requise pour supporter l'incertitude relative au montant et à l'échéance des flux de trésorerie futurs qui découle du risque non financier. Il correspond à un niveau de stress du 75e percentile sur une période d'un an. Le niveau de stress est déterminé en fonction des contraintes réglementaires externes et des contraintes internes en matière de capital économique. De plus, l'ajustement du risque calculé avec une approche multi-year sera également publié.

Le Groupe ne ventile pas les variations d'ajustement du risque entre le résultat des services d'assurance (comprenant les produits et les charges des services d'assurance) et les produits ou charges financiers d'assurance. Tous les changements sont inclus dans le résultat des services d'assurance.

Modèles d'évaluation

Le modèle d'évaluation basé sur l'approche par commission variable (ci-après dénommée « VFA » *variable fee approach*) est utilisé pour la majorité des contrats émis par le Groupe, ce qui est obligatoire si les critères d'éligibilité suivants sont remplis lors de leur entrée en vigueur :

- les conditions contractuelles précisent que l'assuré participe à une part d'un ensemble clairement identifié d'éléments sous-jacents ;
- le Groupe s'attend à payer à l'assuré une part substantielle des rendements à la juste valeur des éléments sous-jacents. Le Groupe considère qu'une part substantielle correspond à la majorité des rendements ; et
- le Groupe s'attend à ce qu'une part substantielle de la variation des montants à payer à l'assuré varie en fonction de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents. Le Groupe considère qu'une part substantielle est une part majoritaire de variation sur une moyenne pondérée probable de valeur actualisée parmi l'ensemble des scénarios.

Pour les contrats évalués dans le cadre de la VFA, l'option des autres éléments du résultat global (« OCI ») est utilisée. L'option OCI est appliquée lorsque les éléments sous-jacents détenus par le Groupe ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Selon cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés dans le compte de résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers pour ces contrats d'assurance, ce qui permet d'éliminer les asymétries comptables. Le montant restant des produits ou charges financiers pour ces contrats d'assurance émis pour la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Les autres contrats émis et les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon le modèle de mesure générale (ci-après dénommé « GMM » *general measurement model*).

CSM et unités de couverture

La CSM représente le bénéfice non acquis et ne donne lieu à aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale lorsque le groupe de contrats est rentable. La CSM est ajustée à chaque période de reporting ultérieure pour tenir compte des changements dans les flux de trésorerie liés aux services futurs (par exemple, les changements dans les hypothèses non économiques, y compris les taux de mortalité et de morbidité). Lors de la comptabilisation initiale des groupes de contrats déficitaires et lorsque des groupes de contrats deviennent déficitaires par la suite, les pertes sont immédiatement comptabilisées dans les charges des services d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués dans le cadre de la VFA, les changements intervenants dans les éléments sous-jacents affectés au groupe et les variations au niveau de l'expérience économique et des hypothèses économiques ajustent la CSM, alors que ces variations n'ajustent pas la CSM pour les contrats en GMM, mais sont comptabilisées dans le compte de résultat au fur et à mesure de leur survenance.

La CSM est systématiquement comptabilisée dans les revenus d'assurance pour refléter les services fournis dans le cadre des contrats d'assurance, sur la base des unités de couverture du groupe de contrats. Les unités de couverture sont déterminées par la quantité de prestations et la période de couverture prévue des contrats.

Le Groupe identifie la quantité des prestations fournies comme suit :

- pour les couvertures d'assurance – sur la base des prestations nettes d'assurance attendues à chaque période après déduction des décotes, les prestations nettes d'assurance étant le montant du capital assuré moins la valeur du fonds ou la valeur de rachat.
- pour les services d'investissement (y compris les services de rendement et les services liés à l'investissement) – sur la base d'une évaluation constante reflétant l'accès de l'assuré au contrat, l'unité de couverture étant le nombre de contrats d'assurance.

Pour les contrats qui fournissent à la fois une couverture d'assurance et des services d'investissement, les unités de couverture sont pondérées en fonction de la valeur actualisée attendue des sorties de trésorerie futures pour chaque service.

Résultat des services d'assurance

Les revenus d'assurance reflètent la contrepartie à laquelle le groupe s'attend en échange de la prestation de service de couverture et des autres services contractuels d'assurance (à l'exclusion de toute composante de placement). Les charges de service d'assurance comprennent les sinistres avérés et autres frais de service d'assurance encourus (à l'exclusion de toute composante de placement), ainsi que les pertes subies par des groupes onéreux de contrats et les annulations de ces pertes.

Produits/(charges) financiers

Les produits ou charges financiers d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations. Pour les contrats évalués selon l'approche par commission variable (*Variable Fee Approach, VFA*), les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents (hors ajouts et retraits) sont comptabilisées en produits ou charges de financement d'assurance, sauf lorsque l'option OCI s'applique comme décrit ci-dessus.

Principales différences entre IFRS 4 et IFRS 17 :

	IFRS 4	IFRS 17
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> Les passifs des contrats d'assurance vie hors unités de compte sont calculés selon les principes actuariels locaux. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance vie en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Les exigences en matière de regroupement sont conformes à la réglementation locale. Une immobilisation incorporelle est comptabilisée au titre de la PVIF, représentant la comptabilisation initiale des bénéfices futurs associés aux contrats d'assurance en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> Les passifs des contrats d'assurance sont évalués pour les groupes de contrats d'assurance à la valeur actuelle, flux de trésorerie d'exécution et CSM compris. Les flux de trésorerie d'exécution comprennent la meilleure estimation de leur valeur actualisée, ainsi qu'un ajustement du risque pour les risques non financiers. La CSM représente le bénéfice non acquis.
Émergence/comptabilisation des bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> La valeur des nouveaux contrats est déclarée en tant que revenu au jour 1, sous la forme d'une augmentation de la PVIF. L'impact de la majorité des changements d'hypothèses est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat. Les écarts entre les flux de trésorerie réels et attendus sont comptabilisés dans la période où ils se produisent. 	<ul style="list-style-type: none"> La CSM est systématiquement comptabilisée en revenus au fur et à mesure de la fourniture des services sur la période de couverture prévue du groupe de contrats (c'est-à-dire pas bénéfice au jour 1). Les contrats sont évalués à l'aide du modèle de mesure générale (« GMM ») ou de l'approche par commission variable (« VFA ») pour les contrats d'assurance avec participation directe, dès lors qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité. Dans le cadre du modèle FVA, la part du Groupe dans l'expérience d'investissement et les changements d'hypothèses sont absorbés par la CSM et transférés au fil du temps au compte de résultat. Pour les contrats évalués selon le modèle GMM, la part du Groupe dans la volatilité des investissements est comptabilisée dans le compte de résultat au fur et à mesure de sa survenance. Les pertes liées aux contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat.
Hypothèses de rendement d'investissement (taux d'actualisation)	<ul style="list-style-type: none"> La PVIF est calculée sur la base d'hypothèses de rendement des investissements à long terme fondées sur les actifs détenus. Elle inclut donc les marges d'investissement attendues à l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'approche cohérente avec le marché, les marges d'investissement futures attendues ne sont pas incluses dans l'hypothèse de rendement des investissements. Au lieu de cela, le taux d'actualisation inclut une prime d'illiquidité qui reflète la nature du passif des contrats d'assurance associés.
Charges	<ul style="list-style-type: none"> Les charges totales liées à l'acquisition et au maintien du contrat pendant sa durée de vie sont incluses dans le calcul de la PVIF. Les charges sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et les charges de commissions au fur et à mesure qu'elles sont encourues et les provisions pour ces coûts sont sorties de la PVIF dans le même temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Les charges projetées pour la durée de vie du contrat, qui sont des coûts directement attribuables, sont incluses dans les passifs des contrats d'assurance et comptabilisées dans le résultat des services d'assurance. Les coûts non attribuables sont comptabilisés dans les charges d'exploitation.

Transition

Lors de l'application rétrospective d'IFRS 17 pour les contrats d'assurance, l'approche rétrospective complète (ci-après dénommée « *FRA* » *full retrospective approach*) a été utilisée, à moins qu'elle n'ait été inapplicable. Lorsque la FRA est inapplicable, par exemple en l'absence de données suffisantes et fiables, l'entité peut choisir d'utiliser soit l'approche rétrospective modifiée (ci-après dénommée « *MRA* » *modified retrospective approach*), soit l'approche de la juste valeur (ci-après dénommée « *FVA* » *fair value approach*). HSBC Continental Europe a appliqué la FRA pour les nouveaux contrats à partir de 2019, sous réserve d'applicabilité, et la MRA pour la majorité des contrats pour lesquels la FRA était inapplicable.

Les mises à jour des autres principes comptables découlant de la mise en œuvre de la norme IFRS 17 seront communiquées dans le Document d'enregistrement universel 2023.

Aucune autre nouvelle norme ou modification de norme n'a eu d'incidence sur ces états financiers intermédiaires résumés.

(b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La Direction estime que les estimations et jugements comptables critiques de l'entité sont ceux qui concernent la dépréciation des actifs financiers au coût amorti ou évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, la dépréciation des écarts d'acquisition, la valorisation des instruments financiers, les impôts différés actif, les provisions pour risques et charges et actifs non courants détenus en vue de la vente. Excepté ceux relatifs à l'implémentation d'IFRS17 expliqués ci-dessus, il n'y a eu aucun changement au cours de la période considérée dans les estimations et jugements comptables critiques appliqués en 2022, qui sont indiqués aux pages 185 à 196 du Document d'enregistrement universel 2022.

(c) Composition de HSBC Continental Europe

Il n'y a pas eu de changement significatif dans la composition de HSBC Continental Europe lors du premier semestre 2023. Voir Note 13 « Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2023 » et Note 10 « Actifs détenus en vue de la vente et passifs d'un groupe destiné à être cédé » pour plus de détails sur les cessions d'activités planifiées.

(d) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, la Direction considérant que HSBC Continental Europe dispose des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

Ces considérations incluent des scénarios stressés qui reflètent l'incertitude croissante que la pandémie mondiale Covid-19 et les développements géopolitiques ont eu sur les opérations de HSBC, ainsi que la prise en compte des impacts potentiels d'autres risques, et ceux résultant des cessions planifiées de l'activité de banque de détail en France et des activités de la succursale en Grèce.

(e) Principes comptables

Les principes comptables appliqués par HSBC Continental Europe pour l'établissement de son rapport semestriel sont conformes à ceux décrits en Note 1 des annexes des états financiers du *Document d'enregistrement universel 2022*, à l'exception de la norme IFRS 17 décrite ci-dessus.

(f) Événements significatifs de la période

Cessions d'activités

Cession planifiée des activités de la banque de détail en France

Le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé avec Promontoria MMB SAS (« My Money Group ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA un accord-cadre relatif à la cession planifiée des activités de banque de détail en France de HSBC Continental Europe. La cession, qui est soumise aux processus d'information et de consultation des comités d'entreprise respectifs, approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprenait l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France ; la marque Crédit Commercial de France (« CCF ») ; et 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et sa participation de 3 % du capital de Crédit Logement.

Au cours du premier trimestre 2023, la réalisation de l'opération planifiée est devenue moins certaine en raison des hausses significatives des taux d'intérêt en France qui devrait augmenter le montant de capital requis de la part de l'acquéreur lors de la réalisation de la vente. La réalisation de la cession étant devenue moins certaine, nous avons dû modifier, conformément à la norme IFRS 5, la classification comptable de nos activités de banque de détail en France, qui ne peuvent plus être classées comme « détenues en vue de la vente », ce qui a résulté en une reprise de 1.9 milliard EUR de la dépréciation comptabilisée précédemment au titre de la cession.

Le 14 juin 2023, HSBC Continental Europe a signé un nouveau Protocole d'Accord avec l'acquéreur concernant certains changements potentiels des termes de la vente destinés à permettre à l'acquéreur de satisfaire aux futures exigences de capital et d'obtenir l'approbation réglementaire de cette opération. Les modifications potentielles sont les suivantes : la conservation par HSBC d'un portefeuille de 7,0 milliards EUR de crédits immobiliers et d'autres crédits qui était initialement inclus dans la cession, l'inclusion dans le périmètre de la vente d'un montant en numéraire équivalent à la valeur comptable du portefeuille de crédits conservé, et la détermination de la valeur d'actif net de l'activité devant être cédée par référence à des taux pertinents en vigueur à la date de l'opération. Par ailleurs, en fonction des taux en vigueur à la date de l'opération, HSBC Continental Europe est en droit de percevoir des bénéfices et distributions (profit participation interest) en échange d'un apport de capital dans la société de tête de *My Money Group*, sans que la somme totale de la valeur de l'actif net effectivement transféré à la réalisation de l'opération et du montant investi puisse dépasser 1,768 milliard EUR. Les changements potentiels prévoient également la conservation de la marque CCF et la signature d'un contrat à long terme de licence de la marque à l'acquéreur, ainsi que certaines améliorations à des accords de distribution d'assurance et de gestion d'actifs avec l'acquéreur. Les processus d'information et de consultation des comités d'entreprise respectifs doivent encore avoir lieu et l'opération reste soumise aux approbations réglementaires. Les parties visent une réalisation de l'opération le 1er janvier 2024.

Si l'on tient compte des changements potentiels, l'opération devrait se traduire par la constatation d'une perte avant impôt sur la vente, estimée à un maximum de 2,0 milliards EUR, du fait de la reclassification de l'activité en tant que « détenue en vue de la vente ». Cela devrait intervenir au second semestre 2023 sous réserve qu'il puisse être démontré que des progrès suffisants ont été accomplis pour justifier le niveau requis de probabilité de réalisation de l'opération. Une fois le seuil atteint, le groupe destiné à être cédé sera reclassé en tant que « détenu en vue de la vente » et sera évalué à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente à chaque période de reporting. Tous les gains et pertes restants non comptabilisés antérieurement et le reprise d'actifs et de passifs d'impôt différé, seront constatés lors de la réalisation de la cession.

Au 30 juin 2023, un passif d'impôt différé de 0,4 milliard EUR a été comptabilisé, résultant des différences temporaires entre le traitement comptable et le traitement fiscal de la provision pour perte sur la vente. Cette dernière était déductible sous le régime fiscal français en 2021 mais ne sera comptabilisée que lorsque le groupe destiné à être cédé sera reclassé en « détenu en vue de la vente » conformément à la norme IFRS 5, moment auquel le passif d'impôt différé sera repris.

Cession planifiée des activités de la succursale grecque

Le 24 mai 2022, HSBC Continental Europe a signé un contrat de vente pour la cession des activités de sa succursale grecque à Pancreta Bank SA. Au deuxième trimestre 2022, une perte de 0,1 milliard EUR a été comptabilisée suite à la reclassification des activités comme « détenues en vue de la vente », conformément à la norme IFRS 5. Au 30 juin 2023, le groupe destiné à être cédé comprenait 0,3 milliard EUR de prêts et avances à la clientèle et 1,3 milliard EUR de comptes clients.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Note 10 « Actifs détenus en vue de la vente et passifs de groupes destinés à être cédés ».

Emissions et remboursements

En janvier 2023, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées d'une échéance de six ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR. En juin 2023, HSBC Continental Europe a émis deux séries des obligations senior non privilégiées avec d'échéances de six et vingt ans pour un montant notionnel total de 585 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc, comptabilisées en dettes représentées par un titre.

En mars 2023, HSBC Continental Europe a remboursé 1 250 millions EUR de titres privilégiés, comptabilisés en passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur.

Le 28 juin 2023, HSBC Continental Europe a remboursé 2 100 millions EUR au titre du TLTRO III ce qui porte la dette à 1 100 millions EUR au 30 juin 2023.

(h) Présentation de l'information

Les informations relatives aux résultats par ligne de métier (« IFRS 8 ») sont publiées dans le rapport de gestion en pages 11 à 19. Les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers sont dans la partie "Risque" aux pages 20 à 45. Ces éléments font partie intégrante de ces états financiers semestriels consolidés résumés.

2 Dividendes

Il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2023 au cours du premier semestre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2023 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 20 février 2023 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2022.

Dividende et bénéfice par action

	Semestre se terminant au ¹	
	30 juin 2023	30 juin 2022
	€ par action	€ par action
Bénéfice par action	9,10	0,28
Bénéfice par action après dilution	9,10	0,28
Dividende par action ²	—	—

1 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe de 1 933 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, à l'exclusion des actions détenues par la Société, soit 212 466 555 actions (au 30 juin 2022, le résultat semestriel était de 31 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 109 893 082).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la Société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 212 466 555 actions (au 30 juin 2022, 109 893 082 actions).

Au 30 juin 2023, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Autres fonds propres

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres

	Première date de remboursement optionnel	Semestre se terminant au	
		30 juin 2023	30 juin 2022
		€m	€m
Emprunt subordonné perpétuel			
– 200 millions EUR émis à un taux de 5,73 % ¹	mai 2022	6	5
– 300 millions EUR émis à un taux de 6,45 % ²	mars 2023	6	6
– 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 %	décembre 2024	4	4
– 250 millions EUR émis à un taux de 3M Euribor +4,06 %	mars 2027	9	2
– 235 millions EUR émis à un taux de 5Y Euro Swap Rate + 5,55% ³	janvier 2022	13	—
– 200 millions EUR émis à un taux de 5,039%	janvier 2025	10	—
Total		48	17

1 Le 26 mai 2022, le taux d'intérêt d'emprunt subordonné perpétuel de 200 millions EUR émis le 26 mai 2017 à 4,56 % a été révisé à 5,73 %.
L'instrument est remboursable à n'importe quelle date après la première date de remboursement.

2 Le 28 mars 2023, le taux d'intérêt d'emprunt subordonné perpétuel de 300 millions EUR émis le 28 mars 2018 à 4,00 % a été révisé à 6,45 %.
L'instrument est remboursable à n'importe quelle date après la première date de remboursement.

3 Le taux d'intérêt d'emprunt subordonné perpétuel de 235 millions EUR émis en Janvier 2016 à 5,65 % a été révisé à 5Y Euro Swap Rate + 5,55 % en janvier 2022.

3 Commissions nettes

Commissions nettes

	Semestre se terminant au ¹	
	30 juin 2023 €m	30 juin 2022 €m
Service de tenue de compte	109	74
Gestion sous mandat	193	105
Cartes de paiement	20	19
Facilités de crédit	110	73
Commissions de courtage	113	16
Fonds d'investissement	1	3
Commissions imports/exports	8	8
Remises	48	37
Souscriptions/prises fermes	84	65
Droits de garde	54	22
Commissions de courtage d'assurance	4	9
Autres ²	199	219
Commissions (produits)	943	650
Moins : commissions (charges)	(264)	(163)
Commissions nettes	679	487
Lignes de Métiers		
Banque privée et de gestion de patrimoine	162	138
Banque d'entreprises	178	135
Activités de marchés et de conservation de titres	158	61
Banque de financement et d'investissement	167	154
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	21	—
Corporate Centre	(7)	(1)

1 Depuis le 1er janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 La ligne « Autres » comprend des commissions intra-groupe et des commissions avec des contreparties externes qui ne sont pas incluses dans les autres catégories.

4 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les méthodes comptables, le dispositif de contrôle et la hiérarchie utilisés pour déterminer les justes valeurs sont cohérents avec ceux appliqués dans le Document d'enregistrement universel 2022.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	2023				2022			
	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	Total €m	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	Total €m
Au 30 juin								
Actifs								
Portefeuille de transaction	14 146	825	589	15 560	12 098	1 025	654	13 777
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	4 126	6 647	2 209	12 982	3 753	6 175	2 242	12 170
Instruments dérivés	341	52 268	195	52 804	322	59 444	194	59 960
Investissements financiers	8 846	8 028	1 316	18 190	8 590	8 126	1 262	17 978
Actifs détenus en vue de la vente	2	—	—	2	76	—	44	120
Passifs								
Portefeuille de transaction	20 259	933	19	21 211	16 310	1 185	14	17 509
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	157	9 683	807	10 647	157	7 408	1 484	9 049
Instruments dérivés	546	48 526	293	49 365	92	55 257	377	55 726
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	—	—	—	—	—	3 307	—	3 307

Transferts entre les Levels 1 et 2 de juste valeur

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 30 juin 2023							
Transfert de Level 1 à Level 2	29	2	—	—	—	—	—
Transfert de Level 2 à Level 1	140	10	—	—	2	—	—
Au 31 décembre 2022							
Transfert de Level 1 à Level 2	145	275	—	—	1	—	—
Transfert de Level 2 à Level 1	215	193	—	—	—	—	—

Les transferts entre Levels de juste valeur sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts vers et hors des Levels sont principalement attribuables à l'observabilité des données d'évaluation et à la transparence des prix.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables significatives – Level 3

	Actifs					Passifs			
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers obligatoirement valués à la juste valeur	Dérivés	Total des actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Dérivés	Total des passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 30 juin 2023									
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	35	1	2 014	—	2 050	1	—	—	1
Titres structurés	—	—	—	—	—	—	807	—	807
Dérivés	—	—	—	195	195	—	—	293	293
Autres	1 281	588	195	—	2 064	18	—	—	18
Total	1 316	589	2 209	195	4 309	19	807	293	1 119
Au 31 décembre 2022									
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	35	1	2 037	—	2 073	1	—	—	1
Titres structurés	—	—	—	—	—	—	1 484	—	1 484
Dérivés	—	—	—	194	194	—	—	377	377
Autres	1 227	653	205	—	2 085	13	—	—	13
Total	1 262	654	2 242	194	4 352	14	1 484	377	1 875

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
Au 1er janvier 2023	1 262	654	2 242	194	14	1 484	377
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	(7)	(64)	14	4	59	(10)
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur ¹	—	(7)	—	14	4	—	(10)
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	(64)	—	—	59	—
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	38	—	—	—	—	—	—
– Investissement financiers gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	38	—	—	—	—	—	—
– différences de change	—	—	—	—	—	—	—
Achats	54	164	28	—	—	—	—
Émissions	—	—	—	—	2	128	—
Ventes	(85)	(214)	(1)	—	—	(2)	—
Arrivées à échéance ¹	—	(8)	43	(8)	(1)	(872)	(48)
Sortie	(81)	(1)	(39)	(14)	—	(7)	(27)
Entrées	128	1	—	9	—	17	1
Au 30 juin 2023	1 316	589	2 209	195	19	807	293
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 30 juin 2023	—	(7)	(64)	72	(3)	(42)	15
– gains ou pertes sur opérations de portefeuille de transaction hors marge nette d'intérêt	—	(7)	—	72	(3)	—	15
– variation de la juste valeur des instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	(64)	—	—	(42)	—

Mouvement des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs				Passifs			
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Dérivés	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine		Dérivés
						à la juste valeur	Dérivés	
€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Au 1er janvier 2022	999	10	2 284	118	—	665	160	
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	—	62	26	—	(71)	119	
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	—	—	—	26	—	—	119	
– variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	62	—	—	(71)	—	
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—	
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	(202)	—	—	—	—	—	—	
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	(202)	—	—	—	—	—	—	
– différences de change	—	—	—	—	—	—	—	
Achats	346	3	162	—	—	—	—	
Emissions	—	—	—	—	—	24	—	
Ventes	(117)	(3)	(189)	—	—	(21)	—	
Arrivées à échéance	—	—	—	18	—	(22)	17	
Sorties	—	—	—	(7)	—	(57)	(59)	
Entrées	3	—	—	13	—	227	30	
Au 30 juin 2022	1 029	10	2 319	168	—	745	267	
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 30 juin 2022	—	—	63	8	—	51	(107)	
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	—	—	—	8	—	—	(107)	
– variations de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	63	—	—	51	—	
Au 1er juillet 2022	1 029	10	2 319	168	—	745	267	
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	4	17	(16)	(1)	(11)	14	
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	—	4	—	(16)	(1)	—	14	
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	17	—	—	(11)	—	
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—	
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	(74)	—	—	—	—	—	—	
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	(74)	—	—	—	—	—	—	
– différences de change	—	—	—	—	—	—	—	
Achats	357	657	46	—	—	—	—	
Emissions	—	—	—	—	—	798	—	
Ventes	(50)	(62)	(100)	—	—	(70)	—	
Arrivées à échéance ²	—	1	(40)	(34)	15	—	(6)	
Sorties	—	—	—	(11)	—	(51)	(21)	
Entrées	—	44	—	87	—	73	123	
Au 31 décembre 2022	1 262	654	2 242	194	14	1 484	377	
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2022	—	(5)	55	7	1	13	(115)	
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	—	(5)	—	7	1	—	(115)	
– variations de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	55	—	—	13	—	

1 La ligne "Arrivées à échéance" inclut l'extourne du reclassement comme détenus en vue de la vente des instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur de 44 millions EUR lié aux activités de banque de détail en France.

2 La ligne "Arrivées à échéance" inclut le reclassement comme détenus en vue de la vente des instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur de 44 millions EUR lié aux activités de banque de détail en France.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables – Par catégorie comptable Level 3

	Au 30 juin 2023				Au 31 décembre 2022			
	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dérivés et portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) ¹	7	(12)	—	—	7	(7)	—	—
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	107	(107)	—	—	113	(113)	—	—
Investissements financiers	—	—	11	(14)	—	—	10	(10)
Total	114	(119)	11	(14)	120	(120)	10	(10)

¹ Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables – Par type d'instrument Level 3

	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	€m	€m	€m
Au 30 juin 2023				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	105	(105)	3	(3)
Titres structurés	1	(1)	—	—
Dérivés	6	(6)	—	—
Autres portefeuilles	2	(7)	8	(11)
Total	114	(119)	11	(14)
Au 31 décembre 2022				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	110	(110)	3	(3)
Titres structurés	1	(1)	—	—
Dérivés	2	(2)	—	—
Autres portefeuilles	7	(7)	7	(7)
Total	120	(120)	10	(10)

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérentes avec l'application d'un intervalle de confiance à 95 %. Les méthodologies prennent en compte la nature de la technique d'évaluation employée, ainsi que la disponibilité et la fiabilité des données historiques et observables.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Information quantitative sur les données d'entrée non observables significatives de Level 3

	Juste valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Gamme complète des données	
	Actifs €m	Passifs €m			Basse %	Haute %
Au 30 juin 2023						
Private equity y compris les investissements stratégiques	2 050	1	Voir les notes ci-dessous ⁴	Voir les notes ci-dessous ⁴	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs («ABS») :	—	—				
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	n/a	n/a
– autres ABSs	—	—				
Produits structurés :	—	807				
– obligations indexées sur des actions	—	494	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
			Modèle de valorisation	Corrélation des actions	52	99
– titres exposés au risque de change	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
– autres	—	313				
Dérivés	195	293				
Dérivés de taux :	141	223				
– swaps de titrisation	3	2	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	5	10
– options sur swaps longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	—	—
– autres	138	221				
Dérivés de change :	23	9				
– options	23	9	Modèle de valorisation	Volatilité de change	2	11
Dérivés actions :	31	59				
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions		
– autres	31	59				
Dérivés de crédit :	—	2				
– autres	—	2				
Autres portefeuilles	2 064	18				
Total Level 3	4 309	1 119				

Au 31 décembre 2022

Private equity y compris les investissements stratégiques	2 073	1	Voir les notes ci-dessous ⁴	Voir les notes ci-dessous ⁴	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs («ABS») :	—	—				
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	n/a	n/a
– autres ABSs	—	—				
Produits structurés :	—	1 484				
– obligations indexées sur des actions	—	1 171	Modèle de valorisation	Volatilité des actions		
			Modèle de valorisation	Corrélation des actions	56	91
– titres exposés au risque de change	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
– autres	—	313				
Dérivés	194	377				
Dérivés de taux :	149	257				
– swaps de titrisation	—	4	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	5	10
– options sur swaps longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	—	—
– autres	149	253				
Dérivés de change :	11	10				
– options	11	10	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
Dérivés actions :	34	107				
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions		
– autres	34	107				
Dérivés de crédit :	—	3				
– autres	—	3				
Autres portefeuilles	2 085	13				
Total Level 3	4 352	1 875				

1 Y compris les soldes Level 3 avec les entités HSBC.

2 Option de prêt collatéralisé/Obligation collatéralisée adossée à des emprunts.

3 Actualisation des flux de trésorerie.

4 Voir les descriptions à la Note 13 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur du Document d'enregistrement universel 2022.

5 Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

La base d'évaluation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des investissements financiers, des dettes envers les établissements de crédit, des comptes créditeurs de la clientèle, des dettes représentées par un titre, des dettes subordonnées et des opérations de mise et de prise en pension (hors *trading*) est conforme à celle détaillée dans le *Document d'enregistrement universel 2022*.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base d'évaluation

	Juste valeur				Total €m
	Valeur comptable €m	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	
Au 30 juin 2023					
Actifs					
Prêts et avances aux établissements de crédit	9 388	—	9 350	—	9 350
Prêts et avances à la clientèle	62 537	—	—	60 728	60 728
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	26 305	—	26 305	—	26 305
Investissements financiers – au coût amorti	1 374	511	796	7	1 314
Passifs					
Dettes envers les établissements de crédit	9 033	—	9 049	—	9 049
Comptes créditeurs de la clientèle	104 183	—	104 237	—	104 237
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	12 961	—	12 961	—	12 961
Dettes représentées par un titre	10 192	—	10 102	—	10 102
Dettes subordonnées	2 013	—	2 038	—	2 038
Au 31 décembre 2022					
Actifs					
Prêts et avances aux établissements de crédit	7 233	—	7 235	—	7 235
Prêts et avances à la clientèle	42 340	—	—	42 337	42 337
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	15 374	—	15 374	—	15 374
Investissements financiers – au coût amorti	1 157	367	745	7	1 119
Passifs					
Dettes envers les établissements de crédit	11 182	—	11 252	—	11 252
Comptes créditeurs de la clientèle	83 692	—	83 701	—	83 701
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	6 655	—	6 654	—	6 654
Dettes représentées par un titre	6 861	—	6 861	—	6 861
Dettes subordonnées	2 023	—	2 064	—	2 064

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont par nature des instruments de court-terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur. Cela inclut la trésorerie et équivalent de trésorerie, les comptes d'encaissement et de décaissement, lesquels sont tous évalués au coût amorti.

6 Ecarts d'acquisition et autres actifs immobilisés

Tests de dépréciation

HSBC Continental Europe teste la dépréciation de l'écart d'acquisition (« *goodwill* ») au 31 décembre de chaque année et à chaque fois qu'il existe un indicateur de sa perte de valeur. Au 30 juin 2023, HSBC Continental Europe a enregistré un écart d'acquisition de 66 millions EUR en lien avec l'activité de Gestion d'actifs et aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié.

7 Provisions pour risques et charges

	Coûts de restructuration €m	Procédures judiciaires et affaires réglementaires €m	Fonds de commerce €m	Autres provisions €m	Total €m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2022	121	19	4	79	223
Dotations aux provisions	4	1	—	24	29
Reprises de provisions utilisées	(24)	—	—	(12)	(36)
Reprises de provisions disponibles	(12)	(9)	—	(10)	(31)
Différences de change et autres mouvements	(3)	4	—	6	7
Au 30 juin 2023	86	15	4	87	192
Engagements contractuels¹					
Au 31 décembre 2022					63
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					(19)
Au 30 juin 2023					44
Total des provisions					
Au 31 décembre 2022					286
Au 30 juin 2023					236

¹ Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans la section « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » en page 40.

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 9.

8 Engagements de financement et de garantie

	Au	
	30 juin 2023 €m	31 décembre 2022 €m
Engagements de garantie donnés¹		
– garanties financières	4 650	4 722
– garanties d'exécution et autres garanties	12 297	12 351
– autres passifs éventuels	12	12
Total	16 959	17 085
Engagements de financement donnés^{1,2}		
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	1 316	1 774
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	47 388	34 942
– autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements	70 089	68 011
Total	118 793	104 727

¹ Comprend 144 millions EUR (31 décembre 2022: 431 millions EUR) d'engagements de garantie donnés et 46 millions EUR (31 décembre 2022: 56 millions EUR) d'engagements de financement donnés au 30 juin 2023 relatifs aux opérations de la succursale en Grèce.

² Comprend 111 656 millions EUR d'engagements au 30 juin 2023 (31 décembre 2022 : 104 727 millions EUR) pour lesquels la norme IFRS 9 est applicable, lorsque HSBC Continental Europe est devenue partie d'un engagement irrévocable.

Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client. Étant donné qu'une part significative des garanties et engagements doit arriver à expiration sans être utilisée, le total de ces principaux montants nominaux n'est pas représentatif des besoins en liquidité futurs.

9 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et la gestion des litiges" aux pages 238 et 239 du *Document d'enregistrement universel 2022*, HSBC Continental Europe considère qu'aucun de ces dossiers ne revêt d'importance significative. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 30 juin 2023.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et/ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemnifiera HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe Dublin Branch).

HTIE et/ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non spécifié. Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites").

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union Européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union Européenne ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'Union Européenne. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. Le recours distinct introduit par HSBC contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission est toujours en cours d'instance devant le Tribunal de l'Union Européenne.

Autres enquêtes ou procédures

HSBC Bank plc et/ou certaines de ses entités affiliées, dont HSBC Continentale Europe, font l'objet d'enquêtes ou de contrôles par différentes autorités judiciaires ou régulateurs en lien avec des sujets relatifs aux activités et opérations de la banque, parmi lesquelles des enquêtes menées par les autorités en Allemagne et en France en lien avec le traitement de la retenue à la source sur dividendes dans le cadre de certaines activités de trading.

10 Actifs détenus en vue de la vente et passifs d'un groupe destiné à être cédé

Détenus en vue de la vente

	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
	€m	€m
Groupe destiné à être cédé	1 321	25 762
Pertes de valeur non affectées ¹	(94)	(2 015)
Actifs non courants	—	14
Total de l'actif	1 227	23 761
Passifs d'un groupe destiné à être cédé	1 358	27 855

¹ Cela représente des pertes de valeur supérieures à la valeur comptable des actifs non courants, exclus du périmètre d'évaluation d'IFRS 5.

Cession planifiée des activités de la succursale grecque

Le 24 mai 2022, HSBC Continental Europe a signé un contrat de vente pour la cession des activités de sa succursale grecque à Pancreta Bank SA. Au deuxième trimestre 2022, une perte de 0,1 milliard EUR a été comptabilisée suite à la reclassification des activités comme « détenues en vue de la vente », conformément à la norme IFRS 5. Au 30 juin 2023, le groupe destiné à être cédé comprenait 0,3 milliard EUR de prêts et avances à la clientèle et 1,3 milliard EUR de comptes clients.

Les catégories principales d'actifs et passifs des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont les suivants :

	Au
	30 juin 2023
	€m
Actifs détenus en vue de la vente	
Caisse, banques centrales et CCP	1 014
Portefeuille de transaction	1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22
Prêts et créances sur la clientèle	278
Investissements financiers	1
Comptes de régularisation et autres actifs ¹	(89)
Total actifs	1 227

¹ Inclus la perte correspondant à la juste valeur diminuée des coûts de cession non allouée de (94) millions.

	Au
	30 juin 2023
	€m
Passifs des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente	
Dettes envers les établissements de crédit	1
Comptes créditeurs de la clientèle	1 333
Comptes de régularisation et autres passifs	24
Total passifs	1 358

11 Transactions avec des parties liées

En janvier 2023, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées d'une échéance de six ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR. En juin 2023, HSBC Continental Europe a émis deux séries des obligations senior non privilégiées avec d'échéances de six et vingt ans pour un montant notionnel total de 585 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc, comptabilisées en dettes représentées par un titre.

Il n'y a pas eu de changement dans les transactions avec les parties liées décrites dans le *Document d'enregistrement universel 2022* qui auraient un impact matériel sur le bilan ou sur la performance du groupe HSBC Continental Europe durant les six premiers mois de l'exercice 2023.

12 Effets de l'adoption de la norme IFRS17

Le 1er janvier 2023, HSBC Europe continentale a adopté la norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" et, comme l'exige la norme, elle a appliqué les exigences rétroactivement, les comparatifs ayant été retraités à compter de la date de transition, le 1er janvier 2022. Les tableaux ci-dessous présentent l'incidence de la transition sur le bilan consolidé du groupe au 1er janvier 2022, ainsi que le compte de résultat consolidé du groupe et l'état consolidé du résultat global du groupe pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022. Pour plus d'informations sur l'effet de l'adoption de la norme IFRS 17, voir la note 1 Base d'établissement et principes comptables en page 53.

Impact de la transition vers la norme IFRS 17

sur le bilan consolidé d'HSBC Continental Europe au 1er janvier 2022

	IFRS 4	Retraitement de la PVIF et IFRS 4	Effet de réévaluation des nouvelles désignations d'IFRS 9	Flux de trésorerie d'exécution IFRS 17	IFRS 17 Marge sur services contractuels ("CSM")	Effet fiscal	IFRS 17	Total mouvements
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actif								
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	13 345						13 345	—
Prêts et avances aux établissements de crédit	6 832						6 832	—
Prêts et avances à la clientèle	59 612						59 612	—
Investissements financiers	16 110						16 110	—
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	763	(677)					86	(677)
Actifs d'impôt différé	37					182	219	182
Autres actifs	125 965	55		(1)	3		126 022	57
Total de l'actif	222 664	(622)	—	(1)	3	182	222 226	(438)
Passifs et capitaux propres								
Passifs								
Passifs des contrats d'assurance	23 698	(23 698)		22 897	853		23 750	52
Passifs d'impôt différé	—					—	—	—
Autres passifs	191 290	6		—	—		191 296	6
Total des dettes	214 988	(23 692)	—	22 897	853	—	215 046	58
Total des capitaux propres – part du groupe	7 667	23 070	—	(22 898)	(850)	182	7 171	(496)
Part des intérêts minoritaires	9						9	—
Total des capitaux propres	7 676	23 070	—	(22 898)	(850)	182	7 180	(496)
Total des passifs et des capitaux propres	222 664	(622)	—	(1)	3	182	222 226	(438)

Changements induits par la transition

Élimination de la PVIF et des soldes IFRS 4

L'actif incorporel de PVIF d'un montant de 677 millions EUR comptabilisé antérieurement selon l'IFRS 4 dans le compte « Ecart d'acquisition et actifs incorporels » provenait de la comptabilisation des bénéfices futurs liés aux contrats d'assurance existants. Suite à la transition vers la norme IFRS 17, la PVIF n'est plus comptabilisée, les bénéfices futurs étant différés comme des profits non acquis dans la CSM. Les autres actifs des contrats d'assurance résultant de la comptabilisation selon la norme IFRS 4 (présentés au-dessus dans les « Autres actifs ») et les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lors de la transition et remplacés par les soldes selon la norme IFRS 17.

Comptabilisation des flux de trésorerie d'exécution

L'évaluation des passifs de contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 est effectuée sur la base de groupes de contrats d'assurance et comprend un passif d'un contrat d'assurance, telles que les primes, les charges, les prestations d'assurance et les règlements de sinistres, y compris le rendement d'investissement pour l'assuré et le coût des garanties. Ces montants sont comptabilisés dans l'élément flux de trésorerie d'exécution du passif de contrat d'assurance, avec l'ajustement du risque pour le risque non financier.

Comptabilisation de la CSM prévue par la norme IFRS 17

La CSM est une composante du passif des contrats d'assurance et représente les bénéfices futurs non acquis associés aux contrats d'assurance qui seront transférés au compte de résultat au cours de la période de couverture des contrats prévue.

Effet fiscal

L'élimination des passifs d'impôt différé résulte principalement de la décomptabilisation de l'actif incorporel de PVIF. De nouveaux actifs d'impôt différé sont constatés, le cas échéant, sur les différences temporaires entre les nouveaux soldes comptables selon IFRS 17 et leurs bases fiscales respectives.

Flux de trésorerie intragroupes

Pour la comptabilisation des contrats d'assurance, le Groupe prend en considération un ensemble de flux de trésorerie plus large que les flux provenant des entités d'assurance, en incluant notamment l'effet de l'élimination des frais intragroupes et des coûts directement attribuables encourus par d'autres entités du Groupe.

Pour HSBC Life Insurance Malta, ces flux de trésorerie ont été considérés comme non significatifs et ne sont pas éliminés.

Pour HSBC Assurance Vie, dans le contexte de la cession des activités de banque de détail en France de HSBC Continental Europe, et compte tenu des coûts et efforts requis pour un impact attendu négligeable, les flux de trésorerie intragroupes relatifs à la distribution entre HSBC Assurance Vie et HSBC Continental Europe n'ont pas été pris en compte pour les calculs des flux de trésorerie d'exécution et de la CSM.

Néanmoins, afin d'éviter une surévaluation des charges et produits d'exploitation consolidés de HSBC Continental Europe, les frais intragroupes de distribution d'assurance reçus par le groupe sont éliminés par le biais d'une réduction du même montant des charges d'exploitation pour les périodes durant lesquelles ils n'étaient pas détenus en vue de la vente. Au 30 juin 2022, cette élimination s'est montée à 38 millions EUR.

Impact de la transition vers la norme IFRS 17 sur le compte de résultat consolidé publié pour les 6 mois clos le 30 juin 2022

	IFRS 4	Retraite ment de la PVIF et IFRS 4	Effet de réévaluation des nouvelles designations d'IFRS 9	Produits/ (charges) financiers des contrats d'assurance	IFRS 17 Marge sur services contract- uels ("CSM")	Contrats onéreux	Ecarts d'expé- rience et autre	Dépenses attribu- ables	Effet fiscal	IFRS 17
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Marge nette d'intérêt	556	—	—	—	—	—	—	—	—	556
Commissions nettes	485	—	—	—	—	—	—	2	—	487
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	211	—	—	—	—	—	—	—	—	211
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	(1 332)	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 332)
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	(22)	—	—	—	—	—	—	—	—	(22)
Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	18	—	—	—	—	—	—	—	—	18
Résultat net de cession des investissements financiers	(6)	—	—	—	—	—	—	—	—	(6)
Primes d'assurance nettes	902	(902)	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance	—	—	—	1 142	—	—	—	—	—	1 142
Résultat du service d'assurance	—	—	—	—	44	—	7	—	—	51
– revenus d'assurance	—	—	—	—	44	—	61	—	—	105
– frais de service d'assurance	—	—	—	—	—	—	(54)	—	—	(54)
Autres produits d'exploitation	48	(124)	—	—	—	—	—	—	—	(76)
Total du produit net bancaire	860	(1 026)	—	1 142	44	—	7	2	—	1 029
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes envers les assurés	358	(358)	—	—	—	—	—	—	—	—
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 218	(1 384)	—	1 142	44	—	7	2	—	1 029
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Produit net bancaire	1 218	(1 384)	—	1 142	44	—	7	2	—	1 029
Total des charges d'exploitation	(1 034)	—	—	—	—	—	—	59	—	(975)
Résultat d'exploitation	184	(1 384)	—	1 142	44	—	7	61	—	54
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt	184	(1 384)	—	1 142	44	—	7	61	—	54
Impôt sur les bénéfices	(57)	—	—	—	—	—	—	—	34	(23)
Résultat net	127	(1 384)	—	1 142	44	—	7	61	34	31

Changements induits par la transition

Élimination des revenus comptabilisés selon la norme IFRS 4

Du fait de la décomptabilisation de l'actif incorporel de PVIF et résultats selon la norme IFRS 4, le revenu y afférent de (124) million EUR au premier semestre 2022 qui avait été comptabilisé précédemment en Autres produits d'exploitation n'est plus enregistré sous la norme IFRS 17. Cela implique l'élimination de la valeur des nouveaux contrats et de la variation de la PVIF des contrats existants résultant des ajustements de valorisation et des écarts d'expérience.

La mise en œuvre de la norme IFRS 17 donne lieu à l'introduction de nouveaux postes liés à la comptabilisation des contrats d'assurance. En conséquence, les postes prévus par la norme IFRS 4 « Primes d'assurance nettes » et « Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes envers les assurés » ont également été supprimés.

Nouveaux postes du compte de résultat introduits par l'IFRS 17

Produits/(charges) financiers d'assurance

Les produits/(charges) financiers d'assurance s'élevant à 1 142 millions EUR au premier semestre 2022 représentent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations. Pour les contrats évalués selon l'approche par commission variable (*Variable Fee Approach*, VFA), qui représentent plus de 99 % des contrats d'assurance de HSBC, les produits/(charges) financiers comprennent les variations de juste valeur des éléments sous-jacents (hors ajouts et retraits). Ce poste vient donc compenser les revenus d'investissement réalisés sur les actifs sous-jacents aux contrats d'assurance.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Cela inclut un impact compensatoire sur les gains et les pertes sur les actifs détenus à la juste valeur par le compte de résultat, et qui est inclus dans les « Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat ».

Marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM)

Un revenu est comptabilisé par reprise de la CSM afférente aux contrats existants, qui a été répartie à un taux d'environ 3,3 % au premier semestre 2022. Les montants repris sur la CSM sont fortement impactés par l'adoption de l'approche de mesure constante de la répartition des services d'investissement, mais peuvent varier au fil du temps principalement sous l'effet de la variation du montant total de CSM porté au bilan due à des facteurs tels que les nouveaux contrats, la variation des rendements réels des actifs sous-jacents et les changements d'hypothèses.

Contrats déficitaires

Les pertes sur contrats déficitaires sont enregistrées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Ecart d'expérience et autres produits

La ligne Ecart d'expérience et autres produits représente les charges, les sinistres et l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attendus qui sont comptabilisés dans les produits des services d'assurance. Ce montant est compensé par le montant réel des charges et sinistres survenus durant la période et par le recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Dépenses attribuables

Les dépenses directement attribuables correspondent aux coûts liés à la création et à l'exécution d'un portefeuille donné de contrats d'assurance. Ces coûts comprennent les frais de distribution versés à des tiers au titre de la création de contrats d'assurance et des affectations adéquates de frais généraux fixes et variables qui sont compris dans les flux de trésorerie d'exécution et ne figurent plus dans les charges d'exploitation.

Impact de la transition vers la norme IFRS 17 sur l'état consolidé du résultat global de HSBC Continental Europe

	Semestre se terminant au			
	31 décembre 2022	31 décembre 2022	30 juin 2022	30 juin 2022
	IFRS 17	IFRS 4	IFRS 17	IFRS 4
	€m	€m	€m	€m
Capitaux propres d'ouverture	8 198	8 810	7 180	7 676
<i>dont :</i>				
– Report à nouveau et résultat de l'exercice	2 358	2 974	2 128	2 636
– Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(675)	(40)	669	45
– Réserve de financement d'assurance	638	—	(612)	—
Résultat net	(1 121)	(1 089)	31	127
Instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(461)	(29)	(1 343)	(85)
Actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	(1)	(1)
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance comptabilisés en autres éléments du résultat global	411	—	1 250	—
Total des autres éléments du résultat global	(183)	(183)	167	167
Total du résultat global	(1 354)	(1 301)	104	208
Autres mouvements	4 660	4 682	914	926
Capitaux propres de clôture	11 504	12 191	8 198	8 810

Réserve de financement d'assurance

La réserve de financement d'assurance reflète l'impact de l'adoption de l'option autres éléments du résultat global (OCI) par HSBC Assurance Vie. Les actifs sous-jacents soutenant ces contrats sont évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI). Selon cette option, seul le montant qui correspond aux produits ou aux charges comptabilisés en résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou les charges financiers, ce qui entraîne l'élimination des asymétries comptables du compte de résultat. Le montant résiduel des produits ou charges financiers pour ces contrats d'assurance est comptabilisé en autres éléments du résultat global. À la date de transition, une réserve de financement d'assurance de (612) millions d'euros a été comptabilisée et, après la transition, des gains nets d'impôt de 1 250 millions EUR et 411 millions EUR ont été enregistrés respectivement au cours des six mois premiers mois jusqu'au 30 juin 2022 et des six derniers mois jusqu'au 31 décembre 2022. Une juste valeur compensatoire par le biais de la réserve OCI de 624 millions EUR enregistrée lors de la transition représente les mouvements cumulés de la juste valeur sur les actifs soutenant ces passifs d'assurance, avec des pertes associées nettes d'impôts de (1 323) millions EUR en juste valeur par OCI au cours des six premiers mois jusqu'au 30 juin 2022 et (455) millions EUR au cours des six derniers mois jusqu'au 31 décembre 2022.

Bilan consolidé à la date de transition et au décembre 2022

	IFRS 17		IFRS 4	
	31 décembre	1 janvier	31 décembre	1 janvier
	2022	2022	2022	2022
	€m	€m	€m	€m
Actifs				
Caisse, banques centrales et CCP	59 734	38 063	59 734	38 063
Comptes d'encaissement	476	156	476	156
Portefeuille de transaction	13 777	12 921	13 777	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	12 170	13 345	12 170	13 345
Instruments dérivés	59 960	39 634	59 960	39 634
Prêts et avances aux établissements de crédit	7 233	6 832	7 233	6 832
Prêts et avances à la clientèle	42 340	59 612	42 340	59 612
Opérations de prise en pension – hors-trading	15 374	20 487	15 374	20 487
Investissements financiers	19 135	16 110	19 135	16 110
Actifs détenus en vue de la vente	23 761	2	23 761	2
Comptes de régularisation et autres actifs	23 548	14 595	23 532	14 538
Impôt courant	330	162	330	162
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	—	2	—	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	140	86	983	763
Actifs d'impôt différé	1 103	219	879	37
Total de l'actif	279 081	222 226	279 684	222 664
Dettes et des capitaux propres				
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	11 182	18 548	11 182	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle	83 692	70 144	83 692	70 144
Opérations de mise en pension – hors-trading	6 655	8 731	6 655	8 731
Comptes de décaissement	528	280	528	280
Portefeuille de transaction	17 509	16 247	17 509	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	9 049	13 733	9 055	13 733
Instruments dérivés	55 726	35 895	55 726	35 895
Dettes représentées par un titre	6 861	7 414	6 861	7 414
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	27 855	—	27 855	—
Comptes de régularisation et autres passifs	25 656	18 128	25 629	18 122
Impôt courant	113	66	112	66
Passifs des contrats d'assurance	20 439	23 750	20 364	23 698
Provisions	286	234	286	234
Passifs d'impôt différé	3	—	16	—
Dettes subordonnées	2 023	1 876	2 023	1 876
Total des dettes	267 577	215 046	267 493	214 988
Capitaux propres				
Capital social appelé	1 062	491	1 062	491
Primes d'émission	5 264	2 137	5 264	2 137
Autres fonds propres	1 433	750	1 433	750
Autres réserves	1 261	1 665	1 278	1 653
Report à nouveau et résultat de la période	2 338	2 128	2 998	2 636
Total des capitaux propres – part du groupe	11 358	7 171	12 035	7 667
Part des intérêts minoritaires	146	9	156	9
Total des capitaux propres	11 504	7 180	12 191	7 676
Total des dettes et des capitaux propres	279 081	222 226	279 684	222 664

13 Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2023

Il n'y a eu aucun changement significatif dans la composition de HSBC Continental Europe pour le semestre clos au 30 juin 2023.

14 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 28 juillet 2023, HSBC Continental Europe a finalisé la vente de ses activités de succursale grecque à Pancreta Bank SA. Une perte de 0,1 milliard EUR a été comptabilisée lors du reclassement en détenu en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 au deuxième trimestre 2022.

Dans son évaluation des événements postérieurs à la date de clôture, HSBC Continental Europe a considéré et conclu qu'aucun événement significatif ne s'est produit entraînant des ajustements dans les états financiers.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris

43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux Actionnaires,

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber
75116 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société HSBC Continental Europe, relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1er janvier 2023 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tel qu'exposé dans la note 1 « Base d'établissement et principes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1 août 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

BDO Paris

Vincent Génibrel

Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements

M. Andrew Wild, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en pages 11 à 19 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 1 août 2023

Andrew Wild, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

	Date		
	de première nomination	de renouvellement du mandat	d'expiration du mandat
Titulaires PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Agnès Hussherr ² 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	2018	2024
BDO Paris ³ Représenté par Vincent Génibrel ⁴ 43-47, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	2007	2018	2024

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

2 PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Agnès Hussherr à compter de l'exercice 2020.

3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

4 BDO Paris représenté par Vincent Génibrel à compter de l'exercice 2023.

Table de concordance et de référence

Les tables de concordance suivantes renvoient aux principales rubriques du Règlement délégué 2019/980 complétant le Règlement 2017/1129 (Annexe I et Annexe II) pris en application de la Directive dite "Prospectus" ainsi qu'aux pages du Document d'enregistrement universel 2022 D.23-0052.

Rubriques de l'annexe I du règlement délégué 2019/980		Pages du Document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 22 février 2023	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 & 1.2	Personnes responsables	page 293	page 73
1.3	Rapports d'experts	N/A	N/A
1.4	Informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5	Approbation de l'autorité compétente	N/A	N/A
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 294	page 74
3	Facteurs de risque	pages 88 à 176	pages 20 à 45
4	Informations concernant l'émetteur	page 290	N/A
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	pages 5 à 22 et 253	pages 4 à 19
5.2	Principaux marchés	pages 5 à 22 et 253	pages 4 à 19
5.3	Événements importants	pages 197 à 198 et 253	pages 56 à 57
5.4	Stratégie et objectifs	pages 5 à 14	pages 4 à 10
5.5	Dépendance éventuelle	N/A	N/A
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 4 et 20	pages 4
5.7	Investissements	pages 242 à 244, 285 à 288, 297 à 298	N/A
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du groupe	pages 3 à 23, 276 à 277 et 285 à 288	N/A
6.2	Dépendance de l'émetteur vis à vis des autres entités du groupe	pages 285 à 287	N/A
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	pages 178, 180, 251 à 252	pages 46 et 48
7.2	Résultat d'exploitation	pages 14 à 22, 178 et 251	pages 11 à 19 et 46
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'émetteur	pages 182 et 268	page 50
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	page 181	page 49
8.3	Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	pages 88, 142 à 145, 147 à 149	pages 41 à 43
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	Environnement réglementaire	pages 13 à 14, 155 à 156	pages 9 à 10
10	Information sur les tendances	pages 5 à 9	pages 4 à 9
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Organes d'administration et de direction	pages 25 à 31	N/A
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 40	N/A
13	Rémunération et avantages		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 41 à 49, 203 à 207	N/A
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	pages 41 à 49, 203 à 207, 268 à 269	N/A
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	pages 25 à 31	N/A
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A	N/A
14.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	pages 34 à 35, 37 à 38	N/A
14.4	Régime de gouvernance d'entreprise	page 24	N/A
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	page 203	page 18
15.2	Participation et stock-options	pages 43 à 44	N/A
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	pages 290 à 292	N/A
16.2	Existence de droits de vote différents	page 290	N/A
16.3	Contrôle de l'émetteur	pages 25 à 26, 294	page 74

Table de concordance et de référence

		Pages du Document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 22 février 2023	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
Rubriques de l'annexe I du règlement délégué 2019/980			
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
17	Transactions avec des parties liées	pages 50 à 53, 239 à 241, 242 à 244, 276 à 277	page 67
18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur			
18.1	Informations financières historiques	pages 22, 177 à 244, 250 à 277, 296	N/A
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	pages 53 à 71
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	pages 245 à 249, 278 à 282	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	pages 211 et 292	page 57
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 161 à 163, 238 à 239, 274 à 275	pages 65 à 66
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	pages 22, 242 et 275	pages 71
19 Informations supplémentaires			
19.1	Capital social	pages 237, 267 et 292	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts	pages 290 à 292	N/A
20	Contrats importants	page 292	N/A
21	Documents disponibles	page 290	N/A

		Pages du Document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 22 février 2023	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
Rubriques de l'annexe II du règlement délégué 2019/980			
1	Informations à fournir concernant l'émetteur	page 2	page 2

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 175 à 237 et 238 à 243 du Document de référence n° D.22-0053 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 février 2022 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/hsbc-results/2021/annual/pdfs/hsbc-continental-europe/220223-registration-document-and-annual-financial-report-2021-french-zip.zip>
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 177 à 244 et 245 à 249 du Document d'enregistrement universel n° D.23-0052 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 février 2023 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/hsbc-results/2022/annual/pdfs/hsbc-continental-europe/230223-registration-document-and-annual-financial-report-2022-french-zip.zip>

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris
France

Rapport de gestion semestriel			
	Principaux événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2023	pages 3 et 11 à 19	
	Principaux risques et incertitudes	pages 20 à 45	
	Principales transactions intervenues entre parties liées	page 67	
	Etats financiers semestriels consolidés résumés	pages 53 à 71	
	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 30 juin 2023	page 72	
	Attestation du responsable	page 73	

HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Web: www.hsbc.fr

Publié par la Direction Financière, HSBC Continental Europe, Paris

© Copyright HSBC Continental Europe 2023

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe

38 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Téléphone: (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr